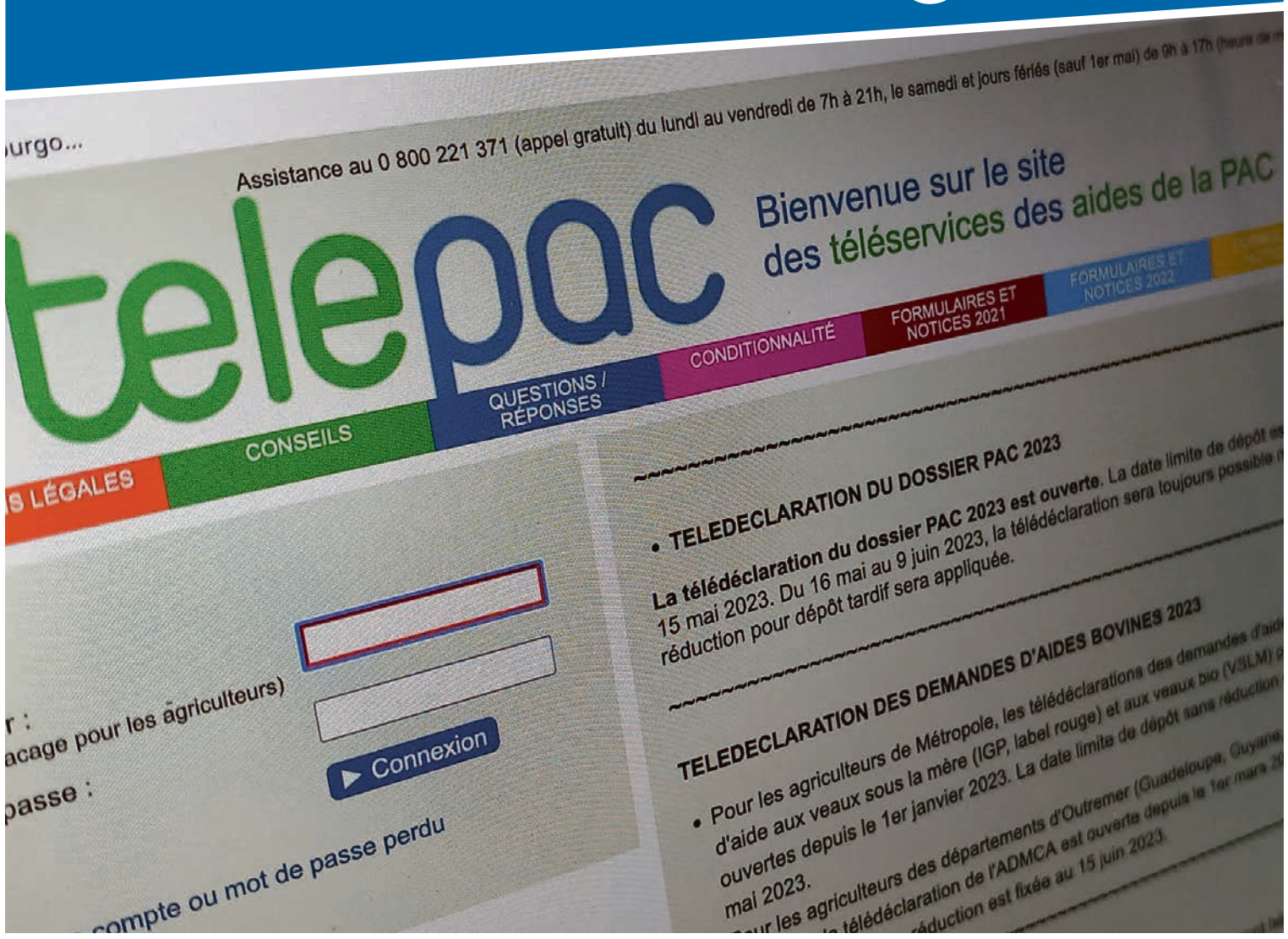
VENDREDI 14 AVRIL 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1727
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Pac : au diapason des nouvelles règles



Alors que les déclarations Pac doivent être réalisées d'ici la mi-mai par les agriculteurs, nous entamons cette semaine une série d'articles sur les principaux changements entraînés par la PAC réformée. D'autres paraîtront dans les numéros suivants de Terres de Bourgogne. Télédéclarations, critères d'éligibilité, BCAE… Une piqûre de rappel sur les nouvelles règles qui ne sera pas du luxe !

Page 03



ACTUALITÉ P.08

Avenir de l'agriculture // Une réflexion collective et concrète



PRODUCTIONS P.09

Élevage // Lait : les résultats technico-économiques de 2022



L. Jung

PRODUCTIONS P.11

Cultures // Sclérotinia : intervenir au bon stade





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONTRÔLES AGRICOLES : S'ÉCOUTER, SE COMPRENDRE

.05 PRÉFET DE L'YONNE : PASCAL JAN, L'ANNÉE D'APRÈS

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : RENCONTRE AVEC LES DEUX NOUVELLES RECRUES

.07 FÊTE DU BŒUF : CINQUANTE ÉLEVEURS EN LICE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 AVENIR DE L'AGRICULTURE : UNE RÉFLEXION COLLECTIVE ET CONCRÈTE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 PRODUCTION LAITIÈRE : LES RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE 2022

.10 AGNELAGES : UNE « MOISSON » BIENTÔT TERMINÉE

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 COLZA ET SCLÉROTINIA : INTERVENIR AU BON STADE

DOSSIER // MACHINISME

.12 SPÉCIAL TRACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENVIRONNEMENT // SOCIAL

.19 JA21 : VISITES GUIDÉES DE L'AGRICULTURE

.20 THÉÂTRE ET EXPOSITION : LES AGRICULTRICES À L'HONNEUR

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FESTIVITÉS : LE COMICE AGRICOLE DE MIREBEAU-FONTAINE APPROCHE

.32 INSOLITE : UN AN POUR PARCOURIR LA FRANCE À VÉLO ET RENCONTRER LES AGRICULTEURS



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresses un rapport gouvernemental appelle à un *« changement radical »*

Dans un rapport commandé par le gouvernement et consulté par l'AFP, dont le journal Libération s'est fait l'écho le 8 avril, une mission interministérielle constate une *« prise de conscience »* qui *« appelle un changement radical dans nos modes de gestion de l'eau et nos pratiques »*. L'administration formule 18 recommandations destinées à mieux connaître l'étendue du problème, anticiper et informer. Les auteurs s'attaquent notamment à l'épineuse question de la sobriété, rappelant l'objectif d'une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2024 - un objectif désormais reporté à 2030 par le président Emmanuel Macron lors de la présentation récente du Plan eau. *« La mission recommande aux ministères en charge de chaque filière d'inviter les acteurs à élaborer des feuilles de route nationales d'économies d'eau »*. Concernant l'agriculture, à l'origine de 58 % de la consommation nationale d'eau pour irriguer les cultures ou abreuver les bêtes, la mission estime que *« la récurrence des sécheresses met en lumière la fragilité de notre modèle agricole et l'impérieuse nécessité d'un effort collectif massif pour en accélérer la transformation »*. Un chantier *« nécessite un peu plus de temps »*, celui d'un éventuel durcissement des sanctions *« en cas de non-respect des arrêtés interdisant l'irrigation par exemple »*, dit M. Béchu, notant que ces arrêtés, l'été dernier, *« n'ont pas toujours (été) suivis d'effets ou d'amendes »* chez les contrevenants. Dans l'agriculture, *« les acteurs ne prennent pas tous le chemin de la sobriété »*, a regretté le ministre.

Œufs La consommation des Français *« s'envole »* début 2023

Les achats d'œufs des ménages français se sont *« envolés »* en janvier et février 2023, avec une hausse de 5,9 % des ventes en magasins en un an, a indiqué le CNPO (interprofession) lors d'une conférence de presse le 6 avril. *« Au moment où on voit les dépenses alimentaires se réduire, l'œuf progresse en volume et en valeur »*, se félicite son délégué général Maxime Chaumet, attribuant ce succès à son statut de « produit anti-crise ». Malgré l'inflation, *« l'œuf reste la protéine animale la moins chère »*, affirme Yves-Marie Beaudet, éleveur dans les Côtes-d'Armor et président du CNPO. En grande distribution, un œuf est vendu en moyenne 28 ct€ début 2023 (+3 ct€ par rapport à 2022), avec une fourchette allant de 19 à 43 ct€ selon les modes de production. En 2022, les coûts de production ont connu une hausse *« sans précédent »* de 25 % en un an, tirés notamment par l'alimentation animale. S'y est ajoutée l'épizootie d'influenza aviaire, qui a provoqué un effondrement de la production (-8 % à 14,4 milliards d'œufs). Résultat : l'Hexagone, qui caracolait jusque-là en tête du podium européen, a partagé l'année dernière sa place de premier producteur avec l'Espagne et l'Allemagne.

Tuberculose bovine Des mesures sanitaires renforcées pour limiter la hausse des foyers

Formation à la biosécurité, revalorisation des indemnisations, expérimentation d'un vaccin sur le blaireau, nouveau test de dépistage… Le ministère de l'Agriculture a mis en place différentes mesures de prévention pour endiguer la hausse du nombre de foyers de tuberculose bovine « dans plusieurs zones géographiques (Sud-ouest, Normandie, Corse) et sa persistance dans d'autres (Côte d'Or, Camargue) », indique un communiqué du 5 avril. La France bénéficie du statut d'indemne depuis 2001, ce qui permet *« aux filières bovines d'exporter leurs animaux et leurs produits »*. Cette maladie réglementée peut être véhiculée par la faune sauvage. Une expérimentation vaccinale sur le blaireau sera lancée au printemps, financée à hauteur de 250 000 € par le ministère. Les premiers tests du protocole de vaccination seront effectués en Nouvelle-Aquitaine, puis pourront être étendus *« à l'ensemble des zones contaminées »*. Pour prévenir la diffusion de la tuberculose bovine, le gouvernement mise également sur l'accompagnement des éleveurs avec l'obligation pour les élevages concernés de se former à la biosécurité et, depuis février, la revalorisation des indemnisations pour les abattages « diagnostics » en cas de suspicion d'infection.

// EN IMAGE

Recherche L'Inrae lance AGATE avec la BNF

Dans un communiqué du 6 avril, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a annoncé avoir lancé, le 3 avril, sa bibliothèque numérique patrimoniale, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BNF). Dénommée AGATE (pour AGriculture, Alimentation, Territoires et Environnement), elle donne accès à *« environ 600 monographies et fascicules de revues, 1 000 images anciennes conservées par Inrae, auxquelles s'ajoutent près de 10 000 images provenant des Archives nationales »*, précise le communiqué. Courant 2023, ce fond sera complété par des dessins de pathologie végétale, de revues, d'ouvrages sur les abeilles, la foresterie, le droit et l'économie rurale, d'images de machinisme agricole et de terrains de montagne.

Pour en savoir plus : https://agate.inrae.fr/agate/



Capture d'écran

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

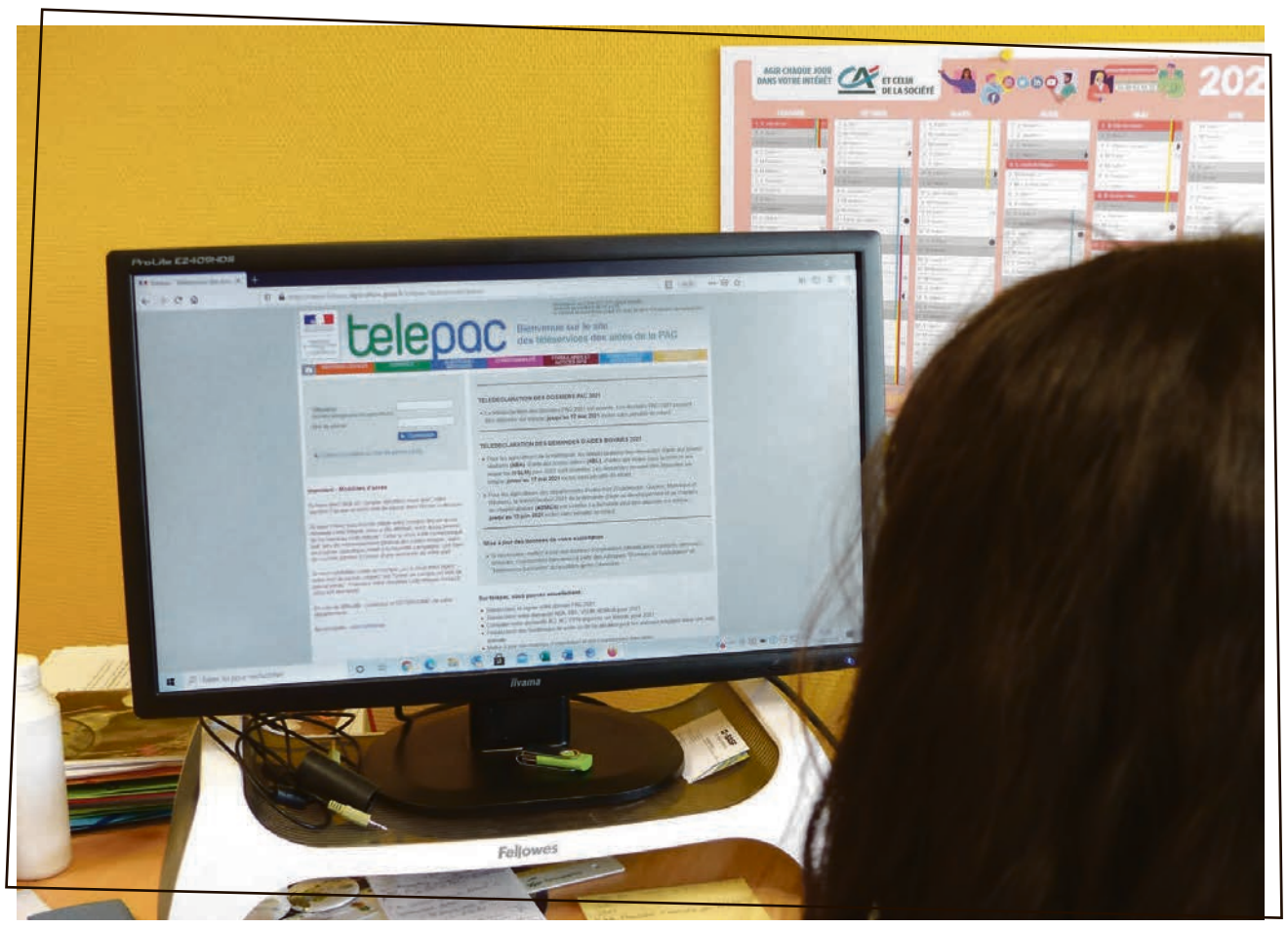
Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

89 Ce qui change avec la nouvelle réforme

Depuis le 1er avril, les agriculteurs peuvent faire leur déclaration PAC en ligne sur Télépac. Et cette année 2023 est particulière avec la nouvelle réforme. Alors, pour ceux qui n'auraient encore pas toutes les informations à disposition, voici un récapitulatif des grands changements de la réforme de la PAC 2023-2027, passés en revue avec l'appui de la DDT de l'Yonne.



Les agriculteurs ont jusqu'au 15 mai inclus pour effectuer leur déclaration PAC en ligne sur le site Télépac.

La conditionnalité :
La conditionnalité des aides est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur souhaitant bénéficier des aides PAC. Ce principe, introduit par la réforme de la PAC de 2003, vient d'être renforcé pour la programmation 2023-2027 en matière d'environnement. Les exigences du paiement vert (diversité des cultures (BCAE 7), maintien des prairies permanentes (BCAE 1) et présence d'éléments favorables à la biodiversité (BCAE 8)), font désormais partie de cette conditionnalité. « *Dans la précédente programmation, il y avait la notion du paiement vert. Celle-ci n'est plus une aide à part, elle est dorénavant intégrée aux BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales / voir liste par ailleurs)* », confirme la DDT de l'Yonne.

La notion d'agriculteur actif :
« *Désormais, pour bénéficier des aides PAC, il ne faut pas avoir fait valoir ses droits à la retraite et être assuré à l'Atexa (pour les personnes physiques). Pour les personnes morales (forme sociétaire), si au moins un associé satisfait à ces conditions, la définition d'agriculteur actif est respectée. Jusqu'à présent, on pouvait bénéficier d'une retraite du régime général et tout de même bénéficier des aides PAC. Ce n'est plus le cas* », indique la DDT. Ainsi, il faudra donc être âgé de moins de 67 ans (âge de départ à la retraite à taux plein) pour prétendre aux aides PAC. « *Au-delà, si un agriculteur est encore actif, il pourra bénéficier des aides PAC seulement dans le cas où il ne perçoit pas de retraite* ».

Les éco-régimes :
C'est une nouvelle aide (visant à accompagner la transition agroécologique) qui fonctionne sous différents niveaux : un niveau 0 (aucune aide), un niveau de base (aide d'environ 60 €/ha) et un niveau supérieur (aide d'environ 80 €/ha). « *Trois voies d'accès à ces éco-régimes : celle des pratiques agricoles (qui impose de respecter des pratiques agricoles sur les terres arables, les prairies permanentes et les cultures permanentes), celle de la certification environnementale, et celle de la biodiversité (elle prend en compte la présence de haies, de marais, de bosquets, de jachères et autres)* », liste la DDT.

Les aides à l'UGB (unité de gros bétail) :
« *Avant existait une aide aux bovins allaitants et une aide aux bovins laitiers. Ces deux aides ont été fusionnées pour donner naissance à cette aide à l'UGB* ». Celle-ci porte sur les bovins de plus de 16 mois, mâles et femelles, détenus au moins six mois sur l'exploitation. Deux niveaux d'aide : un niveau de base estimé à 60 €/UGB et un niveau supérieur estimé à 110 €/UGB. À noter que le nombre global d'animaux primés à l'aide bovine est plafonné à 120 UGB et à 1,4 fois la surface fourragère de l'exploitation (cette seconde condition ne s'applique pas si l'effectif éligible avant plafonnement est inférieur à 40 UGB ou s'il est ramené à 40 UGB après le plafonnement, ndlr).

L'intégration du droit à l'erreur :
« *C'était une demande très importante de la profession agricole. Le but est de permettre à un agriculteur qui se serait trompé lors de sa déclaration PAC de pouvoir la modifier jusqu'au 20 septembre* », explique la DDT de l'Yonne. Jusqu'à présent, l'exploitant pouvait modifier sa déclaration jusqu'au 15 mai sans pénalité de retard. « *Ce qui change désormais, c'est qu'il peut modifier sa déclaration autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à cette date du 20 septembre. La seule limite qui lui est imposée est que dès lors qu'il est sélectionné pour un contrôle, l'agriculteur n'a plus la possibilité de modifier sa déclaration PAC* ».
Même si un agriculteur peut modifier sa déclaration jusqu'au 20 septembre, la DDT préconise de ne plus le faire après le 15 juillet, pour ne pas engendrer des retards de paiement des aides.
Il est important de préciser que cette notion du droit à l'erreur a été intégrée en relation avec la mise en place du 3STR (système de suivi des surfaces agricoles en temps réel), une intelligence artificielle qui analyse en temps réel toutes les parcelles agricoles (avec la prise de photos tous les trois jours) et est capable de signaler à l'agriculteur un éventuel écart entre sa déclaration et les données collectées (un article sera prochainement consacré à ce sujet).

Christopher Levé

// À retenir
Les neuf thèmes traités par les BCAE

La nouvelle notion de conditionnalité à l'accès aux aides PAC prend en compte neuf thématiques traités par les BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales). Celles-ci sont les suivantes :
- **BCAE 1 : Obligation du maintien des prairies permanentes.**
- **BCAE 2 : Protection des zones humides et des tourbières.**
- **BCAE 3 : Interdiction de brûlage.**
- **BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau.**
- **BCAE 5 : Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols.**
- **BCAE 6 : Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles.**
- **BCAE 7 : Rotation des cultures.**
- **BCAE 8 : Maintien des éléments du paysage.**
- **BCAE 9 : Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000.**

Des réunions d'information ont eu lieu dans l'Yonne

Afin de préparer au mieux les agriculteurs aux grands changements qui les attendaient à travers cette réforme de la PAC, dix réunions d'information ont eu lieu dans l'Yonne, organisées par la DDT et la Chambre d'agriculture. « *Nous en avons fait cinq en juin 2022 et cinq en janvier d'année 2023, sur tout le territoire icaunais. L'objectif était d'aller au plus près des exploitants pour leur présenter et expliquer les grands changements de cette réforme de la PAC, et faire en sorte qu'ils puissent obtenir le maximum d'aides possible* », commente la DDT de l'Yonne.



// CONTRÔLES AGRICOLES

21

S'écouter, se comprendre

Les agriculteurs de Côte-d'Or étaient invités à participer à une réunion à visée pédagogique sur le thème des contrôles dont ils peuvent faire l'objet. L'initiative se justifiait d'autant plus qu'elle intervenait dans le contexte d'entrée en vigueur de la nouvelle PAC. L'objectif était aussi de « fluidifier » une situation parfois mal vécue.

Une nouvelle PAC accompagnée d'un élargissement des conditionnalités, un système inédit de contrôle visuel des parcelles par satellite, l'évolution de la réglementation sur certains produits phytos, les directives nitrates, le bien-être animal… Elles ne manqueront pas, en 2023 et dans les années suivantes, les raisons pour les agriculteurs de se faire contrôler par l'administration. Il ne faut pourtant pas voir là une volonté de persécution : le contrôle est indispensable dans un système qui contribue à la distribution d'argent public. C'est aussi une question de justice et d'équité entre agriculteurs, parce qu'il ne serait pas acceptable qu'un exploitant ne respectant pas les règles touche les mêmes aides qu'un autre, plus scrupuleux. Il n'en demeure pas moins que le contrôle, aussi légitime soit-il, n'est pas toujours bien vécu. Les exemples sont légion de situations de tension entre agriculteurs et agents administratifs en charge des contrôles. Les raisons sont multiples : incompréhension, intervention dans un contexte déjà très chargé en travail, sentiment d'être soupçonné ou traité comme un délinquant. C'est pour faire en sorte que ces contrôles se déroulent mieux et soient mieux compris et acceptés que plusieurs corps de contrôle (1) et la FDSEA de Côte-d'Or ont organisé une journée pédagogique, le 31 mars à Hauteville-lès-Dijon. Une première journée du même type avait été organisée en 2022 dans le département. Pour cette édition, c'est dans le cadre de l'EARL Franet Frères, (une exploitation certifiée HVE 3) qu'environ 80 exploitants se sont retrouvés afin de participer à six ateliers couvrant les thématiques suivantes :

- bien-être animal et identification,
- contrôle des surfaces,
- santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques,
- environnement,
- eau et directives nitrates,
- coordination des contrôles.



Près de 80 agriculteurs ont participé à cette journée de pédagogie sur les contrôles agricoles.

S'informer sur les évolutions

Pour Baptiste Colson, président des JA 21, ce type de rencontre est très utile pour *« mieux appréhender les contrôles à notre niveau, les dédramatiser. C'est aussi le moyen, pour nous, d'expliquer ce qui se passe sur nos exploitations »*. Parmi les représentants des administrations présentes, on trouvait également Emmanuel Cibaud. Travaillant pour le Service de l'eau et des risques au sein de la DDT de Côte-d'Or, il est en charge des pollutions diffuses et de la directive nitrates. Des contrôles, il en mène depuis un peu plus de dix ans : *« Les situations sont un peu plus tendues aujourd'hui que ce que j'ai pu connaître il y a dix ans. C'est peut-être lié en partie à une conjoncture plus compliquée. Je viens moi-même du monde agricole, donc je suis conscient des réalités. Je comprends aussi que, face à une réglementation mouvante, il n'est pas toujours facile d'être au fait des dernières évolutions. C'est justement tout l'intérêt d'une rencontre comme celle qui a été organisée : on peut informer sur les évolutions. Si on prend l'exemple de la directive nitrate, il y a une révision qui intervient tous les quatre ans, il faut donc se maintenir en veille »*. Dans l'exercice de ses fonctions, Emmanuel Cibaud privilégie l'approche pédagogique des choses : *« Le but n'est pas de jouer au « maître d'école » mais de faire des constats. Un contrôle c'est forcément un peu anxiogène pour un exploitant, il est donc important de dédramatiser. Il faut préciser qu'en majorité, les contrôles que nous réalisons donnent des résultats conformes à la réglementation. L'organisation de cette journée pédagogique permet d'aborder le contrôle différemment : nous ne sommes pas dans le stress qui accompagne les situations de contrôle. Cela nous permet aussi d'entendre les problèmes que les exploitants peuvent rencontrer et de faire des remontées à nos administrations »*. D'ores et déjà, une troisième action du même type est programmée, à nouveau en Côte-d'Or pour le mois d'octobre.

Berty Robert

(1) Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Agence de services et de paiement (ASP), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), Service régional de l'alimentation (Sral), Office français de la biodiversité (OFB), Service santé, protection animale et environnement (SPAE), Service environnement et risques (SER) de la Direction départementale des territoires.

// AIDES ENVIRONNEMENTALES

58

MAEC : un choix délicat dans le Morvan

Pour les agriculteurs du Morvan, la période de déclarations PAC rime avec la nécessité de se déterminer sur le choix d'une MAEC. Entre contraintes et enveloppes budgétaires non extensibles, c'est une véritable problématique qui a fait l'objet d'une réunion à la Maison du Parc du Morvan.

Une quinzaine d'agriculteurs du Morvan s'est retrouvée, le 7 avril, à la Maison du Parc du Morvan de Saint-Brisson, à l'initiative des adhérents FDSEA et en présence de Sylvain Mathieu, président du Parc du Morvan, Olivier Georges, son directeur, et Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre d'agriculture. Le but était de débattre de la différence existante entre la MAEC Parc (PRA 2 systèmes herbagers et pastoraux) et celle de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (Mesure autonomie fourragère).

Ce collectif d'agriculteurs se demande pourquoi les éleveurs du Morvan ne peuvent pas accéder à la MAEC autonomie fourragère de la Chambre et doivent se contenter de ce qui est perçu, par eux, comme une MAEC « du pauvre » sur le Parc du Morvan, avec une rémunération moindre et des contraintes plus importantes. Comme le confirme Sylvain Mathieu, l'enveloppe budgétaire pour la MAEC Parc avoisine les 15 millions d'euros : *« C'est la plus grosse enveloppe de Bourgogne-Franche-Comté »*. Celle de la MAEC portée par la Chambre est de taille beaucoup plus réduite. Au 31 mars, cette dernière avait reçu 53 demandes émanant de tout le département, dont une quinzaine du Morvan.

De son côté le parc annonce 350 demandes et, selon son président, *« le plein devrait être fait et l'enveloppe consommée dans sa totalité »*. Or, le collectif d'agriculteurs se demande s'il serait possible de faire des transferts d'enveloppe budgétaire entre le Parc du Morvan et la Chambre afin de satisfaire toutes les demandes. Une solution que Sylvain Mathieu n'exclue pas totalement, *« sous réserve qu'il reste de l'argent et que cela soit juridiquement réalisable : il s'agit de fonds européens et on ne fait pas ce qu'on veut avec… »*

Crainte d'être perdant sur toute la ligne

Le temps presse néanmoins : au moment du remplissage de la déclaration PAC, qui devra être finalisée à la mi-mai, les agriculteurs vont devoir cocher la case de la MAEC choisie. Beaucoup d'agriculteurs du Morvan qui souhaitent bénéficier de la MAEC Chambre redoutent que l'enveloppe budgétaire ne leur permette pas d'en bénéficier, et ils n'auront pas choisi la MAEC Parc. Ils craignent d'être perdants sur toute la ligne. Lors de la réunion, ils ont cité l'exemple d'un éleveur qui a souscrit la MAE du Parc en 2014. Il touche 4 500 euros de MAE, mais tous les ans, il doit acheter entre 5 000 et 6 000 euros de foin, parce que les contraintes environnementales liées à la MAE rendent ses prairies beaucoup moins productives. L'impact bénéfique pour l'environnement s'en trouve relativisé.

Ce constat d'une réduction de l'autonomie fourragère pose question dans une logique environnementale. Sylvain Mathieu, lui, y voit une conséquence du changement climatique. Par définition, les MAE prennent en compte la préservation de l'environnement, mais, pour beaucoup d'agriculteurs, les contraintes qui se rattachent à certaines d'entre elles ont un effet plus négatif que positif, pour l'environnement et pour les éleveurs du secteur. Pour sa part, et en soulignant la complexité du processus d'élaboration des MAEC et l'absence de maîtrise sur le cahier des charges le président du Parc précise : *« La MAEC que nous avons choisie s'inscrit dans le prolongement de ce qui existait et elle est adaptée à l'agriculture et l'environnement du Morvan »*. Un point de vue qui n'est pas partagé par les éleveurs morvandiaux : ils déplorent que les MAEC Parc mettent en péril l'autonomie fourragère de leurs exploitations. Au travers des MAEC, ils dénoncent aussi et surtout des contraintes environnementales devenues incompatibles avec toute activité économique.



La réunion du 7 avril à la Maison du Parc du Morvan, à Saint-Brisson, a rassemblé une quinzaine de participants.

Berty Robert

// PRÉFET DE L'YONNE (1/2)

Pascal Jan, l'année d'après

Le mardi 4 avril, cela faisait un an jour pour jour que Pascal Jan devenait préfet de l'Yonne. Une première expérience pour ce professeur des universités et docteur en droit public, qui occupait auparavant le poste de recteur de l'académie de Martinique depuis 2018. Retour sur cette première année (en deux parties) avec celui qui avait fait de la gestion de l'eau une priorité lors de son arrivée. Premier volet cette semaine.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne.

Nous le retrouvons au même endroit, dans son bureau, quasiment un an jour pour jour après sa prise de fonction comme préfet de l'Yonne (notre rencontre a eu lieu le 6 avril dernier). Pascal Jan a accepté de revenir avec nous sur sa première année à un poste qu'il occupe pour la première fois de sa carrière. « *Quand je fais le bilan sur un an, j'ai cette confirmation que l'Yonne est bien un département rural* », débute-t-il. « *L'idée centrale est de faire en sorte que dans l'Yonne il y ait une ambition rurale. Cela passe par plusieurs problématiques : la première, qui est à la charge de Naïma Ramalingom, la sous-préfète d'Avallon, est l'agenda rural* ».

Ce dispositif national de 85 mesures a pour objectif de faire un programme d'actions de la ruralité autour de trois axes : habiter en ruralité, travailler en ruralité et s'épanouir en ruralité. « *L'idée est de mener un ensemble d'actions pour faire en sorte que le territoire icaunais soit un territoire attractif, pas seulement d'un point de vue touristique mais au niveau de l'installation. Cela suppose des services publics, le travail, la santé (médecins, vétérinaires et pompiers ; là-dessus la préfecture, le département et le SDIS travaillent sur un projet que le préfet nomme lui-même « blanc rouge », visant à combler les déserts médicaux, ndlr), les mobilités et la sécurité* ».

L'une des choses qui a frappé Pascal Jan lors de sa première année est la présence de lavoirs dans un grand nombre de communes icaunaises. Pour lui, le département doit mettre en valeur ce patrimoine qui participe à l'attrait touristique et culturel. « *C'est pourquoi j'ai soumis l'idée au président du Conseil départemental (Patrick Gendraud) de créer un « cyclo-lavoir », pour mettre en valeur ces lavoirs qui correspondent à une histoire de la ruralité icaunaise* ».

L'eau en fil conducteur

Lors de son arrivée, Pascal Jan avait fait de l'eau et sa gestion une priorité pour le département. Ce à quoi il se tient encore aujourd'hui. « *Pourquoi ? Car dans l'Yonne, l'eau rencontre différentes problématiques. Déjà, nous sommes dans un département rural donc nous avons besoin de l'eau pour l'agriculture. Ensuite, il y a tout un aspect touristique derrière cela. Il y a un tourisme fluvial avec des canaux (du Nivernais et de Bourgogne) qui connaissent des problèmes de fermeture. Et qui dit fermeture dit conséquences sur l'emploi et l'activité économique. Donc la bonne gestion de l'eau, dans cette optique-là, est importante, pour l'activité économique d'une partie du territoire* ». Aussi, parce qu'Auxerre est sur une dynamique de production d'hydrogène et que sans eau, cela ne pourrait pas être possible. « *Et il y a la question de la santé et de l'attractivité globale du territoire. Je suis persuadé que si nous maîtrisons la ressource en eau dans toutes ses dimensions, cela serait un élément décisif de l'attractivité d'un territoire. Personne ne viendrait dans un territoire qui ne sait pas gérer la ressource en eau. L'eau est donc un enjeu structurant pour l'Yonne et un enjeu économique réel pour les agriculteurs* ». Sans oublier un élément connexe mais non moins important : la gestion des incendies. « *Il n'y a pas de secret, pour éteindre un incendie, il faut de l'eau* », poursuit le préfet. Avec les sécheresses devenues récurrentes, les incendies, notamment ceux de forêts, eux aussi, sont de plus en plus présents.

L'énergie, l'autre ressource vitale

L'eau est aussi essentielle pour l'agriculture. Essentielle mais loin d'être inépuisable. « *Dans les années à venir, elle va devenir une ressource dont l'abondance va baisser et dont le prix, lui, va augmenter. L'objectif est donc, avec différentes incitations, de la sensibilisation et de la responsabilisation, de faire prendre conscience aux agriculteurs de l'importance de la gestion de l'eau à long terme, une ressource dont ils disposent, pour le moment* », prévient Pascal Jan.

Dans cette optique, une conférence sur la thématique de l'eau est prévue le lundi 22 mai prochain, dans l'Yonne. « *Elle aura pour objectif de faire de l'eau un concept à la fois dans la qualité, la quantité et l'attractivité. C'est vrai pour les agriculteurs mais aussi pour les administrés qui vivent en ruralité. Cette conférence aura pour but de penser la ressource en eau en 2050* ».

Pascal Jan l'assure, « *les sécheresses estivales et hivernales ont fait prendre conscience de la fragilité de cette ressource. C'est dans cette optique-là que l'alerte sécheresse a été mise en place très tôt cette année (le 10 mars). Le but était de permettre une prise de conscience sur cette problématique-là* ».

Autre ressource vitale pour l'agriculture : l'énergie. Et dans ce domaine, les agriculteurs sont certes consommateurs, mais aussi producteurs, notamment à travers des projets agrivoltaïques, dont s'enthousiasme le préfet. « *L'État, à travers moi, défend l'idée de faire du vrai agrivoltaïsme dans le département. En clair, je résume tout le temps au fait qu'une moissonneuse-batteuse doit pouvoir passer sous les panneaux solaires. La production d'électricité doit être un appoint à l'activité principale et non prendre le dessus* », indique-t-il. « *L'agrivoltaïsme présente un certain nombre d'atouts comme l'ombre et la récupération des eaux de pluie. C'est une ligne de conduite qui sera la mienne dans l'étude des projets qui seront soumis à la DDT de l'Yonne* ».

Christopher Levé

Ce qui vous attend dans la 2e partie de l'entretien

La semaine prochaine, vous retrouverez la suite et fin de l'entretien avec Pascal Jan, préfet de l'Yonne. Pour vous faire patienter, voici un petit résumé de ce qui vous attend : le bilan des aides versées dans le cadre des calamités agricoles, le soutien de l'État aux projets s'adaptant au changement climatique, sa première participation au salon de l'agriculture, ou encore un point sur le Colden, le projet qu'il porte avec le procureur d'Auxerre.

// FDSEA

Un nouveau bureau pour la section des anciens

Mardi 4 avril, les membres du nouveau conseil d'administration de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne se sont réunis afin d'élire les membres du bureau pour ce nouveau mandat 2023-2026.

Lors du conseil d'administration de la section des anciens de la FDSEA de l'Yonne, qui s'est tenu le mardi 4 avril, Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la section, dont le précédent mandat touchait à sa fin, a souhaité retracer ces trois dernières années avec quelques mots. En effet, celles-ci ont été bouleversées par des événements dramatiques, la pandémie du Covid-19 qui a provoqué une distance sociale, empêchant de réaliser les voyages et les journées conviviales prévus. La guerre en Ukraine qui a ôté la vie de milliers de personnes et provoqué la perte de cultures se comptant en milliers de dollars.

La section n'a pas cessé de se battre pour les retraites et obtenir le calcul des 25 meilleures années mais également face à la hausse du coût de la complémentaire de groupe pour la santé.

Malgré ces épisodes négatifs, Marie-Jeanne Rondeau a tenu à remercier l'ensemble des membres du bureau et du conseil d'administration pour l'énergie et l'implication de chacun au quotidien pour faire vivre la section.



Le nouveau bureau présidé par Marie-Jeanne Rondeau.

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, est intervenu afin d'établir un compte rendu du congrès qui s'est déroulé du 28 au 30 mars à Angers. En effet, il est important pour les anciens exploitants de rester au courant de l'actualité des actifs. Le président a également insisté l'importance du rajeunissement des membres lors du renouvellement.

Une fois le tour de l'assemblée effectué, permettant aux éventuels candidats de se présenter, les élections ont débuté.

Les membres du bureau élus par le conseil d'administration sont les suivants :

- Présidente : Marie-Jeanne Rondeau
- 1er Vice-Président : Jean-Pierre Bouron
- 2d Vice-Président : Daniel Hardoin
- 1er Secrétaire Général : Bernard Drujon
- 2d Secrétaire Général : François Cormerois

La FDSEA de l'Yonne souhaite un excellent mandat aux nouveaux membres.

FDSEA de l'Yonne.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Rencontre avec les deux nouvelles recrues

Marine Ifires-Havet (conseillère spécialisée) et Clotilde Devulder (conseillère en agronomie et environnement) sont les deux dernières recrues de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Portraits.



Marine Ifires-Havet, la nouvelle conseillère spécialisée.

À 31 ans, Marine Ifires-Havet est la nouvelle conseillère spécialisée de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Originaire de Seignelay, elle est arrivée le 13 mars. Elle fait ses classes à Paris, à l'institut Bonaparte (l'école des métiers animaliers). Mais ce n'est pas bien loin de chez elle qu'elle se forme, à la clinique vétérinaire de Villefargeau. « *Je suis spécialisée en milieu rural* », indique-t-elle. C'est d'ailleurs dans une clinique de ce type qu'elle est embauchée à la suite de ses études, à Bellac (Haute-Vienne).

En 2020, Marine Ifires-Havet décide de faire une reconversion professionnelle pour devenir bergère fromagère. « *Je me forme dans le Var et au Pays basque. Et je suis diplômée à l'été 2022* ». Cependant elle choisit de ne pas franchir le pas de l'installation. « *Mon mari et ma famille ne sont pas issus du monde agricole, je ne me sentais pas prête à m'installer seule* ». C'est alors qu'elle intègre la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Je voulais faire un métier qui touche à l'agriculture. Je voulais pouvoir aider les autres, cela a toujours été un objectif pour moi de travailler dans une Chambre d'agriculture. Le service à la personne est quelque chose que j'aime* », assure-t-elle.

À la Chambre d'agriculture icaunaise, elle a pour mission d'aider les agriculteurs à faire leurs télédéclarations PAC (Telepac est accessible depuis le 1er avril, jusqu'au 15 mai, ndlr). Elle est également chargée d'animer l'outil MesParcelles et est pilote de projet HVE, « *une mission qui me tient particulièrement à cœur* », sourit-elle.

De Rodez à Auxerre, en passant par Haïti et la Côte d'Ivoire

La seconde recrue de la Chambre, c'est Clotilde Devulder. Âgée de 39 ans, elle est la nouvelle conseillère en agronomie et environnement, depuis le 13 janvier dernier.

Originaire de Rodez (Aveyron), elle fait ses études à l'ENSAT (école nationale supérieure agronomique de Toulouse). Elle se spécialise en biologie moléculaire durant ses études où elle effectue plusieurs stages dans ce domaine. Elle travaille ensuite dans le milieu du bois énergie, à Dijon, au sein d'une start-up (entre 2009 et 2011), avant de déménager dans l'Yonne, à Auxerre plus exactement.

Après ses congés parentaux, elle et sa famille décident de se lancer dans un projet : celui de partir avec l'ONG (organisation non gouvernementale) Fidesco pour deux ans, en Haïti, pour faire de la coopération, « *c'est-à-dire aider avec une mission bien précise sur place, dans le but de servir ceux qui en ont besoin* », précise Clotilde Devulder. Là-bas, elle est conseillère pédagogique dans un collège et un lycée de 1 500 filles. Mais avec l'insécurité du pays, toute la famille est rapatriée en France après seulement quatre mois.

L'envie d'aller aider des personnes à l'étranger étant toujours intacte, ils repartent deux mois après en Côte d'Ivoire, pour une nouvelle mission d'un an et demi. « *Là-bas, je travaille à nouveau dans une école, où je suis cette fois-ci éducatrice spécialisée pour des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté scolaire. Je suis également responsable de la commission environnement de l'école, où je monte des projets de sensibilisation à l'environnement pour les enfants, en lien avec le ministère des Eaux et Forêts sous le nom* Une école, cinq hectares de forêt ».

Elle revient ensuite à Auxerre en 2021 avant d'intégrer la Chambre d'agriculture de l'Yonne début 2023. Clotilde Devulder a pour mission d'être animatrice BAC (bassins d'alimentation de captages) pour la communauté d'agglomération du grand sénonais. « *Et je suis référente pour le changement climatique* », conclut-elle.

Christopher Levé



Clotilde Devulder, nouvelle conseillère en agronomie et environnement.

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

58

Une confiance renouvelée



Crédit Agricole Centre Loire

Arnaud Bodolec, président du Crédit Agricole Centre Loire, est un agriculteur spécialisé dans les cultures et l'élevage de bovins.

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole Centre Loire a été intégralement réélu lors du conseil électif qui s'est tenu à Bourges, le lendemain de l'assemblée générale à CO'Met (Orléans), soit le 24 mars. Il est composé de 18 membres : Aymeric Behaghel, Arnaud Bodolec, Muriel Cheradame, Cyril Colas, Patricia Detable, Pierre-Louis Epaud - Chartier, Laurent Fesneau, Phillipe Guillien, Raphaël Kermoal, Sandrine Lopez, Luc de Montenay, Marie-Pierre Perdereau, Pierre Picot, Arnaud Quatrehomme, Guy Robail, Joëlle Robert, Isabelle Rondeau et Gilles Simon. Les membres du bureau ont été reconduits : Arnaud Bodolec, Président ; Pierre Picot, vice-président du Cher ; Laurent Fesneau, vice-président du Loiret et Joëlle Robert, vice-présidente de la Nièvre.

Le président

Président du Crédit Agricole Centre Loire depuis avril 2021, Arnaud Bodolec est un agriculteur berrichon de 45 ans, spécialisé dans les cultures et l'élevage de bovins. Fort d'une expérience d'administrateur depuis 2003, il s'attache à impulser l'innovation dans toutes ses composantes et à tirer le meilleur des spécificités, notamment économiques, de chaque territoire (Loiret, Cher, Nièvre) pour enrichir le collectif. Arnaud Bodolec veille à maintenir la cohérence avec la raison d'être de la Caisse régionale - agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de son territoire - au travers de ses 3 inflexions à long terme : être la banque des inclusions, des éco-transitions et qui fortifie les liens.

L'assemblée générale

À l'occasion de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue jeudi 23 mars à Orléans, les électeurs ont approuvé les résultats et les mandats soumis à renouvellement. Le bureau a rappelé qu'en 2022, avec un contexte compliqué, le Crédit Agricole Centre Loire a souhaité maintenir le cap et prioriser la satisfaction client. Les investissements réalisés ont été effectués avec une volonté forte de préparer le futur, sur les expertises et le parc immobilier. Ainsi, pour faire face aux besoins des clients en transition énergétique, une agence ENR et une filiale dédiée ont vu le jour. Les sites de Bourges et Nevers ont été rénovés et celui de Saint-Jean-de-Braye est en cours de construction. En 2023, le Crédit Agricole Centre Loire continue d'accompagner les acteurs économiques du territoire, notamment sur les sujets de la transition énergétique, la mobilité, la santé et le bien-vieillir. Véronique Faujour, secrétaire générale du Groupe Crédit Agricole, est intervenue pour expliquer « *comment le Groupe Crédit Agricole joue son rôle dans un contexte de chocs et de transformation* ». Une conférence de Tania Sollogoub, responsable de la coordination des pays émergents et de l'analyse des risques géopolitiques à la Direction des Études Économiques du groupe Crédit Agricole sur le thème « *Comment la géopolitique redessine le monde ? Quelles conséquences pour nous ?* » a ensuite eu lieu devant les sociétaires.

D'après commuiqué

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// FÊTE DU BŒUF

21 Cinquante éleveurs en lice

La Fête du bœuf enregistre une participation correcte compte tenu de la conjoncture.



Cent seize bovins sont inscrits pour le 22 avril.

Les inscriptions pour la Fête du bœuf sont closes depuis le 24 mars. L'édition 2023, qui se tiendra samedi 22 avril au pôle agricole de Créancey, réunira exactement 50 éleveurs : 44 en bovins et six en ovins. Cette participation satisfait Jean-Louis Brazey, le responsable de l'organisation : *« Nous ne savons jamais à quoi nous attendre avant les inscriptions. Finalement, avec 116 bovins et une trentaine d'agneaux, nous sommes pratiquement au même niveau d'effectif que l'an passé. Ce n'était pas gagné d'avance, compte tenu de la conjoncture pour les animaux de boucherie. Sur les autres concours, la baisse de fréquentation est à chaque fois beaucoup plus marquée ».*

Acheteurs et visiteurs attendus

Le président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité attend désormais beaucoup d'acheteurs et de visiteurs : *« la réussite de notre rendez-vous passe également par une belle participation de leur part. Les acheteurs, je ne me fais pas de soucis : ils seront là et chacun aura de quoi satisfaire ses besoins, avec tous ces animaux exposés. Les visiteurs sont également conviés. Nous le répétons régulièrement : notre rendez-vous n'est pas réservé aux professionnels, il est ouvert à tout public, dès 10 heures. Une buvette et une restauration seront notamment proposées ».* Jean-Louis Brazey *« signerait volontiers »* pour assister au même succès qu'en 2022 : *« 450 repas avaient été servis, c'était un très bon résultat, sachant que nous plafonnions auparavant à 380, voire exceptionnellement 400 ».* Programme de la journée : de 8 heures à 10 heures : opération des jurys, classement des animaux, 10 heures : ouverture au public, ventes, 13 heures : repas avec viande charolaise locale, 15 h 30 : remise des prix.

AG

Contact : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Des habitués et des nouveaux

Cette nouvelle édition sera marquée par la participation de sept nouveaux exposants : Julia Sagetat (Sussey), Loïc Rummler (Liernais), Nicolas Mazilly (La Rochepot), Fabien Mignotte (Thorey-sur-Ouche), Georges Laupretre (Saint-Eugène, 71), le Gaec Peigney (Velles, 52) et David Doyer (Chaudenay-la-Ville). Ce dernier partage ici ses motivations à participer pour la première fois à la Fête du bœuf : *« Jusqu'à présent, lorsque nous avions ce genre de bête sur notre exploitation, nous la vendions en maigre. Inconsciemment, nous nous disions peut-être qu'il fallait un certain savoir-faire pour finir ce type de bovin. Avec nos achats de taureaux, nous ne recherchons pas spécialement un développement musculaire hors-norme, ce qui fait que nous avons très peu de vaches de ce genre. Cette fois, nous nous sommes dit pourquoi pas ? La présentation d'une jolie bête est évidemment valorisante pour l'exploitation qui l'a fait naître et qui l'a emmenée jusqu'au bout, même s'il est vrai que le contexte actuel n'est pas favorable aux animaux de boucherie d'exception ».*

Les habitués de Créancey seront eux aussi au rendez-vous, à l'image de Florian Renon, éleveur à Lacour-d'Arcenay, qui n'a manqué qu'une seule édition de la Fête du bœuf depuis sa délocalisation à Créancey en 2015. Ce jeune Côte-d'orien présentera trois vaches adultes charolaises, son objectif sera une nouvelle fois de vendre tous ses animaux avec une plus-value espérée d'un euro/kg, comme ce fut le cas récemment à Autun. Lors de ce concours, Florian Renon a décroché un prix d'honneur et un deuxième prix avec ses deux vaches exposées.

À Autun, les prix étaient montés jusqu'à 12 euros/kg. Mais ce niveau de tarif ne concernait qu'une ou deux championnes, comme le précise Jean-Louis Brazey : *« il s'agit là de prix très intéressants mais ce n'est pas un cours pour autant. Il faut considérer davantage les prix pratiqués dans les différentes sections, nous espérons qu'ils soient bons à Créancey. À Autun, les génisses bien conformées sont parties à une moyenne de 6,70 euros/kg et les vaches étaient négociées à plus de 6 euros/kg. Souhaitons qu'il en soit autant lors de notre évènement ».*

// ÉVÈNEMENT

70 Succès pour le Salon de l'herbe d'Onay

La deuxième édition du Salon de l'herbe organisé par la coopérative Interval a réuni plus de 200 visiteurs à Onay, près de Gray. L'occasion de rappeler les fondamentaux techniques de la culture de l'herbe et de sa récolte…

Comparativement à 2022, le deuxième salon de l'herbe d'Interval a bénéficié d'une météorologie plutôt clémente, fin mars à Onay, en Haute-Saône. Les coopérateurs se sont retrouvés, à l'invitation de leurs techniciens. *« Nous avons aussi accueilli une soixantaine d'élèves de Vesoul Agrocampus (BTS ACSE), du lycée de Montmorot (BTS ACSE), de la MFR d'Amange (bac pro 2e année), du Legta Dijon Quetigny (BTS PV 2e année) »*, précise Gaétan Corti, responsable de la communication de la coopérative. Au menu de cette journée technique, 14 ateliers thématiques. Les dix dernières années, marquées par les aléas climatiques et les fluctuations des prix des engrais et des carburants, focalisent les éleveurs sur l'intérêt stratégique de l'autonomie alimentaire de leurs systèmes. Une autonomie qui passe par l'implantation de prairies temporaires productives… et adaptées au contexte pédoclimatique local. Plusieurs bandes de démonstrations de variétés fourragères, en culture pures ou associées, étaient visibles lors de ce Salon de l'herbe : trèfles blancs, trèfles violets, trèfles d'Alexandrie, Ray-Grass anglais, vesces, sainfoins, minettes…

Conseils de récolte

La coopérative a pu présenter les essais conduits cette année, notamment sur la thématique de la conduite de la fertilisation azotée sur ray-grass, des stratégies culturales, de différents méteils. S'appuyant sur des résultats d'analyses, les techniciens ont délivré des conseils en matière de récolte des fourrages. *« La valeur alimentaire de l'herbe évolue en fonction des conditions météorologiques dans ses différentes composantes : l'énergie, la matière azotée, la cellulose… il faut trouver le bon compromis pour récolter au moment optimum, en fonction des contraintes de l'exploitation. La digestibilité de la matière organique (dMO) est une valeur intéressante, car elle permet de savoir ce qui est réellement disponible pour les animaux. Gagner un point de dMO, en fauchant deux jours plus tôt par exemple, ça correspond à seulement 0,015 unité fourragère… mais sur 16 kg de fourrage ingéré, ça fait 1,5 litre de lait supplémentaire permis par la ration de base ».* Et autant d'économisé en complémentation énergétique, sous forme de céréales ! L'amélioration de la valeur alimentaire de l'herbe destinée aussi bien au pâturage qu'à la conservation sous forme d'enrubanné, d'ensilage ou de foin s'élabore dans toutes ses dimensions. *« Le choix des espèces, le pilotage de la fertilisation, le stade et la date de fauche, la conservation, la durée de séchage au sol notamment – plus le fourrage reste longtemps et plus sa valeur nutritive baisse – et enfin l'ingestion… »*, résumaient les techniciens, graphiques à l'appui.



Outre les classiques trèfles-ray-grass, les visiteurs ont aussi pu découvrir des méteils, ainsi que des fourragères moins connues, comme la vesce, la minette…

L'importance d'un ensilage de bonne qualité

D'autres ateliers s'intéressaient à la question du séchage en grange, du suivi et de la gestion des populations de campagnols, ou du chaulage des prairies. Sans oublier le volet économique *« un ensilage d'herbe de bonne qualité, correctement fertilisé et récolté au bon stade, est une source d'économie car il abaisse le coût de la ration : si on compare une ration à base d'ensilage de maïs avec une ration maïs associé à 6 kg d'ensilage de ray-grass de bonne qualité, pour un troupeau de 80 vaches laitières, on économise 40 tonnes de tourteaux de soja par an ! »*, assuraient les techniciens.

Alexandre Coronel

// AVENIR DE L'AGRICULTURE

Une réflexion collective et concrète

Une journée de travail a été organisée le 27 mars afin de définir concrètement quelle vision nous souhaitons collectivement porter à 2040 pour l'agriculture et les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Sur cette base, il s'agissait d'identifier les principaux axes de travail, opérationnels, à mener dans les prochains mois.

Ce temps de construction et de collaboration s'inscrivait dans une dynamique multipartenariale et dans le prolongement de l'initiative lancée à Dijon fin novembre 2022, destinée à imaginer l'avenir de l'agriculture régionale, à l'horizon 2040. Les travaux se sont notamment basés sur les retours de l'enquête menée en ce début d'année et dont les résultats ont été présentés à cette occasion. Au total, cette journée, organisée au Village by CA de la Cité de la Gastronomie, à Dijon, a mobilisé 89 participants issus d'horizons divers – professionnels, jeunes, collectivités, associations (1). Encadrée et animée par l'agence FlyTheNest et le Village by CA, spécialisés dans l'accompagnement au changement des entreprises, la journée a été rythmée par des échanges en ateliers et en plénière, particulièrement fructueux et constructifs pour co-construire une vision partagée. Sur la base du principe du consentement de chacun, l'ensemble des participants a donc défini et acté trois visions :

- Une vision à court terme : le focus du moment, la priorité numéro une, l'enjeu majeur qui mobilise toute l'équipe.
- Une vision à moyen terme : « le coup d'après », la suite logique de l'histoire. Entre l'inspiration lointaine, et la survie bien présente, on y trouve tout ce qui doit être préparé, ou temporisé.
- Une vision à long terme : le phare dans la nuit, la fin de l'histoire, la destination la plus lointaine que vous pouvez imaginer à ce jour.

Rémunération, renouvellement, résilience

À ce stade la vision qui se dégage pour l'agriculture et les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), à court, moyen et long terme, est la suivante :

- En 2025 : l'agriculture est rémunératrice. Le dialogue est établi entre chaque acteur de la ruralité, des filières aux citoyens avec un consensus scientifique. Nous sommes capables de nous adapter grâce à notre effort de collaboration et de transmission.
- En 2030 : l'agriculture de BFC réussit son renouvellement de générations. Elle sait faire évoluer ses pratiques par des choix collectifs (de stratégie, d'innovation…) en s'adaptant aux enjeux climatiques et environnementaux.
- En 2040 : l'agriculture de BFC, accompagnée de ses partenaires, est forte et résiliente. Elle s'adapte en continu à ses enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques. Les agriculteurs y sont heureux, nombreux, et fiers de participer à la souveraineté alimentaire française.

En déclinaison de ces trois visions, six chantiers ont été définis et seront approfondis dans les prochains mois :

- Enjeu 1 : Volet économique
- Enjeu 2 : Dialogue avec la société
- Enjeu 3 : Collaboration entre acteurs de la ruralité
- Enjeu 4 : Renouvellement des générations
- Enjeu 5 : Volet Agro-environnemental
- Enjeu 6 : Accompagnement des agriculteurs (chantier ajouté compte tenu des retours de l'enquête auprès notamment des agriculteurs).

Chambre régionale d'agriculture BFC

(1) Ademe, Agence économique régionale, agriculteurs, Agronov, Alliance BFC, AMRF21, BIVB, le réseau des Chambres d'agriculture, CAVB, Fédération des Caves Coopératives, Conseil départemental 21, Conseil régional du Cheval, Coopératives de BFC, CERFrance, Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, Confédération paysanne, Conseil départemental 71, Coordination rurale, Crédit Agricole, Elvea FC, Fédération Régionale des chasseurs, Ferm'Inov, Fibois, FRAB, Franche-Comté Elevage, FRCL, FRSEA/CIL BFC, GDS BFC, Inpact, Institut Agro Dijon, Interbev, Interporc B, Interval, JA BFC, JA71, Lycées agricoles de Fontaine, Davayé et Dannemarie, MSA Bourgogne, MSA Franche-Comté, OS Mouton Charollais, SAFER, Service de remplacement, Sicarev, Vitagora.

Plus d'infos : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/Strategie_2040/2023-Strategie2040_light.pdf



Près de 90 personnes ont participé à la réflexion commune organisée à Dijon le 27 mars en conclusion de l'enquête menée auprès des agriculteurs de BFC depuis le début de l'année.

// FILIÈRE OVINE

Ils ont discuté « mouton »

Les organisations départementales ovines de Bourgogne-Franche-Comté tenaient leur assemblée générale le 5 avril à Dampierre-en-Montagne (21).

Conjoncture économique, prédation et laine étaient à l'ordre du jour de l'assemblée des organisations départementales ovines. Hubert Coucheney, éleveur à Planay et administrateur FNO, participait à ce rendez-vous et revient ici sur les discussions. Le contexte économique, pour commencer, est bien entendu favorable avec des cours inédits : *« il est vrai que nous n'avions jamais vu cela, ils ont dépassé les 8,50 euros/kg en début d'année. Toutefois, à l'instant T, il semblerait que des agneaux aient du mal à partir des exploitations. Des frigos seraient pleins, nous en saurons davantage dans quelques jours, il ne faudrait pas rencontrer des problèmes pour écouler notre production »*.



Une visite de l'exploitation de Julien Pané était proposée.

Aller plus vite

Le nouveau plan loup a également été discuté. *« Celui-ci est au stade des réflexions »*, présente Hubert Coucheney, *« parmi les principales demandes de la profession figurent les tirs de défense : tout doit être mis en œuvre pour les accélérer et faciliter les démarches administratives, qui sont actuellement beaucoup trop longues. Les délais d'attente sont parfois de trois ou quatre jours alors qu'une première attaque de loup est souvent suivie d'une autre dans les 24 ou 48 heures »*. Le loup se *« multiplie »* à une vitesse grand V et colonise de nouveaux territoires : *« ce constat inquiète l'ensemble des éleveurs »*, souligne l'administrateur FNO, en rappelant que le seuil de viabilité de l'espèce, fixé à 500 loups, est désormais nettement dépassé en France : *« officiellement, nous approchons du millier de loups, il faut en tenir compte dans ce futur plan élaboré au plan national »*. De meilleures revalorisations sont aussi demandées en cas d'attaques : *« jusqu'à présent, une somme dérisoire, de l'ordre de 150 euros par exploitation, était versée pour les dommages collatéraux de l'élevage sinistré. Nous voulons obtenir quelque chose qui tienne compte de la réalité, en chiffrant les avortements ou encore l'improductivité prolongée de certaines brebis stressées »*. Des travaux concernent également le lynx, qui *« peine »* à être reconnu comme une réelle menace par les autorités.

Que faire de la laine ?

Depuis l'apparition du covid, nombre d'éleveurs stockent leur laine en attendant de trouver un débouché. *« Notre seul acheteur, la Chine, ne nous a rien pris pendant la pandémie. Dans mon propre cas, j'aurai bientôt trois tonnes de laine ! Les prix se sont effondrés, passant de 80 centimes du kg à moins de 20 centimes/kg en l'espace de trois ans »*, signale Hubert Coucheney, qui cite Tricolor parmi les pistes à *« creuser »* : *« cette association interprofessionnelle tente de remonter une filière laine en France en rassemblant un maximum de monde dans ce projet. Il y a sans doute quelque chose à construire, c'est certain »*.

AG

Point de vue

Cette journée se déroulait dans le fief du président du syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or, Julien Pané. Ce jeune éleveur revient sur l'objectif « national » de rendre obligatoire la contractualisation : *« Je ne suis personnellement pas favorable. Au syndicat, nous nous battons pour qu'elle reste sur la base du volontariat. Les éleveurs du 21 n'ont pas vocation à devenir intégrateurs, nous avons proposé une régulation du marché avec un prix minimum de vente indexé en temps réel sur différents cours, comme ceux des céréales, de l'aliment, du pétrole… La vente et la négociation font partie de notre profession. D'autre part, avoir un marché concurrentiel et dynamique avec de nombreux acheteurs est plus rémunérateur pour nous. Ce point de vue est divergent, certes, mais il est important que nous maintenions nos diversités, c'est aussi une force qui assurera notre durabilité. Cela démontre encore une fois la nécessité d'être forts et nombreux au sein de notre syndicat, qui est apolitique, pour être force de propositions et tenter de faire bouger les lignes »*.

ÉLEVAGE

// PRODUCTION LAITIÈRE

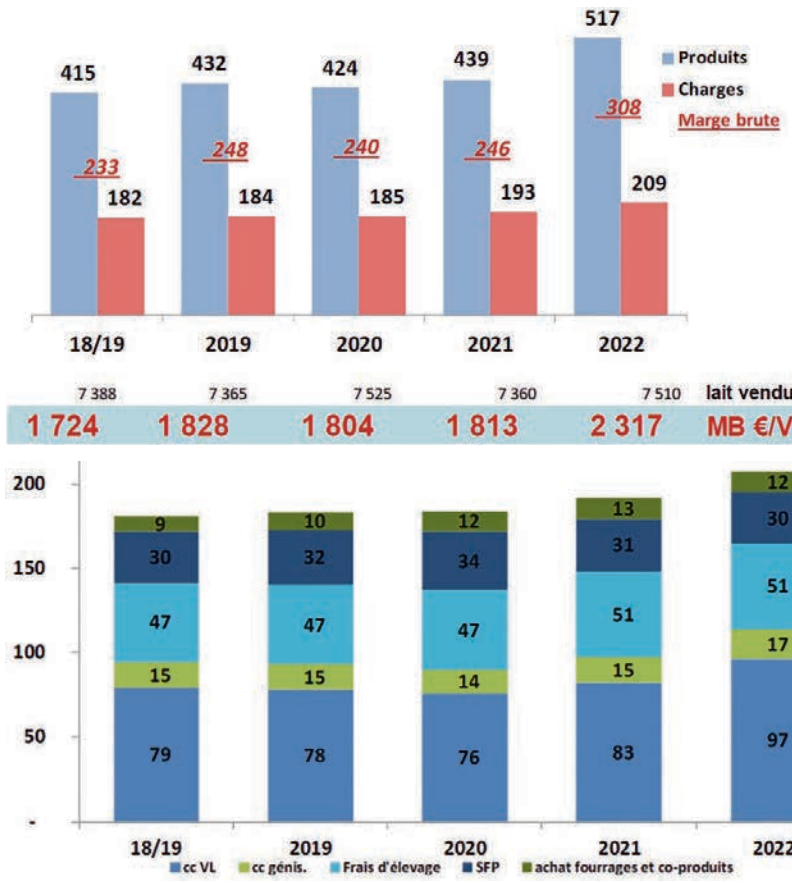
21 Les résultats technico-économiques de 2022

Du 28 mars au 7 avril, des éleveurs se sont mobilisés pour échanger sur leurs résultats économiques de l'année écoulée et sur leurs charges de mécanisation. L'année a été marquée par la perte de repères, la flambée des courts (concentrés, intrants, énergie…) et la hausse des produits (vente de lait et vente de bovins lait).

Deux cent neuf éleveurs ont réalisé un Galacsy, dont 145 avec le calcul du coût de production. La campagne 2022 a été marquée par une belle amélioration des produits (notamment grâce à la hausse du prix du lait et du prix des vaches de réforme), une année climatique difficile qui fait suite à une année 2021 où beaucoup de stocks avaient été faits (une partie des stocks a été écoulée). En parallèle, la hausse de toutes les charges (opérationnelles et de structures) a été effective toute l'année (notamment sur les postes intrants, concentrés et carburants).

Marge brute en progression

Le prix du lait sur la campagne est en moyenne de 433 euros/1 000 litres, soit une hausse de 60 euros par rapport à la campagne dernière. Les produits bovins augmentent également de 19 euros grâce à une reprise du cours des vaches de réforme qui s'affiche à 1 316 euros par vache, soit 4,12 euros/kg. Les autres produits (aide couplée vache laitière, indemnités climatiques, dégâts gibier…) restent stables à 19 euros/1 000 l. Tirés par le prix du lait et la hausse de produits bovins, les produits augmentent de 78 euros/1 000 l. Les charges opérationnelles augmentent de 16 euros/1 000 l, la plus forte hausse des dernières années, en cause notamment l'augmentation de toutes les charges tout au long de l'année 2022 (les concentrés, les intrants…). La marge brute augmente cependant de 62 euros pour atteindre 308 euros/1 000 l.



Détail de la hausse des charges.

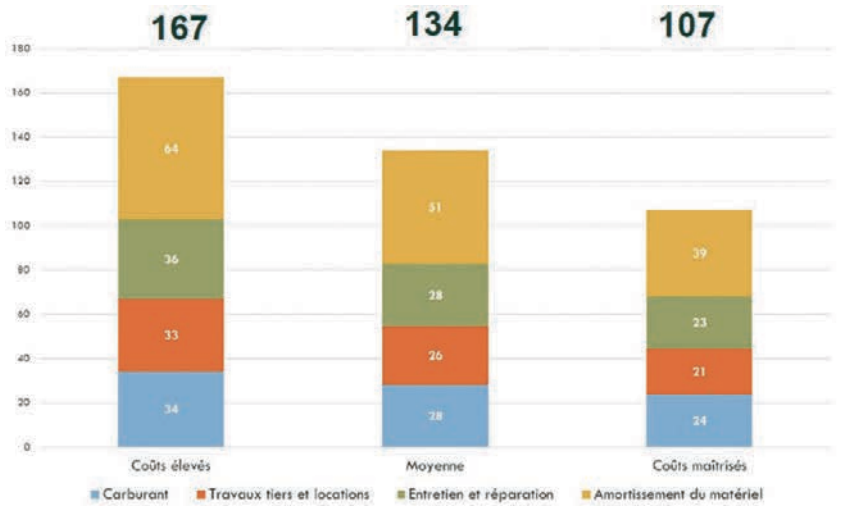
Détail de la hausse des charges

Le rendement moyen du maïs est de 9,5 TMS. Après une année 2021 exceptionnelle en quantité, le rendement maïs et herbe revient au niveau des années précédentes. Les achats de fourrages quant à eux restent à un niveau « correct » de 13 % de la totalité des fourrages distribués. On observe que de plus en plus d'exploitations rentrent dans des stratégies d'achats de fourrages et de co-produits chaque année pour anticiper les aléas climatiques. Les charges de SF restent au même niveau que l'année précédente, même si le prix des intrants avait déjà augmenté, les intrants distribués en 2022 ont été achetés en 2021 et probablement distribués en plus faible quantité. En revanche, les charges de concentrés VL augmentent, notamment dû au prix d'achat des concentrés en nette augmentation 2022 (+ 70 euros/t de moyenne). La hausse sur la charge « concentrés génisses » est plus contenue, du fait de la moindre distribution de ceux-ci sur 2022 (passant de 950-1 000 kg/génisses les années précédentes à 900 kg/génisses en 2022).

ALYSÉ

De gros écarts sur les charges de mécanisation

Dans le calcul du coût de production du lait, les plus grands écarts sont observés sur la partie charge de mécanisation, et notamment sur deux facteurs : l'amortissement du matériel et les travaux par tiers. Les stratégies et ces pistes sont variées pour limiter ces écarts. Plusieurs pistes à moyen ou long terme ont été souvent citées par les éleveurs : calculer son coût d'utilisation de son matériel, utiliser les références terrain pour se comparer, penser à l'échelle des chantiers, faire de l'échange de travaux ponctuellement et réfléchir ses investissements.



// EN BREF

Élevage allaitant La Chambre régionale d'agriculture BFC édite un bulletin

Sans attendre le déploiement d'un plan d'actions complet en faveur de l'élevage allaitant, les représentants de la filière en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont décidé de lancer un « journal Allaitant », au service des éleveurs de bovins. Cette filière est la 1re production en nombre d'éleveurs, en BFC. Elle valorise près de 42 % de la surface agricole utile sous forme de prairies permanentes. Depuis de nombreuses années, elle est confrontée à des difficultés : insuffisance de rémunération, baisse significative du cheptel, attractivité du métier, « discours anti-viande », changement climatique… Face à cette situation, les acteurs de la filière souhaitent agir collectivement, autour de deux objectifs : assurer une juste rémunération des éleveurs, et préserver le capital « élevage » de BFC en conservant le plus grand nombre d'actifs dans nos territoires. Le lancement du journal allaitant est une des réponses. Le premier numéro s'intéresse à la mise en œuvre du pâturage tournant. Les éleveurs de bovins allaitants sont invités à tester les leviers proposés sur leurs exploitations.
Un nouveau numéro paraîtra toutes les huit semaines et permettra de traiter d'autres sujets.
Pour consulter le premier numéro du journal allaitant, rendez-vous sur ce lien : https://public.message-business.com/emailing/52552/1549/emailing.aspx ou flashez le QR Code ci-contre.

Dérèglement climatique Un appel à projet lancé sur la modernisation et l'adaptation des installations d'élevage

Un appel à projet vient d'être lancé, dans le but de soutenir la modernisation et l'adaptation des installations d'élevage face au dérèglement climatique. L'objectif est d'accompagner les transitions des exploitations d'élevage dans une optique d'adaptation au dérèglement climatique, de préservation de l'environnement et de renforcement de leur compétitivité. L'arrêté et les documents utiles sont disponibles en téléchargement dans l'espace « Ressources utiles » du site https://www.europe-bfc.eu/evenement/appel-a-projets-modernisation-et-adaptation-des-exploitations-delevage-au-dereglement-climatique/ Cet appel à projets est réservé exclusivement aux Jeunes agriculteurs ayant sollicité une aide à l'installation (ou toute structure ayant en son sein un jeune agriculteur ayant sollicité une aide à l'installation). La date limite de complétude des dossiers est fixée au 16 juin.

// LE GDS 21 RÉPOND À VOS QUESTIONS

21 Mise en pâture à distance des bovins

J'ai mis des bovins en pâture dans une parcelle d'un autre exploitant, comment faire pour être dans les clous sanitaires et sur le plan de la Pac ?

J'envoie la déclaration de mise en pâture à distance à la DDPP de Côte-d'Or par courrier ou par mail, au moins 15 jours avant le déplacement des animaux. Il n'y a pas besoin de notifier les mouvements à l'EDE. Je déclare la localisation des bovins à la DDT soit au moment de ma déclaration Pac sur internet, soit en faisant une modification de déclaration en cours de saison. Un formulaire est disponible sur le site www.gdsbfc.org ou sur l'application du GDS 21.

Contact : Gilles Rabu au 03 80 68 67 30.



ÉLEVAGE

// AGNELAGES

Une « *moisson* » bientôt terminée

Un éleveur ovin de Villeberny évoque l'actualité de sa bergerie avec la fin des agnelages et le début de la mise à l'herbe. La menace de prédateurs et les cours de la viande sont aussi abordés.

Les agnelages, pour un éleveur ovin, c'est un peu comme les moissons pour un producteur céréalier. *« C'est une période très chargée, sans doute la plus importante de l'année sur le plan économique. Il ne faut surtout pas se rater ! »*, confie Yannick Thibert, à Villeberny près de Vitteaux. Comme tous ses homologues éleveurs, ce jeune moutonnier surveille de très près ses brebis, jour et nuit, depuis le 15 mars et le début des naissances. Le 5 avril, 240 agneaux étaient déjà nés dans sa bergerie. Une cinquantaine était encore attendue les jours suivants. Yannick Thibert dressait un bilan intermédiaire plutôt positif de ce millésime : *« le taux de mortalité est plutôt bas par rapport à ma moyenne des dernières années. Les agneaux sont en forme, ils n'ont pas de diarrhée ni de problèmes pulmonaires, pourvu que ça dure ! »*.

Bientôt dehors

La fin des agnelages marquera le « gros » de la mise à l'herbe, même si celle-ci déjà commencé début avril avec plusieurs brebis. *« Les agneaux les plus gros suivront très prochainement »*, mentionne Yannick Thibert, qui profite de l'occasion pour aborder le dossier prédation : *« la mise à l'herbe coïncide avec la fin d'un long travail en bergerie. Néanmoins, cette nouvelle étape sera encore remplie de stress à cause de la menace des prédateurs… Les attaques rencontrées par un certain nombre d'éleveurs dans la région avec le loup et même le lynx ne sont pas en mesure de nous rassurer. Je n'ai jamais été concerné, mais compte tenu de la situation, je redoute fortement d'y passer un jour. Si ce n'est pas moi, ce sera forcément un voisin… Il y a environ deux ans, deux béliers ont été tués dans la commune voisine de Jailly-les-Moulins. Plus récemment, un loup a été aperçu à la frontière de la Côte-d'Or, vers Saint-Léger-du-Bois. C'est certain : je ne serai jamais très serein quand j'irai faire le tour de mes prés, chaque matin. Le lynx fait aussi de plus en plus parler de lui, j'imagine qu'il doit manger au moins autant que le loup… Un lynx a d'ailleurs été vu il y a quatre mois dans mon village… »*.

De bons prix, mais…

L'actualité des élevages ovins, c'est aussi des cours de la viande à des niveaux inédits. Yannick Thibert a vendu plusieurs agneaux à 8,50 euros/kg ces derniers jours : *« ces tarifs sont bien sûr intéressants. Lors de mon installation, en 2018, les tarifs étaient seulement de 5,10 euros/kg. Sur l'année écoulée, nous avons gagné 1 euro/kg. Ce sont des prix rémunérateurs, mais il nous faut bien cela pour payer toutes nos factures et avoir un minimum de rentabilité »*. L'éleveur ovin, bien que satisfait de ces prix de vente, s'interroge de plus en plus pour la *« suite des évènements »*. *« Je me demande bien comment la conjoncture va évoluer. Dans l'idéal, il faudrait que tout se stabilise. D'un côté, nous ne pourrons plus travailler avec des cours plus bas. De l'autre, quelle serait la réaction des consommateurs si la viande continuait d'augmenter ? Le contexte actuel est vraiment inédit et très particulier »*.



Yannick Thibert, avec deux de ses agneaux.

AG

// RACE BOVINE

Tout, tout, tout sur la Salers

Un éleveur côte-d'orien donne rendez-vous pour l'assemblée de l'association Salers de Bourgogne-Franche-Comté. Une réunion qui accueillera toutes les personnes intéressées.



Lionel Lachot et l'un de ses taureaux, à Villeberny.

Partir en vacances à 10 000 km de sa ferme, en pleine période de vêlages, Lionel Lachot l'a fait ! *« Je ne pensais pas que c'était possible en élevage bovin… Cette anecdote donne une idée de la sérénité qui règne en Salers »*, confie l'homme de 49 ans. La race originaire du Cantal représente désormais l'intégralité du cheptel de Lionel Lachot, autrefois composé de Charolaises. *« La tuberculose est passée chez moi à deux reprises ces dernières années, j'en ai profité pour changer de race. La Salers est très appréciée pour ses facilités de vêlage, la simplicité de sa conduite et la très faible main-d'œuvre qu'elle nécessite. J'en tire pleinement profit aujourd'hui. Sans vouloir dénigrer la Charolaise, je pense que la Salers a beaucoup d'avenir, elle peut intéresser les jeunes générations par la qualité de vie qu'elle engendre »*.

Une race qui monte

La Salers se porte bien dans l'Hexagone, ses effectifs sont même en augmentation en dehors du berceau, comme l'indique Lionel Lachot. *« La dynamique est intéressante et cela est étroitement lié à ses atouts. Dans mon cas, je ne me lève plus les nuits, et si je fais téter un veau dans l'année, c'est bien le maximum… Les vaches s'occupent seules de leurs veaux, les éleveurs ont l'esprit tranquille. Les frais vétérinaires sont extrêmement faibles car il n'y a jamais de césariennes. Après, comme dans toutes les races, il y a inévitablement des pertes. Pour ma part, cela varie entre 3 et 4 % »*. L'habitant de Villeberny élève actuellement 125 vaches et n'a vraisemblablement pas terminé son développement : *« je compte augmenter de 15 à 20 vêlages. Cela n'aura pas beaucoup d'impact sur le travail compte tenu des facilités de naissance de la Salers »*. Lionel Lachot partage un autre objectif à court ou moyen terme : faire naître l'intégralité de ses veaux au pré. *« J'en suis aujourd'hui à 80 %, les vêlages à l'extérieur débutent en septembre et s'échelonnent jusqu'à la rentrée en bâtiments. Faire tout vêler au pré me permettra de tout regrouper »*.

Un contexte favorable

Comme dans toutes les autres races bovines, le prix de la viande est en nette augmentation et permet de dégager un revenu : *« les dernières vaches sont parties à 5,40 euros/kg, nous ne sommes guère moins qu'en Charolais. Il y a deux ans, les tarifs étaient encore à 3,80 euros/kg. Cette nouvelle donne est bien évidemment une bonne chose pour la trésorerie, surtout par rapport aux charges… »*.

Concernant les poids de carcasses, Lionel Lachot observe des gabarits de vaches de 440 kg en moyenne, allant jusqu'à 500 kg pour les plus lourdes : *« cela fait environ 20 kg de moins qu'en Charolais. Mais la sélection opérée dans la race travaille sur ce point. Il est également possible de faire du croisement, j'utilise personnellement un taureau Charolais avec encore une fois de très bons résultats aux vêlages »*.

AG

Rendez-vous le 27 avril

L'assemblée générale de l'association Salers de Bourgogne-Franche-Comté se tient jeudi 27 avril à partir de 9 heures à la salle des fêtes de Chemaudin, dans le département du Doubs. Lionel Lachot, membre du bureau, sera de la partie et donne rendez-vous. *« Guillaume de Gevigney, éleveur à Montagny-lès-Beaune, préside notre association. La quarantaine d'adhérents que nous comptons est conviée, et même tous les éleveurs qui voudraient se renseigner. Nous accueillerons tout le monde, notre but est de progresser ensemble et faire connaître la Salers. La matinée abordera notamment l'évolution de la race et la génétique, une visite d'exploitation sera proposée l'après-midi »*. Pour une bonne organisation, les éleveurs sont invités à réserver leur participation auprès du président (06 25 14 41 24).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// COLZA

Sclérotinia : intervenir au bon stade

Au printemps, le sclérotinia est la principale maladie sur colza. Même si elle est peu fréquente, elle peut être très nuisible. Le moyen de lutte le plus efficace à cette période reste une intervention fongicide préventive à la chute des premiers pétales.



L. Jung

Le sclérotinia est la principale maladie sur colza au printemps. Même si elle est peu fréquente, elle peut être très nuisible.

La période optimale de traitement reste en amont des contaminations pour éviter un développement du champignon sur les feuilles lors de la chute des premiers pétales (stade G1). En effet, aucune solution curative n'existe à ce jour, seuls des traitements préventifs sont possibles.

Identifier le stade G1 pour un traitement optimal

Le stade G1 apparaît, selon les températures, 6 à 12 jours après le début de la floraison du colza. Pour identifier au mieux ce stade, n'hésitez pas à suivre les données régionales de votre réseau d'épidemiosurveillance via le BSV.

Des essais menés depuis plusieurs années par Terres Inovia démontrent que le positionnement du fongicide reste un élément majeur pour garantir une bonne efficacité : intervenir trop tôt ou trop tard par rapport au stade G1 réduit significativement l'efficacité sur sclérotinia.

Les solutions pour faire face aux résistances

Quelle solution utiliser dans un contexte de résistance des souches de sclérotinia à certaines matières actives ? La note commune publiée en 2023 par l'Anses, Inrae et Terres Inovia refait le point sur l'état des connaissances en termes de résistances de souches de sclérotinia aux fongicides de la famille des SDHI (boscalid, bixafen, fluopyram, isofétamide) identifiées depuis plusieurs années. Afin d'assurer la durabilité des molécules, il est recommandé d'éviter l'emploi SEUL d'un fongicide à base de SDHI. Il convient de l'associer avec un autre mode d'action efficace (les solutions de biocontrôle restent insuffisantes) et de limiter son emploi à une seule application par campagne.

De nombreuses solutions efficaces contre le sclérotinia existent et permettent une alternance des matières actives et modes d'action :

- **En cas de pression faible à modérée**, toutes les solutions fongicides présentent un niveau d'efficacité satisfaisant vis-à-vis du sclérotinia et peuvent être employées, y compris les triazoles classiques (tébuconazole, metconazole), et les biocontrôles.
- **En cas de pression forte** (retour colza une année sur trois ou moins, historique d'attaques sévères 2 ans/10, climat favorable, etc.), le mode d'action SDHI doit être associé à un autre mode d'action dont l'efficacité est reconnue comme régulière (par exemple, prothioconazole, metconazole, dimoxystrobine et tébuconazole). Les produits à base de prothioconazole ont également une efficacité bonne à très bonne. Depuis la campagne dernière, un nouveau fongicide à base de fludioxonil est également disponible. Ayant une action unisite, il n'est pas recommandé de l'utiliser seul et sera toujours proposé en association avec un autre mode d'action (triazole (DMI) ou strobilurine (QoI-P).

Les stratégies à double traitement (deuxième traitement 10/15 jours après le stade G1) ne montrent pas de gain d'efficacité vis-à-vis du sclérotinia dans la très grande majorité des situations. Elles trouvent néanmoins un intérêt, en termes d'efficacité et de rentabilité lors de fortes pressions en maladies de fin de cycle (du type mycosphaerella ou alternaria) ou en cas d'entrée en floraison très hétérogène d'une parcelle en année humide et qui nécessite alors une protection étalée dans le temps.

N. Latraye, Terres Inovia

Des solutions de biocontrôle existent

- En présemis, Contans-WG (C. minitans) vise la destruction des sclérotes du sol. Il permet de réduire les attaques dès la première application (efficacité variable pouvant aller jusqu'à %). Le risque de contamination est réduit mais une protection fongicide supplémentaire est souvent nécessaire.

En traitement sur chaume, il permet de réduire le stock de l'année afin de limiter le risque pour les cultures suivantes.

- Au stade G1, les traitements à base de Bacillus pumilus (Ballad), de Bacillus subtilis (Rhapsody) ou de Pythium oligandrum (Polyversum) sont préconisés en association avec un traitement fongicide. En cas d'attaque, le niveau d'efficacité sera déterminé par la demi-dose du fongicide choisi.

Attention à la variabilité inter et intra parcellaire !

Pour une même date de semis, l'entrée en floraison des colzas peut différer entre les parcelles de l'exploitation. Les facteurs de variation sont divers mais les principaux sont la variabilité génétique, les conditions d'implantation et le contexte pédoclimatique de chaque parcelle. Il est donc recommandé de piloter l'intervention fongicide sclérotinia au plus juste, au cas par cas. Une variabilité au sein d'une même parcelle est également possible : dans ce cas, identifiez le stade majoritaire de la parcelle afin de positionner la protection au meilleur moment.

// POINT DE VUE

Les biochars, une bonne idée ?

Vincent Chaplot, agriculteur en Côte-d'Or et directeur de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), livre un point de vue critique sur les biochars.

Le dernier rapport du Giec est formel : *« le biochar ajouté à l'alimentation des ruminants pourrait permettre de réduire leurs émissions de méthane et celui ajouté aux sols permettrait d'améliorer leur fertilité en stockant à long terme du carbone de l'atmosphère »*. Or, il existe de nombreux travaux ayant documenté la présence dans les biochars d'importantes quantités d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) toxiques.

Face aux chaos annoncés que sont le changement climatique, la désertification, la pollution… comment peut-on promulguer des pratiques encore plus dommageables pour les sols et la planète que celles actuelles ? Les biochars ne diffèrent en rien des charbons. Il faut mettre ce terme au pluriel puisqu'il y a autant de types de biochars que de combinaisons entre matériel biologique carboné (des feuilles jusqu'aux troncs d'arbres…) et températures de pyrolyse (combustion à faible teneur en oxygène).

Une production qui n'est pas spontanée

La production de ces biochars pose un problème environnemental majeur. Alors que les charbons géologiques ou les composts se produisent naturellement, la production des biochars n'est pas spontanée mais nécessite beaucoup d'énergie ! Ce qui, d'emblée, pose la question de leur utilité pour la soi-disant lutte contre le réchauffement climatique. Ensuite, les produire oblige à une combustion incomplète (ou carbonisation) émettrice d'énormément plus de gaz toxiques qu'une combustion complète. Cette carbonisation génère un bouquet de gaz, principalement du méthane associé à du monoxyde de carbone, et de l'hydrogène, qui peuvent être valorisés ou traités mais à des coûts élevés. Par ailleurs, des chercheurs comme Phil Brookes et Parmila Devi ont démontré dès 2015 que des HAP cancérigènes et à fort pouvoir mutagène sont produits.

Alors que leur toxicité est connue en laboratoires, leur impact sur l'activité biologique des sols et la qualité des eaux qui rejoignent cours d'eau et nappes restent méconnus. Alors que de très nombreuses études scientifiques supportent le fait que les biochars fertiliseraient les sols, en améliorant leur pH et en retenant les nutriments et l'eau, d'autres, toutes aussi nombreuses, ont montré qu'il y avait nombre d'effets négatifs. Outre leur toxicité, les charbons, puisqu'ils sont constitués de nombreux pores, risquent de « vider » les sols riches de leurs éléments nutritifs, impactant la production agricole. Sans ces éléments à disposition, les micro-organismes vont s'attaquer à la matière organique du sol pour se nourrir et alimenter les plantes, ce qui dégradera les sols au lieu de les améliorer. Les biochars sont très souvent vendus comme extrêmement stables et donc favorables au stockage de carbone dans les sols. Or, leur stabilité à long terme est remise en question puisque les bactéries du sol parviennent à les décomposer mais au prix d'une dégradation de la matière organique stable pour trouver l'énergie et les nutriments nécessaires ce qui relargue du CO_2 dans l'atmosphère et appauvrit les sols.

Un raccourci

Enfin, les biochars sont des éléments grossiers qui ne peuvent pas se lier à l'argile du sol pour créer du complexe argilo-humique. Comme ils ne sont pas liés et qu'ils sont peu denses, des expérimentations ont montré qu'ils subissent une érosion hydrique privilégiée par rapport aux autres particules de sol, et vont rejoindre les cours d'eau, ce que l'on sait grâce aux travaux de l'IRD et de l'Inrae du début des années 2000. Les *terra preta*, ces îlots de terre de quelques hectares très fertiles créés par l'Homme à l'époque précolombienne au milieu d'étendues de sol infertile en Amazonie contiennent certes de nombreux charbons mais une majorité de matière organique non pyrolysée et d'os riches en phosphore (P) et calcium (Ca)… Alors que leur processus de fabrication reste méconnu, des instances politiques internationales comme le Giec et la FAO, appuyés par certains scientifiques, ont fait un très grand raccourci en affirmant qu'ajouter des charbons aux sols va améliorer leur qualité et sans doute pour mieux nous convaincre d'adopter cette nouvelle technologie, ils ont rebaptisé les charbons en leur ajoutant le préfixe « bio ».

Vincent Chaplot

// TRACTEURS

Quand et comment lester ses pneus à l'eau ?

Le lestage à l'eau fait débat aujourd'hui, car certains manufacturiers le déconseillent fortement avec les dernières générations de pneumatiques. Pourtant, la pratique perdure et constitue une solution économique pour améliorer l'adhérence d'un tracteur agricole.

Le lestage à l'eau est une pratique connue dans les domaines agricoles et forestiers, qui consiste à remplir les pneumatiques au maximum à 75 % avec une solution traitée à l'antigel.

Il reste ainsi de la place pour l'air, ce qui permet de gonfler le pneu à la pression préconisée et de permettre aux flancs de rester souples, afin de bénéficier d'une empreinte au sol comparable à celle d'un pneumatique rempli uniquement d'air. *« Nous enregistrons régulièrement des demandes de lestage à l'eau,* indique Pierre Bouzat, du groupe Simon Chouteau Profil Plus. *Certains clients l'utilisent pour gagner en adhérence ou rééquilibrer les masses, tandis que d'autres y recourent pour améliorer la stabilité d'un tracteur équipé, par exemple, d'une débroussailleuse à bras hydraulique de grande portée. Dans ce dernier cas, nous lestons uniquement le pneu opposé au groupe de broyage. Cette technique s'avère plus économique que les masses en fonte à fixer sur les jantes. Elle permet aussi, avec de grandes dimensions de pneumatiques, d'ajouter davantage de poids. »*

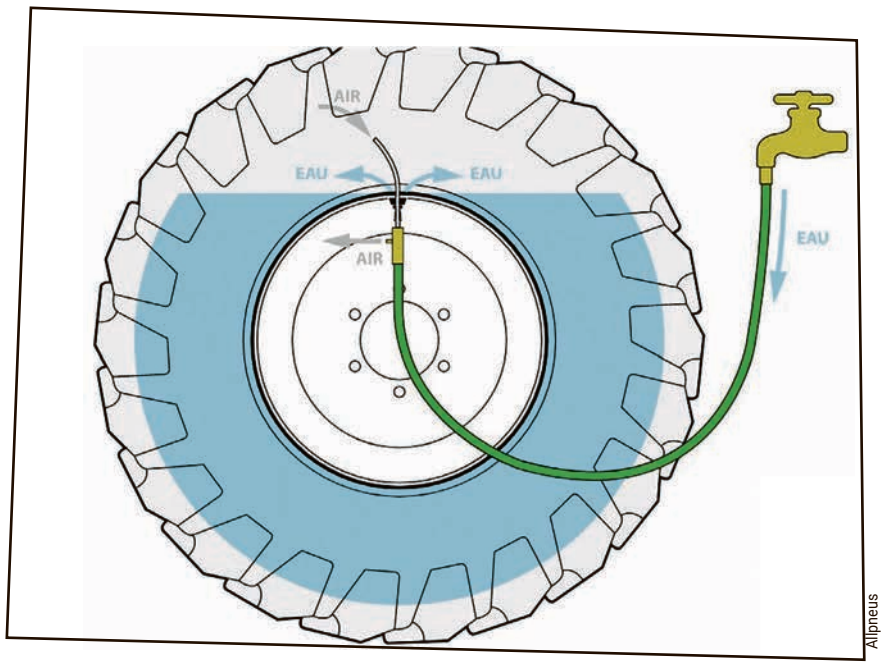
Pas d'influence sur la pression de gonflage

Comme le précise Trelleborg sur ses fiches techniques, le pneu IF 800/70 R32 rempli à 75 % contient 927 litres d'eau, soit un total de 1 854 kg sur l'essieu arrière, ce qui n'est pas envisageable avec l'ajout de fonte dans les roues. De plus, l'eau est moins onéreuse, même s'il faut acheter quelques litres d'antigel pour éviter toute surprise l'hiver. *« Le lestage à l'eau apportant de la masse non-suspendue, la charge ajoutée est supportée par le sol. Elle n'augmente pas le poids sur les essieux et n'exerce ainsi pas de contraintes sur les trompettes, les arbres de roue et le pont avant,* indique Stéphane Tenot, expert agricole chez France Pneus Sélection. *Par conséquent, la pression de gonflage, dépendante de la charge supportée par la roue et la vitesse d'avancement, demeure identique avec et sans lestage à l'eau. »* En ajoutant des masses en fonte dans les jantes ou sur le relevage pour gagner en adhérence, les pneus supportent alors davantage de poids et demandent, par conséquent, d'être gonflés à une pression supérieure. Il en résulte une plus petite empreinte au sol, une perte d'adhérence et un tassement supérieur.

Une méthode parfois coûteuse

Au champ, le lestage améliorant la capacité de traction, le tracteur patine moins. Le débit de chantier est donc supérieur et la consommation de carburant à l'hectare diminue. Autre effet positif, les pneus s'usent moins vite, grâce à la réduction du glissement. Le lestage à l'eau n'est en revanche pas compatible avec le télégonflage et il n'est pas envisageable de l'utiliser ponctuellement, car les opérations de remplissage et de vidange sont chronophages (minimum deux heures à chaque fois). Il n'est en plus pas possible de retirer toute l'eau sans faire appel à un outillage spécifique et la réparation est plus contraignante en cas de crevaison, sans parler de la pollution de la terre avec l'antigel. *« Nous préconisons de monter une chambre à air en cas de lestage à l'eau, y compris sur les tracteurs neufs. Ainsi en cas de crevaison, le liquide passe entre le pneu et la chambre à air et nous*





Alpneus

L'opération de lestage à l'eau s'opère en positionnant la valve à midi.





Le lestage à l'eau peut être utilisé pour modifier la répartition des masses entre les ponts avant et arrière du tracteur.



Firestone

Rema Tip Top

La vidange de l'eau contenue dans les pneumatiques agraires demande d'utiliser un raccord spécifique.

arrivons à en récupérer la majeure partie », précise Pierre Bouzat.
Les masses de roues présentent l'avantage de pouvoir être retirées rapidement, même si l'opération n'est pas toujours aisée et nécessite un engin de manutention. Elles autorisent également la modulation du lestage en fonction des besoins. Ceci évite de circuler avec du poids mort qui accélère l'usure des pneumatiques et accroît la consommation de carburant. Le lestage à l'eau étant permanent peut alors coûter. En effet, sa mise en œuvre pourtant économique ne compense pas forcément les charges financières supplémentaires.

BKT déconseille le lestage à l'eau

Le manufacturier indien BKT considère que le lestage à l'eau est de plus en plus éloigné de la réalité en raison de l'évolution technologique des pneumatiques. Il annonce que cette pratique peut compromettre la sécurité et la santé de l'opérateur, ainsi que l'intégrité du tracteur, notamment avec les modèles circulant à 50, voire 60 km/h, en raison des risques liés aux vibrations et aux modifications du comportement routier. Il la déconseille d'ailleurs pour ses pneumatiques VF dotés de flancs à très grande flexion et conçus pour transporter des charges plus lourdes avec une pression de gonflage réduite. Selon ses propos, cette technologie est en mesure de remplacer le lestage en procurant une meilleure capacité de traction et en évitant le patinage.

Pierre Bouzat est plus mesuré sur ce point. Selon lui, le manque de poids adhérent ne peut pas être solutionné par les pneus VF, car ceux-ci ne peuvent pas compenser la mauvaise répartition des masses. *« Il nous arrive de lester à l'eau les roues d'un tracteur pour obtenir 60 % du poids sur le pont arrière et 40 % à l'avant. Récemment nous avons réalisé cette opération sur un tracteur attelé à un gros épandeur à fumier, car le pont arrière se trouvait délesté en fin de vidange de la caisse. Nous avons rencontré un cas similaire avec une presse à balle cubique avec laquelle, lorsque la balle arrivait sur la rampe d'éjection, le tracteur manquait de poids sur l'arrière. Ces situations n'auraient pas été solutionnées avec la monte de pneus VF »*, souligne-t-il.

David Laisney



Profil +

Le lestage à l'eau nécessite d'utiliser un raccord spécifique laissant l'air contenue dans le pneu s'échapper.



NOUVEAU T7 LONG

Avec PLM Intelligence™

T7.300

plus de puissance,
un concentré d'innovations
avec la cabine la plus silencieuse,
le tout dans un gabarit compact !

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau – Sureau Agriculture – Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation À LA LIGNE



Le lestage à l'eau peut être utilisé pour modifier la répartition des masses entre les ponts avant et arrière du tracteur.

Profil +

Les huit règles pour réussir le lestage à l'eau ?

1 – S'assurer que les pneus sont compatibles avec le lestage à l'eau.
2 – Vérifier que les valves sont de type air/eau : référence TR218A ou TR220A pour les pneus avec chambre à air, et TR618A pour les tubeless.
3 – Mettre la valve à midi et placer un cric sous le pont et le mettre au contact, afin que le pneu ne s'écrase pas durant l'opération.
4 – Abaisser la pression de gonflage à 0,5 bar.
5 – Utiliser une pompe dotée d'un filtre à l'aspiration et d'une valve spécifique, qui permet à l'air de s'échapper au fur et à mesure du remplissage de l'eau. Sans cette valve, le pneu risque d'exploser (possible de réaliser l'opération avec un tuyau classique en le retirant régulièrement pour laisser l'air s'échapper).
6 – Remplir en ajoutant de l'antigel au dosage préconisé pour éviter toute formation de glace dans le pneu par température négative. Pour connaître la quantité d'eau totale, il faut se référer à la fiche technique du pneumatique. L'antigel doit par ailleurs posséder un pouvoir anticorrosion, afin que l'intérieur de la jante ne rouille pas. Sinon il faut utiliser un additif adapté.
7 – Lorsque l'eau est au niveau de la valve, soit à 75 % du volume du pneu, gonfler à la pression préconisée par le manufacturier en fonction de la charge et de la vitesse d'utilisation.
8 – Contrôler régulièrement la pression, car l'air n'est présent que dans 25 % du volume du pneu. Lors de cette vérification, penser à positionner la valve en partie haute et s'assurer que le manomètre utilisé est compatible avec l'eau et l'antigel.



Firestone

Des valves spécifiques sont requises pour le lestage à l'eau.

Suivez-nous sur notre page Facebook



TOUJOURS À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER

FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.

C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com



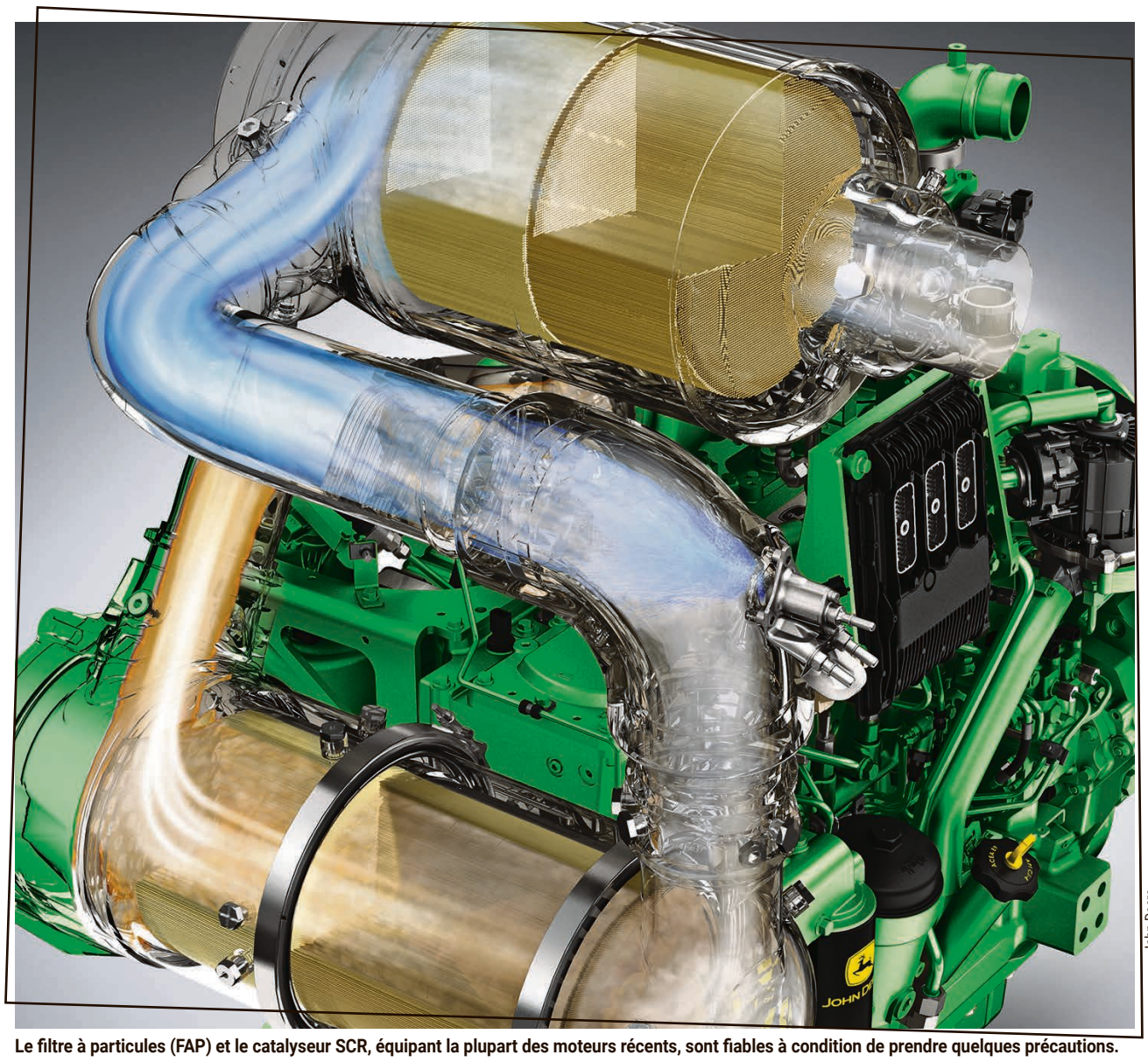
VOS CONCESSIONNAIRES

Ets MORISOT	21 Terrefondrée	03 80 81 01 56
Sarl WALTER	21 Rouvres-en-Plaine	03 80 79 17 37

// TRACTEURS

Comment préserver le FAP et le SCR des moteurs ?

Les dispositifs de dépollution (catalyseur SCR et filtres à particules) montés sur l'échappement des moteurs se sont généralisés sur les tracteurs. Plusieurs critères rentrent en jeu dans leur efficacité et leur durée de vie.



John Deere

Le filtre à particules (FAP) et le catalyseur SCR, équipant la plupart des moteurs récents, sont fiables à condition de prendre quelques précautions.

Arrivés de manière progressive au fil des normes régulant les émissions polluantes des moteurs, les systèmes de post-traitement bien connus sous les appellations de FAP (filtre à particules) et SCR (réduction catalytique sélective) se sont généralisés sur les dernières générations de moteurs répondant à la dernière étape Stage V. La majorité des tracteurs neufs en sont donc désormais équipés. Ces nouveaux composants, qui ont pu être une source de pannes sur les premiers modèles équipés, ont depuis gagné en fiabilité. Les catalyseurs SCR sont généralement conçus pour être fonctionnels toute la durée de vie du tracteur. Quant aux FAP, après avoir préconisé des changements à 3 000-4 000 heures pour les premières générations, les constructeurs ont largement allongé leur longévité, à plus de 6 000 heures, voire pour la durée de vie de l'engin, en conditions « normales » d'utilisation. Il est toutefois conseillé d'appliquer certaines bonnes pratiques, afin de préserver ces accessoires qui peuvent s'avérer très coûteux lorsqu'il est nécessaire de les changer. L'échange standard d'un FAP se chiffre déjà à plus de 1 000 euros sur un petit tracteur.

GNR et huile moteur de qualité

Premier élément pouvant avoir une incidence sur le bon fonctionnement de ces filtres et catalyseurs, c'est la qualité des fluides utilisés. « *Dans le cas de pannes prématurées sur un FAP ou un SCR, nous demandons souvent au concessionnaire de prélever du carburant et de l'AdBlue sur l'engin immobilisé, de manière à faire des analyses pour vérifier leur conformité* », indique Romain Lucas, chef produit tracteur chez Fendt. L'arrivée du GNR a coïncidé avec l'abaissement des taux de soufre (10 fois moins que dans le fuel domestique) et l'augmentation du taux de cétane, des évolutions nécessaires à la réduction des émissions polluantes et au bon fonctionnement des dispositifs

ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL



VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 03/2023 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.





New Holland

La qualité de l'Adblue peut être dégradée par un mauvais stockage et au moment du remplissage.

de dépollution.

« *L'utilisation d'un gazole de mauvaise qualité, mais aussi d'une huile moteur contenant trop de soufre est propice à l'encrassement des FAP* », confirme Franck Schickele, de la société Technifap, spécialisée dans le nettoyage des filtres à particules. « *Le gazole doit répondre à la norme EN 590 ou ASTM D975 et avoir un taux de soufre inférieur à 15 ppm*, précise Christophe Lebon, chef de projet après-vente, à l'usine de moteur John Deere de Saran. *Les moteurs équipés de FAP et SCR peuvent accepter jusqu'à 20 % de biocarburants dans le gazole. Au-delà, il y a un risque de régénérations plus fréquentes et d'endommagement des filtres.* » Les préconisations en termes de qualité d'huile moteur sont plus strictes vis-à-vis des blocs disposant d'un FAP, pour lesquels la norme ACEA E9 ou API CK-4 est le plus souvent exigée.

L'AdBlue additivé pour les faibles charges

Concernant l'AdBlue, en plus du respect de la norme ISO 22241-1 garantissant une teneur en urée de 32,5 %, la qualité de cette solution indispensable au fonctionnement du catalyseur SCR est dépendante des conditions de stockage.

En évitant une exposition à la lumière et en réduisant les écarts de température, l'AdBlue arrive à se conserver près de deux ans. Tandis qu'un produit mal stocké pourra se dégrader en six mois. « *Les principaux fournisseurs comme Yara et TotalEnergies proposent deux qualités d'AdBlue : standard ou additivé*, indique Nicolas Morel, chez New Holland. *La version additivée est spécialement conçue pour les applications à faible charge où le moteur ne monte pas suffisamment en température pour un fonctionnement optimal du catalyseur SCR. Elle est tout à fait adaptée aux tracteurs de cours et autres engins de manutention fonctionnant souvent à bas régime ou au ralenti.* »

Un remplissage soigné des réservoirs

Outre sa qualité et ses conditions de stockage, l'AdBlue est sensible aux pollutions lors du remplissage. Lors des ravitaillements sur un chantier, il est recommandé de ne pas utiliser des bidons ayant servi à d'autres liquides.

« *Comme pour le GNR, il faut tenir propres le bouchon et l'orifice de remplissage, afin de ne pas faire tomber des poussières ou de la terre dans le réservoir. Il est aussi fortement déconseillé de retirer le préfiltre présent à l'entrée du réservoir pour pouvoir utiliser un pistolet à gros débit* », prévient Nicolas Morel.

En termes d'entretien, le circuit d'AdBlue dispose d'un filtre à changer à intervalle régulier. Mais lorsque celui-ci est colmaté prématurément, cela peut être le signe d'une pollution trop importante du réservoir, imposant parfois le nettoyage de ce dernier.

Respecter les régénérations du FAP

Les bonnes pratiques sont aussi essentielles pour préserver la durée du FAP. Son niveau de colmatage est sous contrôle de l'électronique par une mesure de la pression en entrée et en sortie du filtre.

Dans le cas des engins dont le moteur est souvent utilisé à faible charge, la faible montée en température du moteur ne favorise pas la régénération passive et

Nettoyer le FAP, plutôt que de le remplacer



***« Les utilisateurs n'ont pas toujours conscience qu'un FAP, malgré ses régénérations, reste un filtre et qu'il est parfois nécessaire de le nettoyer, voire de le remplacer à terme. Mais contrairement aux filtres habituels qui ont une durée de vie préconisée, il est impossible de prédire une échéance pour intervenir sur un FAP »*, observe Romain Lucas, chef produit tracteur chez Fendt.**

Le nettoyage d'un FAP colmaté est une solution technique qui peut s'avérer dix fois moins chère que le remplacement du filtre. Certains concessionnaires font appel à des spécialistes comme Technifap, auxquels ils envoient des filtres démontés pour un nettoyage avec de l'eau et de l'air sous pression. Le nettoyage reste toutefois une solution de dernier recours, car selon Christophe Lebon chez John Deere, *« l'utilisation de produits chimiques et de liquides sous haute pression peut parfois aboutir à un endommagement de la structure du filtre. »*

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !

JCB AGRI



DEPUSSAY MANUTENTION AGRI

Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre

Votre interlocuteur :
Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16
58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64
58170 LUZY

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES



14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

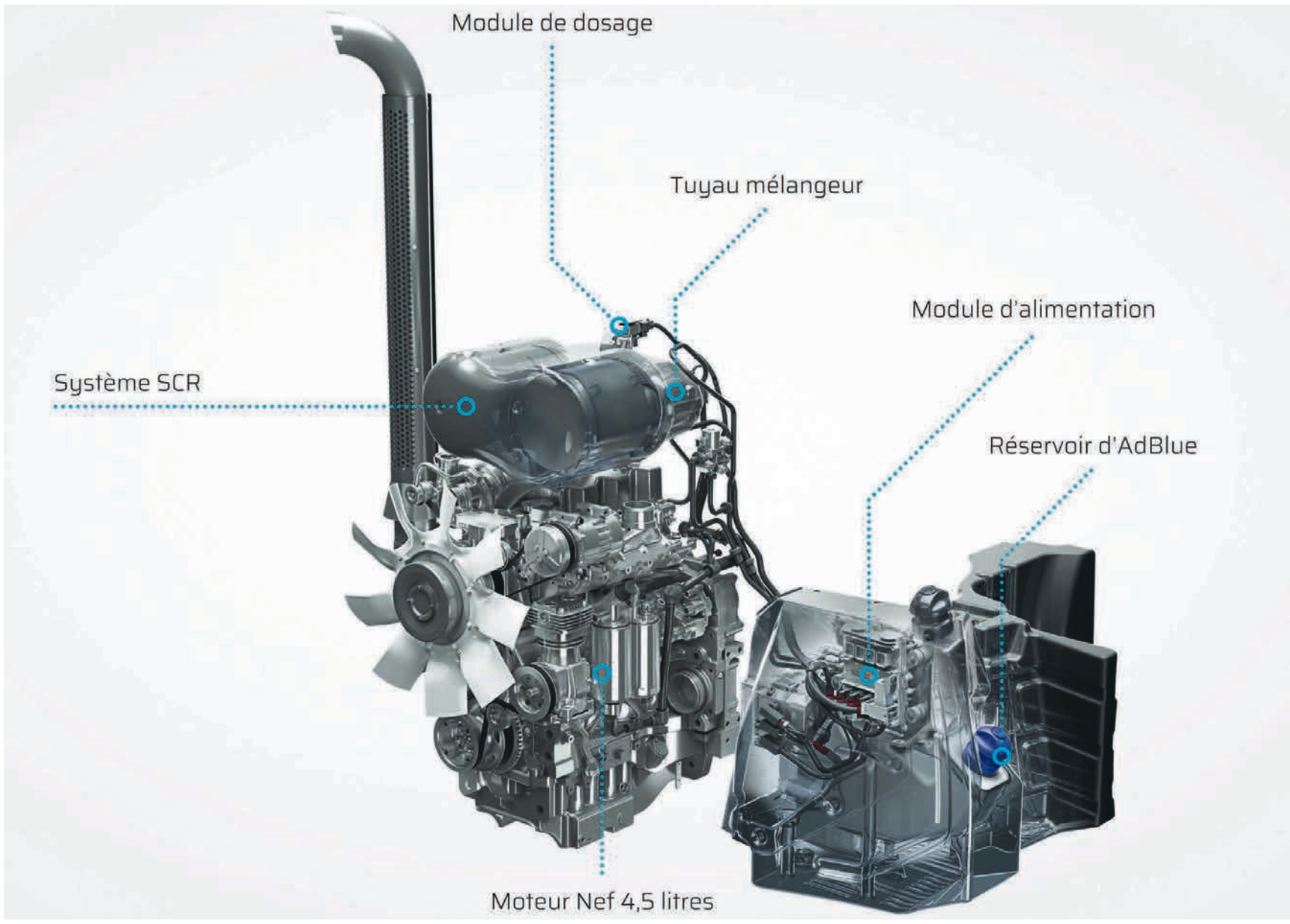
Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38
Ciez 03 86 26 43 28
La Charité/Loire 03 86 70 15 93

CARBURANTS - GNR - GRANULÉS de BOIS



Pneus : agraires, camionnettes, voitures, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage - Vulcanisation à chaud des pneus accidentés



New Holland

Le système SCR impose un réservoir et un circuit d'alimentation dédié qui sont protégés par un préfiltre et un filtre.

provoque par conséquent un colmatage plus rapide du filtre. Le calculateur moteur peut alors demander plus régulièrement à l'utilisateur de valider le lancement d'une régénération plus poussée, garantissant une montée en température efficace pour brûler les particules. Cette étape est parfois repoussée par les utilisateurs, ce qui peut aboutir à un colmatage prématuré du filtre. *« Le risque est que le moteur perde de la puissance et consomme plus »*, avertit Christophe Lebon. Dans bien des cas, une régénération stationnaire, à effectuer pour certaines marques chez le concessionnaire, résoudra le problème. *« Mais quand le FAP est vraiment trop rempli de suie, le nettoyage ou le remplacement sont les seuls recours. »*

Michel Portier



John Deere

Le FAP est toujours précédé d'un catalyseur d'oxydation (DOC)





// TECHNOLOGIE

Comment la télématique permet de valoriser les machines

En donnant accès à tous les paramètres des engins agricoles, la télématique participe à l'optimisation des chantiers, des réglages et de l'entretien, de manière à réduire les coûts d'utilisation et de main-d'œuvre.

De nombreuses gammes de tracteurs et d'automoteurs sont désormais équipées de série d'un dispositif de télématique, ou télémétrie. Pour démocratiser son utilisation, les constructeurs proposent généralement un abonnement gratuit au service après l'achat du matériel. Présentée comme une sorte de mouchard par ses détracteurs, la télématique offre pourtant toute une palette d'outils pour optimiser l'utilisation de son parc matériel. Première fonctionnalité, la géolocalisation des machines en temps réel facilite la gestion des chantiers, mais peut aussi faire office de solution antivol en alertant le propriétaire quand sa machine sort d'une limite géographique prédéfinie ou qu'elle est mise en route en dehors d'une fenêtre horaire.

La télématique donne accès en temps réel à bien d'autres paramètres qui permettent de mieux s'organiser, comme le niveau de carburant, les heures travaillées, les codes pannes, les entretiens à réaliser…

Indicateurs sur le fonctionnement des machines

A posteriori, l'analyse de l'historique de ces données peut fournir des indicateurs sur le fonctionnement des machines. Il est possible de se rendre compte qu'un tracteur est sous-utilisé, qu'une moissonneuse-batteuse passe beaucoup de temps à attendre les bennes, qu'un chargeur télescopique reste de nombreuses heures au ralenti… En affinant l'analyse, des comparaisons sont établies entre différents réglages de machines, ou itinéraires techniques… La télématique c'est aussi la fin de la clef USB à brancher sur la console en cabine. Le transfert de données sans fil autorise l'envoi des réglages, des mises à jour, des lignes de guidage ou des cartes de préconisations, et de récupérer en retour l'ensemble des tâches réellement effectuées. Les gains de traçabilité sont indéniables. Dans les exploitations à plusieurs associés ou avec des salariés, dans les Cuma et les ETA, la visualisation du terminal à distance permet de prodiguer des conseils au chauffeur sans se déplacer sur le chantier.



La télématique permet de localiser les machines connectées, afin d'optimiser la logistique des travaux ou de réduire le risque de vol.

Améliorer l'entretien

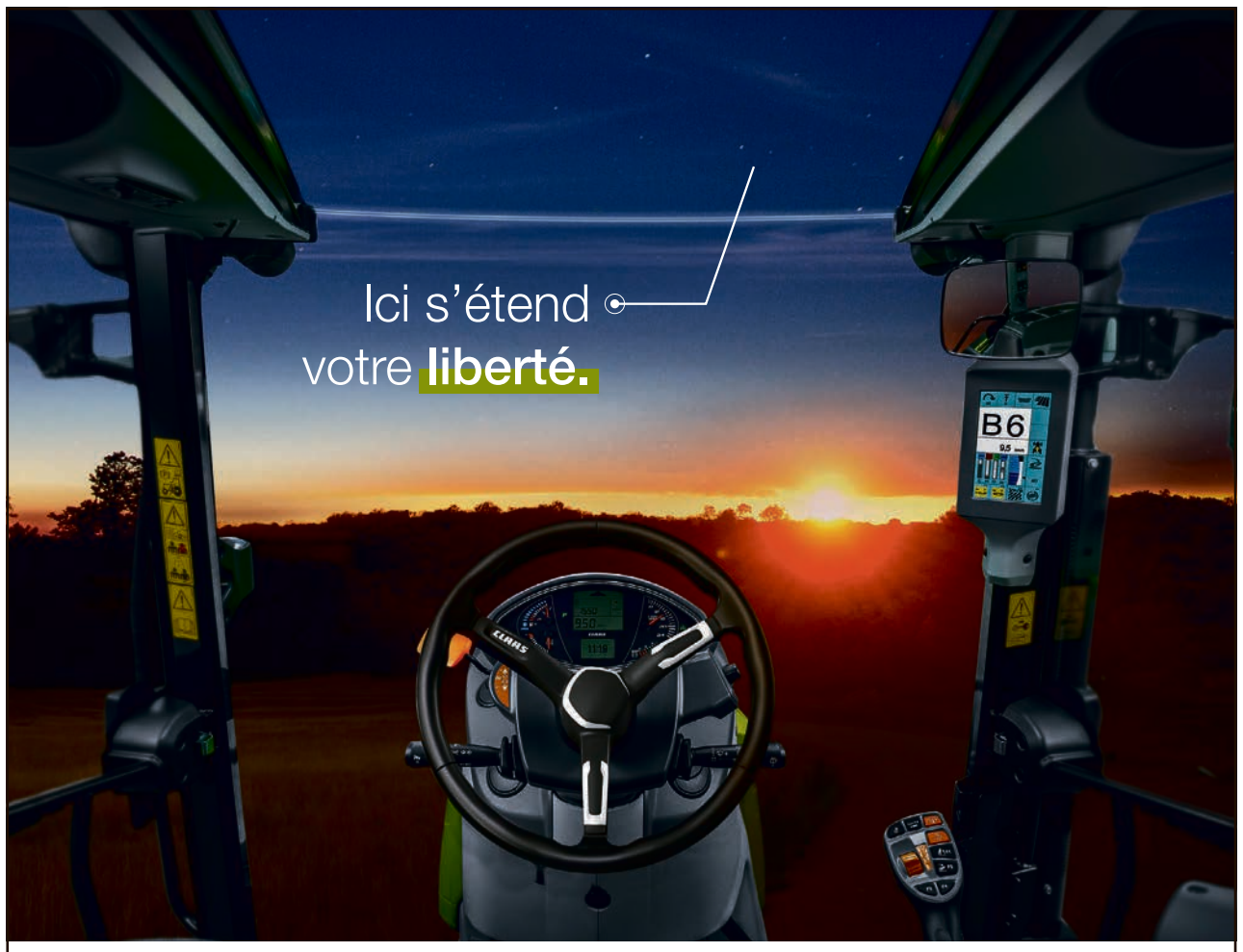
Ce partage d'écran est aussi un outil très efficace pour le concessionnaire lors de la mise en route d'une nouvelle machine ou pour dépanner rapidement un client, tout en économisant un déplacement.

Les constructeurs mettent à profit la télématique pour améliorer le suivi de l'entretien des machines et pour déceler de manière très précoce les prémices d'une panne, et ainsi agir de manière préventive en évitant l'immobilisation. Cette approche peut sembler risquée pour certains utilisateurs qui auraient l'impression de ne plus maîtriser le suivi de leur machine et de faire augmenter la facture d'entretien. Mais comme on le constate dans le secteur des travaux publics, la télématique a au contraire participé à la réduction des coûts de fonctionnement. En termes de périodicité d'entretien, associée aux nombreux capteurs présents sur les machines, elle fait changer d'approche. À la place de préconisations imposant des intervalles d'entretien fixes, les constructeurs peuvent se baser sur l'usure réelle des composants pour déclencher une intervention. En utilisant un capteur mesurant la qualité de l'huile moteur, il est possible d'allonger les intervalles de vidange sur un engin réalisant peu d'heures, sans risque d'usure prématurée.

Michel Portier

Le modem remplace la clé USB pour la transmission de données

Le principe de fonctionnement des dispositifs de télématique repose sur la transmission des données entre la machine et une plateforme numérique par l'intermédiaire d'un modem embarqué utilisant le réseau de téléphonie mobile. Outre les informations issues du Bus Can de l'engin, cette liaison sans fil sert également chez certains constructeurs au transfert de données en remplacement de la clef USB. Ils l'utilisent pour recevoir le signal de correction RTK diffusé via le réseau mobile. D'autres marques font le choix d'un second modem pour la partie documentation et GPS, de manière à avoir un ensemble télématique plus abordable.



Cabine PANORAMIC
L'innovation fait la différence.
Confort de travail | Visibilité inégalée | Aucun angle mort
BREVET CLAAS
FABRIQUÉ EN FRANCE
les-exclusives-claas.fr

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service
■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00
www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne
Disponible sur l'ARION 400
CLAAS CONTACT
0 800 020 587 Service & appel gratuits
Contactez votre concessionnaire CLAAS ou rendez-vous sur claas.fr
#GrowingTogether.
CLAAS

// JA21

21 Visites guidées de l'agriculture

Les jeunes des écoles primaires sont conviés dans des fermes, en amont de la fête régionale de Châtillon-sur-Seine.



Les CM1 et CM2 d'Aignay-le-Duc, dans la joie et la bonne humeur vendredi dernier au Gaec de Toutifaut à Magny-Lambert.



Des fromages Époisses avaient été offerts par la fromagerie Berthaut.

La Côte-d'Or accueille la fête régionale les 2 et 3 septembre au lycée La Barotte. Encore loin sur le calendrier, cet événement a, quelque part, déjà commencé par un travail proposé aux jeunes des écoles primaires de tout le département. *« Une mission leur est effectivement confiée en amont de notre grand rendez-vous »*, présentent Yannick Salomon et Jérémy Rognon, les deux coprésidents de la fête, *« les scolaires sont accueillis durant une demi-journée sur des fermes représentatives de leur territoire, en présence du chef d'exploitation et de plusieurs JA. Le fonctionnement et les différentes productions de la structure visitée leur sont présentés. L'idée est ensuite de fabriquer, en classe et avec l'aide d'un JA référent, une palette support qui représentera ce que les élèves auront vu lors de cette rencontre »*. Toutes les palettes seront exposées lors des Terres de Jade à Châtillon, les visiteurs pourront ainsi observer la diversité de l'agriculture côte-d'orienne. *« Il y aura un petit challenge le jour J : chacun pourra voter pour la palette la plus réussie à ses yeux, les écoles gagnantes se verront remettre un prix »*, indique Chloé Moureau, animatrice installation à JA21, qui poursuit : *« la décoration des palettes est libre, en fonction des moyens et envies de chaque école. Il pourra y avoir des dessins, du collage, des maquettes… Ce projet de promotion de l'agriculture laisse libre cours à l'imagination des enfants ! »*.

Visite à Magny-Lambert

Les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire d'Aignay-le-Duc avaient rendez-vous le 31 mars au Gaec de Toutifaut à Magny-Lambert. Thierry et Marcelline Perraudin, engagés en filière AOP Époisses, ont présenté leur élevage composé de 110 vaches de races Simmental, Montbéliarde et Brune. La production de lait, 950 000 litres annuels, est intégralement confiée à la fromagerie Berthaut, qui avait elle-même participé à cette rencontre en finançant le déplacement des scolaires. *« Le coût du transport est visiblement un problème pour plusieurs écoles intéressées par notre opération »*, observe Eliott Perraudin, membre des JA d'Aignay-Baigneux, *« dans notre cas, nous remercions Christophe Prouvost, le directeur de la fromagerie Berthaut, pour sa participation financière. Ce geste à permis à la classe de Justine Vauclair de venir chez nous »*. Eliott Perraudin, fils d'éleveurs de 19 ans, actuellement apprenti en BTS productions animales à Vesoul, salue la volonté des JA d'intégrer les scolaires à la fête régionale : *« ces visites dans des fermes sont un bon moyen de communiquer sur les métiers agricoles. En ce qui nous concerne, ici à Magny-Lambert, les jeunes ont vu le troupeau laitier, leur production et même le produit fini grâce à une dégustation d'Époisses offerte là encore par la fromagerie Berthaut. Un intéressant travail de restitution attend désormais les scolaires, dès leur retour en classe. Nous espérons qu'ils viendront nombreux à notre fête à la Barotte, accompagnés de leurs parents »*.

AG

// DÉCOUVERTE

58 Le goût des mots

Les élèves de troisième en enseignement agricole du Legta du Morvan ont visité la librairie de Château-Chinon « Le goût des mots », le 20 mars, avec plusieurs objectifs.

« La lecture représente pour certains élèves un défi, une contrainte et pour d'autres, un plaisir. Afin de les initier, nous tentons une nouvelle approche avec la lecture, en classe, d'ouvrages complétée par des rencontres avec des auteurs ou des professionnels du secteur » précisent Corinne Merle, enseignante de français, et Marie-France Humbert, enseignante en éducation socioculturelle, dans le cadre de la visite de la librairie *« Le goût des mots »* à Château-Chinon le 20 mars dernier. Afin de préparer cette journée, les élèves avaient déjà rencontré la libraire, Véronique Méry, au Legta, lors d'une présentation de son métier.

Ainsi, le rendez-vous du 20 mars, fixé devant la librairie, a débuté par une analyse de la vitrine, puis, en entrant dans la boutique, de l'agencement des ouvrages, du matériel de papeterie, des jeux et autres jouets. *« Tout se réfléchit, comme la couleur des pancartes, ou encore le rangement des livres »* souligne Véronique Méry. *« Ces éléments pourront servir à tous, notamment à ceux souhaitant faire de la vente directe dans leur exploitation »*.

Si le secteur de l'édition et celui de l'agriculture semblent aux antipodes, des liens peuvent donc se faire comme le rappelle Yosr Kbairi, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon, présente pour l'occasion avec Patrice Perrot, député de la Nièvre : *« La lecture n'est pas une punition mais bien une compétence sociale qui intervient partout. Elle permet notamment de comprendre les courriers administratifs envoyés aux exploitants ou encore de répondre en bonne et due forme »*. Véronique complète : *« la lecture est indispensable pour des tâches peu plaisantes. De ce fait, il est important de la pratiquer dans un autre cadre : celui du plaisir. Il ne faut pas oublier que grâce à elle, on peut faire le tour du monde sans bouger de son fauteuil ! »*.

Aider à avancer

Pour les élèves, la rencontre fut un instant privilégié comme le souligne Enzo, 14 ans : *« on ne connaissait pas le métier de libraire et cela nous a permis de le comprendre »*. Pour Baptiste, 14 ans, les échanges lui ont donné envie de devenir un lecteur plus assidu. Corinne Merle et Marie-France Humbert indiquent *« qu'environ la moitié de la classe a des problèmes de dyslexie, plus ou moins prononcés »*. Véronique Méry insiste de son côté : *« si le livre papier ne correspond pas aux enfants, je préconise les livres audio ou les adaptations graphiques, qui facilitent l'entrée dans l'univers des auteurs »*. Ces interventions ont donc pour Evann, 15 ans, une résonance toute particulière. *« La lecture est pour moi pesante car j'ai beaucoup de difficultés. Mais, Véronique m'a donné envie d'essayer les livres audio. Cela semble plus simple de lire en écoutant »*. Loin de laisser les élèves repartir sur des paroles, Véronique les invite à revenir pour acheter un livre (papier ou audio) : *« Grâce à l'Agence livre et lecture Bourgogne-Franche-Comté (https://www.livre-bourgognefranchecomte.fr/), 30 euros vous sont alloués par élève pour acquérir un ouvrage qui vous fait envie »*. Pour rappel l'Agence Lire et lecture est cofinancée par l'État. Donc, si une page se tourne avec cette rencontre à la librairie, une autre s'ouvrira très prochainement pour les troisièmes du Legta du Morvan. Enfin, Yosr Kbairi pointe aussi : *« il ne faut pas oublier le pass culture qui permet aux jeunes (de 15 à 18 ans) de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge : 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans, 300 € à 18 ans. Ils peuvent dépenser ces sommes dans une variété d'offres physiques ou numériques, y compris des livres »*.



Patrice Perrot, député de la Nièvre, et Yosr Kbairi, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon, étaient présents lors d'une partie des échanges entre Véronique Méry, libraire, et les élèves de troisième du Legta du Morvan.

Chloé Monget



SOCIAL

// THÉÂTRE ET EXPOSITION

58 Les agricultrices à l'honneur

Après trois ans d'attente, les représentations du spectacle *Héroïnes* auront lieu cette année. Entre pièce de théâtre et exposition photos, des agricultrices de la Nièvre et d'ailleurs sont mises en avant.

Suite aux restrictions sanitaires, les représentations d'Héroïnes avaient dû être repoussées depuis 2020. *« Tout le monde attendait avec impatience de nouvelles dates, et elles sont là ! »* se réjouit Rosemay Lejay. Ainsi, La Maison, scène conventionnée art en territoire (Nevers), dans le cadre de sa saison de spectacles décentralisés, Côté Jardins, propose divers rendez-vous (voir encadré). *« C'est véritablement du théâtre documentaire, qui propose un voyage du XXe siècle à nos jours, à travers le regard de ces héroïnes passées et présentes »* précise Rosemay Lejay, chargée des actions culturelles et de la programmation de territoire pour *La Maison*. *« C'est à la fois ludique, touchant et instructif »*.

Écrite, réalisée et mise en scène par la compagnie *On t'a vu sur la pointe*, la pièce dure environ une heure et s'adresse à tous.

Focus sur la Nièvre

Rosemay Lejay rappelle également que : *« la pièce est accompagnée par une exposition de photos et de textes de huit agricultrices nivernaises, afin de donner des véritables racines départementales et actuelles à cette représentation »*. Les spectateurs pourront apprécier les photos avant ou après la représentation. Les exploitantes nivernaises mises en avant pour cette exposition sont : Marion Baranton (Larochemillay), Julie Cadiot (Gimouille), Élodie Chardonneret (La Fermeté), Emma Rigollet (Savigny-Poil-Fol), Céline Houde (Alligny-en-Morvan), Stéphanie Wypor (Varennes-Vauzelles), Catherine Finot (Moussy) et Julie Nérot (Saint-Père).

Stéphanie Wypor souligne : *« je voulais valoriser le métier d'agricultrice car il y a encore trop de préjugés. Notre métier est rude mais très enrichissant et nécessaire pour tous. Malgré tout je trouve que ce milieu reste très masculin et que l'accès aux femmes y est limité sauf en cas de transmission familiale ou d'union avec un agriculteur ; c'est dommage d'autant plus qu'elles ont des idées ! Certes, cela tend à évoluer, mais pas assez vite à mon goût… Pour l'avenir, j'ai l'espoir que les agricultrices aient une meilleure reconnaissance sociale, financière et une égalité morale. Aujourd'hui, je pense que la solution serait peut-être de s'écouter car chacun a quelque chose à apporter à l'autre, et ce dans tous les domaines. Enfin, j'espère que cette exposition permettra de montrer tout cela et d'insister sur le fait que devenir agricultrice est possible, même avec des parcours très différents »*. Pour Emma Rigollet : *« je ne sais pas si cette exposition changera la vision des gens, j'attends de voir. De mon point de vue, la place de la femme a beaucoup évolué dans la société de manière générale, et par découlement dans le monde agricole également. Certes il reste encore du travail à faire dans ce secteur. Ceci dit, je pense que la femme a toujours eu un rôle pivot dans les fermes – même si elles étaient dans l'ombre – et qu'il a toujours été plus simple de mener des projets à bien en campagne pour notre sexe. Enfin, cette expérience fut bénéfique pour nous, exploitantes, car nous en avons beaucoup parlé entre nous et cela a créé des liens »*. Elle conclut : *« après trois ans d'attente, j'ai hâte de voir l'accueil que le public fera à cette exposition et à la pièce ! »*.

Chloé Monget

Tarifs à partir de 6 euros et jusqu'à 12 euros. Tarif réduit pour les abonnés Terres de Bourgogne, sur présentation de leur numéro d'abonné. Réservations obligatoires au 03 86 93 09 09 ou sur www.maisonculture.fr

Les rendez-vous

Toutes les représentations commenceront à 20 heures :
- **lundi 24 avril au Legta de Challuy,**
- **mardi 25 avril à la salle polyvalente de Sauvigny-les-Bois,**
- **mercredi 26 avril à la salle Louise Michel de Château-Chinon,**
- **jeudi 27 avril à la salle des fêtes de Saint-Ouen-sur-Loire,**
- **vendredi 28 avril à la salle des fêtes de Donzy,**
- **samedi 29 avril à la salle de Panneçot à Limanton.**



Photo : Rosemay Lejay

Les clichés exposés lors de la représentation ont été réalisés par la photographe Sylvie Roche, ici en train de photographier Céline Houde.

"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."

NOUVELLE ASSURANCE PRAIRIES : ANTICIPEZ LA FIN DU RÉGIME DES CALAMITÉS AGRICOLES.



Faire le choix de s'assurer, c'est la garantie de compenser le manque de pousse d'herbe en cas de sinistre climatique.
Avec la nouvelle Assurance Prairies, les contrats sont désormais subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise*.

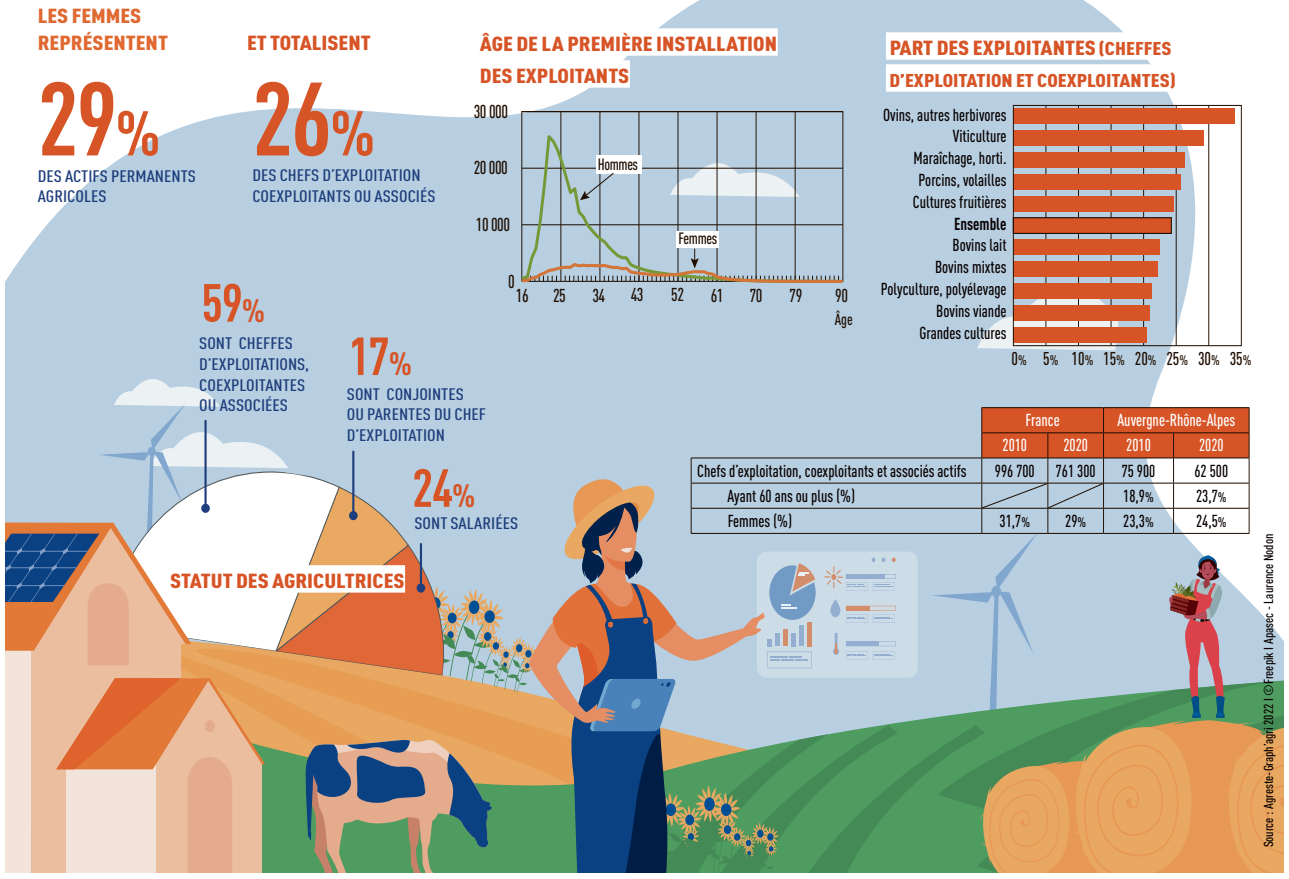
Le saviez-vous ?
Profitez d'un diagnostic gratuit de votre exploitation sur assurance-prairies.fr ou en contactant un conseiller.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
*Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co
Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// L'INFOGRAPHIE

PLACE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE EN 2020



	France		Auvergne-Rhône-Alpes	
	2010	2020	2010	2020
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	996 700	761 300	75 900	62 500
Ayant 60 ans ou plus (%)			18,9%	23,7%
Femmes (%)	31,7%	29%	23,3%	24,5%

Source : Agreste-Graph'agri 2022 | © Freepik | Apsaec - Laurence Notton

TABLEAU DE BORD

// SOCIAL

Des prestations familiales et sociales revalorisées

Depuis le 1er avril, les prestations familiales et sociales versées par les caisses de la MSA sont revalorisées. Les adhérents recevront ces nouveaux montants à partir des versements de mai.

La Prime d'activité

Une personne seule sans enfant peut désormais percevoir jusqu'à 595,25 € de Prime d'activité (892,88 € avec un enfant, 1 071,46 € avec deux enfants, puis 238,10 € de plus par enfant supplémentaire). Un couple sans enfant (marié ou non) peut recevoir jusqu'à 892,88 € (1 071,46 € pour les couples avec un enfant, 1 250,04 € pour les couples avec deux enfants, puis 238,10 € de plus par enfant supplémentaire).

Revenu de solidarité active (RSA)

Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour un allocataire sans enfant est désormais de 607,75 € et de 911,63 € pour un couple, également sans enfant.
Les prestations sociales de la MSA concernent 420 000 familles
Les prestations de solidarité sont versées à 163 584 allocataires
Les prestations liées au handicap sont versées à 34 969 familles.

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Le montant maximal de l'AAH s'élève désormais à 971,37 €. Elle est versée aux personnes en situation de handicap à partir de 20 ans (16 ans sous certaines conditions) et dont le taux d'incapacité est d'au moins 50 %.

MSA Bourgogne

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Prévention de la tuberculose en élevage bovin

• 27 avril à Créancey

en partenariat avec le GDS 21

Françoise Roulleau, 03 80 68 67 30, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

NIÈVRE

// Favoriser les auxiliaires des cultures sur l'exploitation agricole

• mardi 18 avril 2023

Face aux difficultés rencontrées dans certains secteurs agricoles : pullulations d'insectes résistants aux insecticides, retrait de matières actives, difficultés d'implantation des cultures en lien avec le changement climatique, il peut être intéressant de chercher à avoir des systèmes de production plus résilients et moins dépendants des insecticides. Favoriser les régulations biologiques des ravageurs par leurs ennemis naturels est une piste prometteuse pour atteindre cet objectif.

formation@nievre.chambagri.fr - 03 86 93 40 37

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• 27 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires, une formation d'une journée destinée aux éleveurs d'ovins.

formation@nievre.chambagri.fr - 03 86 93 40 37

YONNE

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunion sur le marché de l'énergie

• Mardi 25 avril

Face aux coûts de l'électricité et pour mieux comprendre la conjoncture actuelle du marché, la FDSEA 21 et son partenaire Lucia (fournisseur d'électricité) organisent une réunion d'information mardi 25 avril à 10 heures à la salle de la Safer BFC à Saint-Apollinaire. Lysiane Simonin, responsable Pôle Fourniture Est, interviendra pour apporter des explications sur les augmentations du coût de l'électricité, présenter les différents contrats proposés et les aides mises en place. Différentes réductions sont proposées, particulièrement pour les contrats supérieurs à 36 kVA.

// Colloque objectif cultures propres

• Jeudi 11 mai

Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un colloque « Objectif cultures propres » le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Il se tiendra toute la journée et permettra de découvrir un panorama de l'actualité et de l'état de l'art en matière de désherbage, pour la réussite de votre exploitation en conventionnel ou en bio. Au programme :

- Des ateliers désherbage chimique, leviers agronomiques, leviers dates de semis et travail du sol, désherbage mécanique, leviers rotations et couverts.

Un village des innovations : utilisation des innovations matériels, biologie des adventices graminées, impact sanitaire des adventices, impacts environnementaux des pratiques de désherbage, gestion des vivaces.
Un Forum au champ pour échanger des expériences : oser changer ses pratiques pour avoir des cultures propres, assurer une bonne gestion des adventices sous contraintes environnementales et filières.

Inscriptions en ligne : https://my.weezevent.com/OCP2023

RÉGION

Rendez-vous Alysé

Alysé organise des assemblées de sections suivies à chaque fois de visites d'exploitations. Ces rencontres sont programmées à 9 h 45. Pour la Côte-d'Or : mardi 19 avril à Saint-Seine-l'Abbaye (Auberge campagnarde et Gaec de Jugny). Pour la Nièvre et l'Yonne : mardi 25 avril à Leugny (salle des fêtes et Gaec Cova).

// Assemblée générale Salers

• Jeudi 27 avril, à Chemaudin (25)

L'association Salers de Bourgogne-Franche-Comté organise son assemblée générale le 27 avril à la salle des fêtes de Chemaudin (25320) à partir de 9 heures. Ce rendez-vous sera suivi d'un repas et d'une visite d'élevage à la Ferme de la Potte, chez Marco et Claudia Beeli. Les personnes intéressées par la race Salers sont les bienvenues.

Pour une bonne organisation, réservez votre participation auprès de Guillaume de Gevigney (06 25 14 41 24)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 538 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,86	3,86	3,86	-0,06
		300-350	3,72	3,81	3,76	-0,08
		350-400	3,63	3,76	3,67	0,06
		400-450	3,47	3,63	3,57	-0,01
		450-500	3,33	3,63	3,50	0,01
	R	250-300	3,54	3,71	3,63	
		300-350	3,61	3,68	3,64	
		350-400	3,52	3,58	3,56	
F	U	300-350	3,20	3,39	3,30	0,04
		350-400	2,83	3,17	3,07	-0,20
	R	250-300	3,05	3,21	3,15	
		300-350	2,97	3,19	3,08	-0,10

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,42	3,42	3,42	
F	U	400-450	3,04	3,07	3,06	-0,11
		450 et +	3,20	3,40	3,34	0,18
	R	400-450	2,89	3,01	2,98	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,71	2,97	2,78	
F	U	24 à 36 mois	3,12	3,18	3,14	0,05
		- 5 ans	2,91	3,33	3,08	-0,03
		5 à 10 ans	2,78	3,14	2,94	-0,06
	R	24 à 36 mois	2,77	2,89	2,84	0,00
		- 5 ans	2,71	2,87	2,80	0,09
		5 à 10 ans	2,64	2,90	2,75	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 752 - Taux de vente : 97 %

Broutards : Apports limités pour cette semaine après Pâques. 95% de vendus. Les acheteurs de broutards et laitonnes sont quasiment tous présents et assurent la quasi totalité des transactions. En mâles, la vente est fluide et les cours facilement reconduits.

Laitonnes : La vente est rapide mais les tarifs continuent de plafonner.

Gros bovins maigres : Le marché est perturbé par le jour férié, quelques acheteurs manquent à l'appel. Néanmoins les prix sont plus ou moins reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

11/04/2023

Effectif : 161

Broutards	(320 - 390 kg)	1100 - 1280	3,30 - 3,70
Broutards	(425 - 510 kg)	1460 - 1660	3,25 - 3,44
Laitonnes	(260 - 340 kg)	850 - 1090	3,10 - 3,29
Laitonnes	(350 - 395 kg)	1120 - 1170	2,80 - 3,17
Génisses 24 - 36 mois	(500 - 735 kg)	1610 - 2200	2,98 - 3,17
Vaches légères		1100 - 1420	
Vaches entre deux		1470 - 1700	
Vaches lourdes		1780 - 2360	

Marché décalé. Apports moins importants en mâles avec une qualité plus ordinaires. Aucun invendu.
Peu de relève en femelles, tarifs sensiblement reconduits.
Apports satisfaisant en génisses et vaches maigres, cours fermes. Vente globale.

Bovins gras : 0



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,17	4,36	4,32	
		+ de 50 kg	3,55	3,75	3,61	
	R	de 32 à 38 kg	3,60	4,47	3,96	0,03
		de 38 à 44 kg	3,26	4,07	3,73	-0,17
		de 44 à 50 kg	3,39	3,93	3,52	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 45 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,53	1,62	1,58	0,07
F	U	+ de 60 kg	1,45	1,70	1,56	0,15
	R	+ de 60 kg	1,03	1,33	1,20	-0,09

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 272 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,34	4,55	4,46	-0,17
		de 38 à 44 kg	4,39	4,74	4,51	0,13
		+ de 44 kg	4,20	4,42	4,30	-0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,87	4,26	4,02	-0,12
		de 38 à 44 kg	4,14	4,36	4,27	

OBSERVATIONS

Effectif global : 408 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : L'offre est un peu hétérogène, et les volumes en agneaux de qualité sont insuffisants pour satisfaire le demande à l'approche des fêtes de Pâques.

Brebis : Peu d'offre. Cours reconduits.

Béliers : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 161 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,53	3,60	3,57	
		400-450	3,57	3,57	3,57	-0,02
	R	400-450	3,31	3,37	3,35	
F	U	250-300	3,18	3,54	3,28	
		300-350	3,13	3,30	3,22	0,00
	R	250-300	2,86	3,11	3,04	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,98	3,18	3,10	
		- de 5 ans	2,92	3,21	3,02	0,06
		5 à 10 ans	2,87	3,08	2,92	0,02
		+ de 10 ans	2,55	2,92	2,83	

OBSERVATIONS

Effectif global : 244 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Pas assez de volumes cette semaine pour établir une cotation, le peu d'apport se vend néanmoins rapidement a des cours reconduits.

Laitonnes : Léger fléchissement des cours cette semaine, la qualité des animaux présentés est au rendez-vous, de bon lots de femelles herbagères tire leur épingle du jeu.

Vaches, génisses : Les acheteurs sont au rendez-vous avec des apports plutôt modéré pour la saison, vente très rapide cours reconduits dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 184 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,16	4,61	4,25	-0,19
	R	+ de 44 kg	3,16	3,87	3,66	-0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 228 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,32	1,66	1,52	-0,36

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 87 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		25	71	52	-18,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 510 - Taux de vente : 88 %

Agneaux : Un peu moins de demande en cette veille de Pâques même si les cours se tiennent sur les bons laitons.

Brebis : Les cours des brebis sont un peu moins élevés que la semaine dernière mais restent satisfaisants.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

11 Avril 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché calme, les cours sont reconduits. Dynamique à venir avec l'arrivée des beaux jours.

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits. Le marché est moins dynamique pour les femelles.

POLITIQUES

Le ministre était en visite d'un élevage de la Nièvre et d'une clinique vétérinaire le 3 avril dans le cadre du bilan de l'expérimentation pour favoriser le maintien de vétérinaires en zone rurale. Le sujet fait l'objet d'un plan d'action sur cette zone parmi 11 » territoires pilote ». L'occasion pour R. Gobillot, administrateur de la FNB, d'exposer en direct au ministre les difficultés des producteurs dans ce domaine, et de souligner aussi d'autres problématiques telles que l'impact du changement climatique.

SANITAIRE

Face à la hausse des foyers, menace pour les exploitations et le statut France pour l'export, le ministère a souligné le renforcement de mesures. Outre la hausse des indemnisations annoncée fin février, il est rappelé l'autorisation européenne du test Interféron gamma (durée de blocage des élevages réduite et limitation du nombre d'abattage), le test en Nlle-Aquitaine d'une vaccination sur blaireaux, et l'obligation de formation pour les éleveurs au cheptel touché ou en voisinage.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coûts de production des Veaux Labels ont été mis à jour par l'Institut de l'élevage pour le 2ème semestre 2022: ils atteignent 12,44€/kgc pour les Veaux Sous la Mère soit +8,4% par rapport au premier semestre 2022 et 8,97€/kgc pour les veaux d'Aveyron et du Ségala soit +9,1% par rapport au 1er semestre. A défaut de publication de la mise à jour par l'interprofession, la FNB a sollicité l'institut de l'élevage pour une mise en ligne sur le site internet de l'Institut de l'élevage : https://idele.fr/detail-article/indicateurs-de-couts-de-production-des-veaux-label-rouge.

FAIT DE LA SEMAINE

Dans un courrier officiel, Interbev a alerté Christophe Bechu, Ministre de la Transition écologique, sur la méthode de calcul présentée par l'ADEME concernant l'Affichage Environnemental et notamment sur le manque de prise en compte de l'indicateur de biodiversité et sur les nombreuses incohérences de la méthode. Interbev demande donc la poursuite urgente des travaux sur la méthodologie pour aboutir à une proposition pertinente et permettant de valoriser justement l'élevage durable français.

FOCUS

Grâce aux actions départementales auprès de la chaine de restauration rapide Burger King sur l'origine de la viande, la FNB a pu rencontrer le 6 avril dernier des représentants de l'entreprise (responsable achat et RSE de Burger King). La FNB a rappelé l'importance de contractualiser et de prendre en compte les coûts de production pour augmenter l'approvisionnement VBF! La chaine de restauration rapide a avancé le chiffre d'environ 50% des approvisionnements en bœuf origine France, sur l'année passée.

CHIFFRE A RETENIR

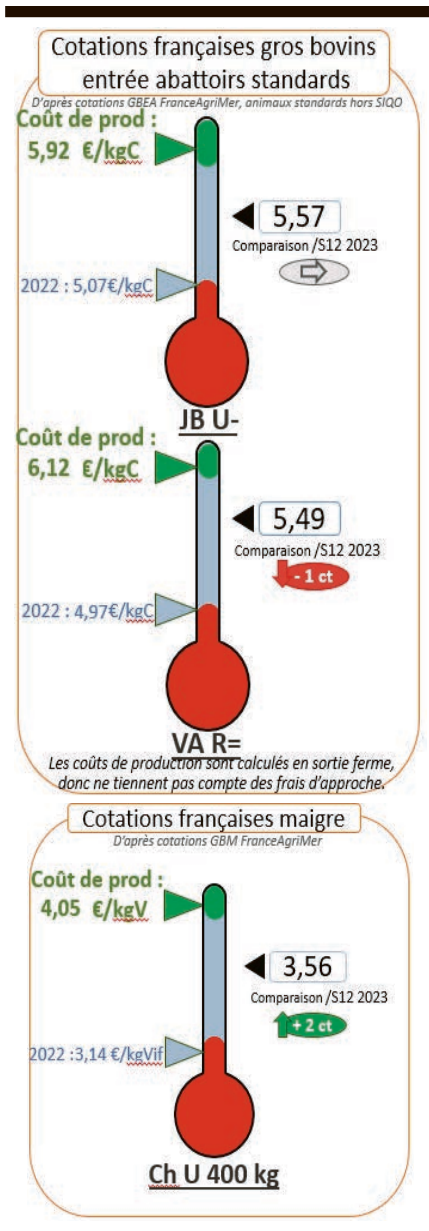
137,9

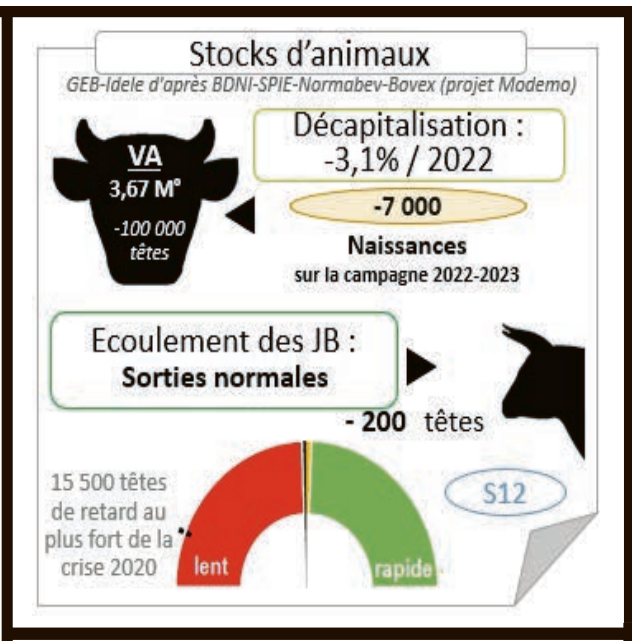
C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois de février 2023. En diminution de 1.3 points par rapport à janvier 2023, cette baisse est principalement due à une chute du poste « Energies et lubrifiants » (-9 points). Toujours à un niveau très élevé, l'IPAMPA viande bovine amène donc aux estimatifs suivants sur les prix de revient : 6,10€/kg pour la vache allaitante, 6,66 pour la Génisse, 5,90 pour le JB et 4,03 pour le Broutard.

EN REGION

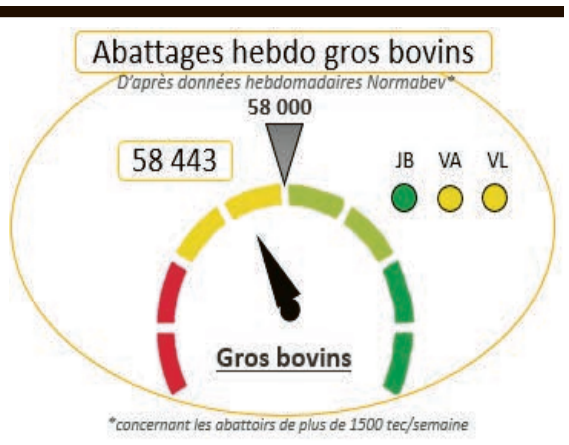
Dans le cadre du partenariat « Eleveur & engagé » entre Metro et la FNB, une délégation d'élus de Centre Val de Loire, de Bourgogne Franche-Comté et d'AURA sont allés à la rencontre des Etablissements Puigrenier à Bourges. L'occasion de rappeler les objectifs de déploiement de la démarche, ainsi que la nécessaire transparence et communication à mettre en œuvre pour une pleine réussite! L'exemple de la Halle Metro Bourges, avec 1 animal Eleveur & engagé par semaine, reste l'exemple à déployer partout!

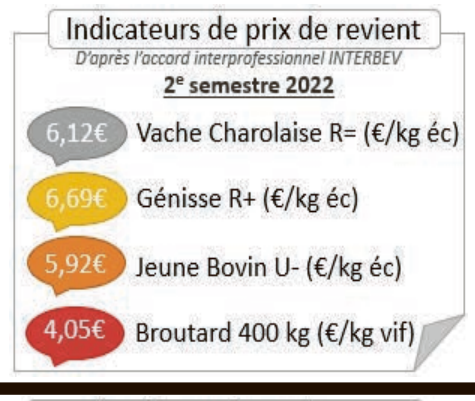
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 15
du 10 au 16 avril 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le lundi férié modère les apports, plusieurs marchés sont fermés. Les achats sont globalement réguliers même si certains acheteurs sont absents. Comme la semaine dernière, les sujets jeunes et valablement vaccinés ont la préférence des acheteurs. Dans le reste, les cours sont plus discutés. En femelles, le placement est régulier à des tarifs plafonnés.

Gros bovins maigres : Le commerce est un peu décalé cette semaine, quelques acheteurs sont absents. Les ventes sont globalement fluides sur une demande régulière. Les apports en revanche sont assez hétérogènes. Les bonnes vaches trouvent facilement preneurs tandis que l'écarts e creuse avec la marchandise moyenne.

Boucherie : Plusieurs marchés sont fermés où décalés en raison du lundi de Pâques. Les abatteurs maintiennent la pression malgré des volumes très faibles. Les tarifs plafonnent toujours en bonnes vaches limousines ou blondes. Les cours cèdent de nouveau quelques centimes en charolaises, mixtes et laitières.

Veaux : Les apports sont très faibles, perturbés par le lundi férié. Pour la marchandise présentée, on note peu d'évolution. Les cours sont plutôt facilement reconduits en toutes races et catégories.

Ovins : En agneaux, les volumes diminuent après le weekend pascal, les cours redescendent logiquement. Pour autant, les acheteurs sont présents : l'offre reste structurellement insuffisante, la fin du ramadan approche. Les agneaux de grande qualité trouvent très vite preneurs à des tarifs en hausse. En agnelets, le commerce reste régulier à des tarifs en repli mais encore très corrects. En brebis, la demande reste présente, les cours sont stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

23 - Vends télescopique John Der 3200 bon état 6650H à voir convertisseur sans TVA + pince à foin + palette.
✆ 06 82 97 41 15

42 - Vds tracteur MF 75 cv avec chargeur F2030, 4150 h, bon état général, pneu av. batterie, siège neuf, sans TVA.
✆ 04 77 58 49 66
ou 06 44 20 66 56

55 - Vends 2 tracteurs Case Ih 956 XL et 595 XL, bon état, prix débattre.
✆ 06 13 74 25 45

84 - Vends petit ballot paille prix 4 €, matelas de paille, prix 10 €.
✆ 06 81 73 86 35

Travail du sol

26 - Vds semoir NODET 4m à disques Décompacteur 3-5 dents 2m Déchaumeur 3.5m 13 dents Konskilde + herse roulante - Machine à traire ch 1400 L 8 à 12 postes - Aplatisseur.
✆ 04 75 76 03 61

58 - Vends boisseau chargement 28 m3 avec toit + 2 herses plates 5 m. et 6 m. dans l'état (1404)
✆ 03 86 37 82 26 HR

69 - Vds déchaumeurs Keuernland 3 m. à dents disques + rouleau TBE. Prix : 7000 euros HT
✆ 06 07 06 77 50

89 - Recherche lame niveleuse (1502)
✆ 06 08 46 28 53

Récolte

01 - Vds faucheuse Deutz Fahr SM 428, 8 assiettes, 3 couteaux, très bon état, 6000 euros net.
✆ 06 85 75 59 69

01 - Vds faneuse 8 toupies GF 8501 MH de 2008 Kuhn très bon état.
✆ 06 64 54 74 72

07 - Cause retraite VDS rateau ANDAINEUR KRONE SWADRO355 Essieu Tamdem tête Pivot TBE PX : 2800 euros + Faneuse KU. HN, 4 Toupies 4201 MH DIGI Drive REL Hydro tête Pivot TBE. Px : 1900 euros.
✆ 06 74 02 34 31

18 - Vends cellule à grain privée 32 T, très bon état.
✆ 06 76 09 19 53

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

26 - Vends moissonneuse Braud 640, vendangeuse Braud récolte petits fruits, semoir maïs Nodet 6 rangs, 2 micros kit anti poussière, tout état de marche.
✆ 06 83 10 97 79

38 - Vends moissonneuse Laverda 3790 coupe 4m20 année 1992.
✆ 06 81 80 77 10

57 - Vends presse cubique Claas Quadrant 3200, 2010, toutes options, trs bon tat, rvise, tandem graissage.
✆ 06 62 49 43 33

58 - Vends andaineur Claas 4.50 m. en bon état (1506)
✆ 06 86 96 39 15

67 - Vends machine à vendanger Grégoire G 50 H : 5 000 euros + Rogneuse Grégoire : 700 euros + pulvérisateur Cima Link 50 : 1000 euros.
✆ 06 11 61 68 97

Divers

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1206)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1403)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vend 2 pneus 520/70/R38 et 2 pneus 480/70/R24 60% usure, pompe électrique 40m3 et compteur à eau + tuiles plates. St Vallier.
✆ 06 67 27 85 30

38 - Vends sas sanitaire Cabi neuf 2000 euros ; vitrine réfrigérée 100L 180h 100 euros ; Crochet attelage tract Renault 50 euros.
✆ 06 07 57 45 70

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ

POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES

Fosse à lisier



Réserve d'irrigation



Citerne souple





S.A.U.L



Lagunes



Couverture de fosse

ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

38 - Vends sous-soleuse un corps et cultipacker 2.50m.
✆ 06 85 52 41 06

38 - Achète droits à produire pour conforter exploitation.
✆ 06 86 81 31 38 // 04 76 83 90 03

38 - Cherche andaineur Kuhn GA 300 ou autre modèle ; A vendre génisse pour reproduction à saillir.
✆ 07 69 62 21 35

39 - Vds faucheuse Kuhn, semoir double plateau, concasseur Bazouka, diverses cuves à vin.
✆ 06 75 24 49 62

42 - VENDS silo aliments Ext 6 m3 3T9 chassis 3 pieds échelle. Laisser message.
✆ 06 75 39 93 75

42 - Vds semoir Goyer 13 rangs à sabots - Recherche faucheuse New Holland Haybine 444 ou 447 ou autre modèle ou barre de coupe pour faucher petite surface.
✆ 07 67 32 60 36

55 - Vends 2.000 m de fil lisse ; 2 tuyaux béton arm 300 et 400, 3 m ; 7 bidons plastiques de 200 l ; panneau en bois d'information avec toit ; 60 faitières pare-vent Eternit, 1,50 m.
✆ 06 87 29 25 13

58 - Vends pneu 520 70 R 38, 50% usure + chambre, - pneu 16.9 R 34, 60 % usure (1504)
✆ 03 86 69 27 91

58 - Vends scie latérale électrique pour colza, BEG (1508)
✆ 03 86 69 27 91

67 - Cherche pompe injection ou moteur avec la pompe pour vieux tracteur Cormick international FU 237 D de 1958 utility. Vds occas. laveuse d'asperge 6 m - laveuse lectronique Hermeler et laveuse calibreuse DELP - Pulvé Platz asperge 3r avec pendillards - Ventilateur pour séchage oignon et peseuse avec bande transporteuse 1-5 kg, cowercrop 8 disques lourd 1,1m - scarificateur 1m extensible hydrau avec soc butteur et débutteur - scarificateur double rangs spécial asperge (avec cadre surlev pour buttes) - Semoir pneumatique légumes 4 rgs - 6 rgs, mat neufs Heuling desherbeur - destolonneuse - brosses rotatives pour buttes plastique fraise - Griffes asperge (hors 67-68-57) et plant frigo fraise Mazzoni - Plastique asperge N/B et transparent poches 1,4 - 2 - 4 - 5m et antibuée 1,7 m - voile P19 - dispositif 3 buses pour 3 buttes de fraisiers (repliable) - Eplucheuse occasion Hepro pour asperge - Stand de vente kiosque équipé en forme de fraise et totem publicitaire asperge-fraise pomme framboise
✆ 06 14 36 28 98

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends semi-remorque Mercédes Axor 1840, année 2007, 550 000 km avec ou sans benne, alu. Trailor, TBE (1407)
✆ 06 86 77 00 93

26 - Vends C15 First 760 kg diesel An 1996 1ere main 212 000 km sans CT pour pièces.
✆ 06 13 42 87 64

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends moto enduro 125 BETA rr 4 temps en très bon état, de 2021, 2700 km. Moto rabaissée car utilisée par une fille. Biellettes d'origine fournies. Pneus neufs. Besoin du permis A1. Cartons avec pièces (rétros, clignotants). Idéale entre autre pour apprentis entre 16 et 18 ans et aller dans les chemins, prés, vignes. 4 000 €.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Vends Peugeot Partner Std Grip, 1.000 kg, blue, HDI, 100 BVMS, déc 2018, 75.000 km, 15.000 euros ht, libre mai.
✆ 06 40 09 27 19

Tourisme

89 - Vends C4 Picasso 2010, CT OK, 192 000 kms, 4 500 h. ADB, toutes options, parfait état (1406)
✆ 03 86 32 20 52

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds environ 450 gros piquets acacia 2m, fendus, et appointés.
✆ 06 16 28 67 72

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

21 - Vend herbe sur pied, 26 ha, 2 parcelles sur la commune de Flavigny sur Ozerain (1503)
✆ 06 28 30 81 01

70 - Vends foin de luzerne biologique, récolte 2021 et 2022 en balles carres 120x90. Deuxième et troisième coupe. 170 /T.
✆ 06 86 18 91 95

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Propriété

19 - A reprendre expl. bio dept 19 - ts fruits 7HA côteau alt 280 à 400 m, site Les Vergers bio de Vertougit, région d'avenir.
✆ 06 45 99 96 47

69 - Vends vignes Mâcon Blanc et Rouge, - Beaujolais appellation Fleurie, Chiroubles et Julienas (1509)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

71 - À louer beau domaine élevage ou lait avec bâtiment d'exception, libre, 100 ha.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Chasse, Étangs

01 - 45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

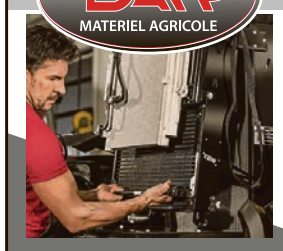
21 - Près Beaune agri retraite, loue gite 11 lits, tout confort, draps, linge fournis.
✆ 03 80 26 09 85

Emploi

Offre

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Coopérative Bourgogne du Sud — Membre de Alliance BFC — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA**, **BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

57 - Expl. agricole vaches/chèvres, cherche fromager(ère) autonome. Poste à pourvoir de suite, 40 heures, 2500 euros net/mois.
✆ 06 75 04 74 08

58 - ETA Robin - recherche saisonnier pour juillet août.
✆ 06 43 03 49 86
ou 06 08 21 22 53

BOucherON — TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail àeffectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant etjusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Recherche salarié(e) agricole productions céréalières et laitières, CDI après période d'essai, commune Neuvy-deux-Clochers.
✆ 06 14 89 44 53

58 - Recherche saisonnier agricole du 15/06 au 15/08, moisson, permis B exigé, ETA Céréalière (1507)
✆ 06 20 97 87 58

89 - Recherche chauffeur de tracteur vigne et céréales, - salarié viticole. Préhy - Domaine Mauperthuis (1501)
✆ 03 86 41 42 70

Demande

71 - Fils d'agriculteur sur Chatillon-le-Duc (25), recherche pour septembre 2023 un maître d'apprentissage dans une exploitation ovine et polyculture, en bac pro élevage à la MFR de Pouilly-en-Auxois pour 2 ans en alternance, expérience nombreux stages dans les ovins.
✆ 07 69 09 72 52 me laisser un message ou au 06 71 62 76 95

DIVERS

39 - Livre piquets acacia 1,80 m autres dimensions sur demande.
✆ 06 85 10 34 19

Mariage

21 - Femme 45 ans cherche homme de 45 à 60 ans, sérieux pour vie à deux. Peut changer de région (1306)
✆ 06 31 23 08 63

26 - Femme divorcée 63 ans, cherche homme divorcé ou veuf 64-70 ans pour faire chemin ensemble. Sérieux.
✆ 06 44 01 79 18

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureau 3 ans, vêlage facile -taureaux 14-15-16 mois. EARL Gabory -21460 Jeux les Bards
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais GAEC Léchenault Frères vend taureaux 2 ans + 1 an. TGS. Livraison assurée (1205)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau blond d'aquitaine 12 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

42 - Vds taureaux char., HBC, 15-16 mois, vêl. facile, élevage et viande, Gaec Cusset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

57 - Vends taureau Limousin, 5 ans, gros gabarit, origine Lanaud.
✆ 06 68 93 43 59

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends taureaux, élevage 100% IA, ISU moyen, femelle 107.8. GAEC de la Croix 58200 Pougny (1303)
✆ 06 86 95 22 65

58 - Cause surnombre vend vaches charolaises et 1 taureau de 2 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1405)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Cause cessation vend TB génisses charolaises pleines (vêlage octobre), garanties sanitaires - Vincent Maenhout - Chevenon (1401)
✆ 06 62 11 09 65

69 - VDS vaches pleines limousines, jeunes mâles, génisses et laitonnes HBL.
✆ 06 71 61 73 16

70 - Vds 1 lot de 22 gnisses Aubrac 18 mois 2 ans, prtes saillir.
✆ 07 82 36 24 49

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

58 - Vends porcelets de 25 kg + truie avec ses petits (1505)
✆ 06 86 96 39 15

Chien

73 - Vends 5 chiots beaucerons, 4 mâles 1 femelle, non LOF, nés le 4 janvier, mère 25026908862076, parents travail sur vaches et moutons, pucés, vaccinés. 400 euros.
✆ 06 82 38 70 28

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

SAS COMATEC Distribution — patura

S.A.S COMATEC DISTRIBUTION

- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Scierie de Luzy — WIMMER FRANCE

VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

FOIRE CONCOURS
FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8 h 30
JEUDI 11 MAI 2023
À Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 21 avril
SICAFOME : 03 86 84 28 75

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

SELAS LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
Notaires Associés
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

MODIFICATION DU CAPITAL

GFV LES CLIMATS
Groupement Foncier Viticole
Siège social : 21 rue du Pasquier,
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 851 241 661

Aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET en date du 30 mars 2023, il a été procédé à une augmentation de capital par apport de la pleine propriété de biens et droits immobiliers sis à NUITS SAINT GEORGES, cadastrés section AL n°270, 268, 271, 99, 98 ; ledit apport comprenant également le transfert d'un passif. Le capital social a été porté de 1.500,00 € à 86.060,00 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL23007580

NON DISSOLUTION

TRANS KEF
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 241 Rue de Brully -
Hameau de Gigny -
21200 BEAUNE
883 869 885 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 septembre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23007582

Crowe

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CHEVRERIE DE VAL-MONT
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 21 RUE DE LA MAIRIE
21 340 VAL-MONT
828 766 766 RCS DIJON

L'associé unique de la société dénommée CHEVRERIE DE VAL-MONT, EARL, a décidé le 15 janvier 2023 de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2023, Mme Vanessa CHAPELOTTE, demeurant à 21 rue de la Mairie 21340 VALMONT. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance

AL23007591

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MANSARDIS
Société par actions simplifiée
au capital de 15 245 euros
Siège social
1 Rue Albert et André Claudot
21000 DIJON
339 997 884 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGM du 31 mars 2023, il a été décidé de nommer la société VALAUDIS, SAS au capital de 150.000 euros dont le siège social est à DIJON (21000), 1 Rue Albert et André Claudot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 949 698 765, en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Pierre TOUX, démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL23007596

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DE SAINT MAMMES
société civile
au capital de 255 135 euros
40 rue Saint Vorles
21400 CHATILLON SUR SEINE
351 268 867 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 mars 2023, la collectivité des associés a - constaté que les fonctions de gérant de Monsieur MATRAT Alain ont cessé à la date de son décès, soit le 17 juin 2022, - nommé en tant que cogérants du GFA pour une durée illimitée et ce à compter du 17 mars 2023 : Monsieur MATRAT Hervé, demeurant 1 rue Vazon – 10800 MOUSSEY,Monsieur MATRAT Eric, demeurant 40 rue Saint Vorles – 21400 CHATILLON SUR SEINE, Monsieur MATRAT Xavier, demeurant 4 rue de la Sablière – 21500 MONTBARD
Pour avis, la gérance

AL23007601

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI SUS-MAB
au capital de 129 000 euros
Siège social
14 rue de Marsannay
21300 CHENOVE
453 540 817 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 30/01/2023, la Société a constaté la réduction du capital social de 129 000 euros à 108 000 euros par rachat et annulation de 2 100 parts sociales.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.
La Gérance

AL23007605

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant décision en date du 28/03/2023, le président de la société TIK TRAK, SAS au capital de 120 000 euros, Siège social : 7 Rue Alexander Fleming 21121 AHUY, RCS DIJON 881 815 757, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 13 avenue du 8 septembre 21200 BEAUNE, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis – le Président

AL23007614

MODIFICATION DU CAPITAL

LA SUITE D'O.L.
SCI au capital de 91000 €
Siège social : Place du Monument -
21190 Puligny-Montrachet
484 498 647 RCS de Dijon

Suite à l'AGE du 31/03/2023 et par décisions du 04/04/2023, le gérant a décidé de changer le capital social en le portant de 91000 euros, à 147000 euros.
Mention au RCS de Dijon

AL23007636

H&CONSEIL

AVIS DE MODIFICATION

DUO IRIS SAS
société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : SAINT AUBIN (21190),
18 rue des Perrières
818 910 499 RCS DIJON

Suivants décisions de l'associé unique en date du21 mars 2023, il a été pris acte de l'expiration des mandats du cabinet BF AUDIT PARTENAIRES,CAC titulaire et d'Anne Sophie VETRANO, CAC suppléant, et décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

AL23007637

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DS
Société civile immobilière
au capital de 150 000 euros
Siège social : 38 rue du Faubourg
Bretonnière -
21200 BEAUNE
RCS DIJON 531 185 726

Aux termes d'une délibération en date du 27 MARS 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 38 Rue du Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200) au 21 Rue Thiers à BEAUNE (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23007639

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AVANTAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 23 360 euros
Siège social
38 Rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
RCS DIJON 410 107 486

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée AVANTAGE a décidé de transférer le siège social du 38 Rue du Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200) au 21 Rue Thiers à BEAUNE (21200) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, le président

AL23007651

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

EARL DOMAINE FAIVRE
EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social
à VOSNE-ROMANEE (21700)
4 rue Derrière le Four
Vosne-Romanée
380 128 777 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'AGE du 24 mars 2023, il résulte que la dénomination sociale de « ENTREPRISE AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE DENIS THOMAS » a été remplacée par celle de « EARL DOMAINE FAIVRE », et les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23007652

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE LOUIS LEQUIN ET FILS
EARL au capital de 24 250 euros
Siège social
2 route du Paquier du Pont
21590 SANTENAY
498 450 840 RCS DIJON

Suivant AGE du 10 mars 2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 38 400 euros pour le porter ainsi à 62 670 euros, et les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23007662

NOMINATION DE CO-GÉRANTE

BERNARD RION
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 195 euros
Siège social
8 route Nationale
21700 VOSNE ROMANEE
829 307 206 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Mélissa DUFOUR, demeurant 6 Route de Boncourt – 21700 VOSNE ROMANEE, pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2023.
Pour avis. La Gérance.

AL23007663

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZEPHYR
Société à responsabilité limitée
au capital de 850.000 euros
Siège social
38 Rue Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE

RCS DIJON 844 620 062

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ZEPHYR a décidé de transférer le siège social du 38 Rue Faubourg Bretonnière à BEAUNE (21200) au 21 Rue Thiers à BEAUNE (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la gérance

AL23007670

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue sous le numéro 1722 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE, le 10 mars 2023, concernant la société MC2B, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 € dont le siège social est 22 Rue Carnot à BEAUNE (21200), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 808 327 209, il faut lire l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 janvier 2023 en lieu et place du 31 décembre 2022.

AL23007621

// DIVERS

SELAS LEGATIS DIJON GENLIS
1 place de l'Europe
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date des 1er juin 2017 et 28 juin 2020, Mademoiselle Francine Marie LEMAITRE, en son vivant retraitée, demeurant à CESSEY-SUR-TILLE (21110) 9 Rue des Vernottes, née à CESSEY-SUR-TILLE (21110), le 12 septembre 1954, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à CESSEY-SUR-TILLE (21110) (FRANCE), le 27 décembre 2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 17 février 2023, suivi d'un acte complémentaire au dépôt de testament reçu par ledit notaire le 3 Avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Maître Sandra PAULO

AL23007584

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL MARTINE LHUILLIER
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 650 euros
Siège social : Route de Dijon -
Centre Commercial Champlon
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation : 21150 MARIGNY LE CAHOUET
429 038 235 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27/02/2023 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine LHUILLIER, demeurant 21150 MARIGNY LE CAHOUET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur.

AL23007585

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXEY DURESSES (21190) du 1er Avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Société par Actions Simplifiée
- Dénomination : PRUNIER-MOUNIER ISABELLE
- Siège : 3 Rue Polaire - 21190 AUXEY DURESSES
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : 10 000 Euros-
Objet :
- acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens agricoles ;
- vente et transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ;
- et plus spécialement culture de vignobles, production de raisin, vinification, élevage, conditionnement et vente ;
- achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ;
- opérations de négociation, de commission et de courtage ;
- organisation de dégustation de vins et alcool ;
- acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers ;
- mise en valeur, administration, gestion et exploitation de tous immeubles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Président : Madame Isabelle PRUNIER-MOUNIER demeurant 11 Allée des Lys - 78600 LE MESNIL-LE-ROI
La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

AL23007560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ASNIERES EN MONTAGNE du 27/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : JUSTLA
Siège social : 1, Sentier de Ravières - ASNIERES EN MONTAGNE (21500)
Objet social : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations,
L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers,
L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens immobiliers acquis.
Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 920 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. René CLERGET et Mme. Catherine CLERGET dmt ensemble 1, sentier de Ravières – ASNIERES EN MONTAGNE (21500)
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL23007576

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 31/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GHITTI IMMOBILIER
Siège : 20 avenue du Drapeau, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Objet : Promotion immobilière, achat et vente de terrains, marchand de biens, construction et vente de logements et de locaux à usage de bureaux, d'établissements agricoles, d'établissements industriels, rénovation d'immeuble.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : HOODIE, SAS au capital de 88 900 euros, ayant son siège social 12 rue de Châteauneuf, 21240 TALANT, immatriculée au RCS sous le numéro 880 071 667 RCS DIJON, représentée par M.Thomas GHITTI, Président.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23007588

AVIS DE CONSTITUTION

LES AYMAUDS
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 Impasse Georges Chastellain 21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 03.04.2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LES AYMAUDS
Siège social : 10 Impasse Georges Chastellain, 21000 DIJON
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Arnaud GAILLY, demeurant 10 impasse Georges Chastellain 21000 DIJON, et Monsieur Aymeric GAILLY, demeurant 10 impasse Georges Chastellain 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL23007589

LUMARU
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
2 ruelle Alfred de Musset
21160 COUCHEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LUMARU
Siège : 2 ruelle Alfred de Musset, 21160 COUCHEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Objet : La Société a pour objet l'activité de marchand de biens, achat et revente de tous biens immobiliers, mobiliers, corporels ou incorporels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Luc REBOURSEAU, 2 ruelle Alfred de Musset, 21160 COUCHEY
Directeur général : M. Marc USUREAU, 5 A rue de la Cocarde, 21220 FIXIN
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23007609

SARL MAE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Anonyme à Responsabilité limitée
DENOMINATION : MAE
SIEGE SOCIAL : 7 rue de Malte 21110 MAGNY SUR TILLE
OBJET : L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée – Exploitation de meublés de tourisme 4 étoiles – Ventes de petits déjeuners, épicerie et produits régionaux
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 1000 euros en apports en Numéraire
GERANCE : Madame THOMAS Rachel demeurant 7 rue de Malte 21110 MAGNY SUR TILLE
CESSION DE PARTS : Libre entre associés, ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, soumise à l'agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL23007612

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/04/2023, il a été constitué une SASU dénommée :
VOCALIB DEVELOPPEMENT
Siège social : 46 rue Alphonse de Lamartine 21600 LONGVIC Capital : 10000 € Objet social : Le conseil aux entreprises en matière d'organisation de développement et de gestion des affaires commerciales, de communication, de marketing, de publicité, dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. Président : Mr HENNEQUIN Muriel André Gabriel demeurant 46 rue Alphonse de Lamartine 21600 LONGVIC élu pour une durée illimitée. Cessions de titres : Les actions composant le capital de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, uniquement sur agrément statutaire Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis : la Présidence.

AL23007622

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : AYMON
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 6 Route de Pommard, Hameau d'Orches 21340 BAUBIGNY (France)
OBJET : Le négoce, le commerce de gros de boissons, la vinification, l'élevage de vins, tout commerce de ventes de vins, vrac et bouteilles nues sur pile, spiritueux et activités de consulting.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : Monsieur Nicolas PROTIN demeurant 20 bis Rue des Vérottes 21200 BEAUNE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23007630

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/04/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LOSNE : Terre - Urbanisme Zones A et Ai du PLU
41 a 70 ca
- Le faubourg: ZP-15
CHOREY-LES-BEAUNE :
Objectif : Maintien du fermier. Vigne AOC CHOREY-LES-BEAUNE Village
Urbanisme : Zone 1a du PLU Objectif : Maintien du fermier.
77 a 55 ca
- Les crais: AS-18[263]
BEAUNE : Vigne AOC BEAUNE 1er Cru Les Marconnets - Urbanisme : zone A.B. du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place
31 a 67 ca
- Les marconnets: CI-96[48]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
BEAUNE : AOP Beaune 1er cru rouge et Beaune Village
Urbanisme : Zone AB du PLU
73 a 28 ca
- 'Blanche fleur': CE- 103[10]- 114[27]
BELLEFOND : Terres - Urbanisme : Zone Aa, N, Aul et Ab du PLU
19 ha 23 a 64 ca
- 'Basses arbues': AC- 45- 46- 58 - 'Champ pourri': AC- 61- 67 - 'Champ rouge': AB- 160- 161 - 'Contours des champs messon': AC- 838[599] - 'Dessus la cote': AB- 222(C) - 'En valmy': AC- 204 - 'Ez champs messons': AB- 120- 122- 134- 135
- 'Fontaine gobin': AB- 109- 111 - 'La planchotte': AB- 392[206] - 'Les cailloux': AB- 59- 60- 62 - 'Les carres': AC- 382(J)- 382(K) - 'Les chenes': AC- 295- 296- 297- 303 - 'Les combottes': AC- 470- 474
- 'Les dents de lotte': AC- 281- 284 - 'Les empaillees': AC- 429 - 'Les ez pres haut': AB- 249 - 'Les flots': AB- 33- 35- 36- 37- 38
- 'Les fournieres': AC- 313- 329- 330 - 'Les grandes pieces': AC- 462- 466(B)- 467- 468
BRETIGNY : terres – Urbanisme : Zone A du PLU
3 ha 20 a 85 ca
- 'Champ pourri': ZE- 44(J)- 44(K)- 96
NORGES-LA-VILLE : terres – Urbanisme : Zone A du PLU
6 ha 65 a 25 ca
- 'En barge': ZK- 21- 28 - 'Les longues raies': ZI- 31- 33- 34 - 'Sur la combe de bellefond': ZK- 53- 70- 87- 108- 122- 123
RUFFEY-LES-ECHIREY : terres – Urbanisme : Zone Aa et N du PLU
2 ha 78 a 05 ca
- 'Au dessus des roilottes': G- 41- 63 - 'Champ coignot': G- 743- 746 - 'Champ perchet': G- 15- 16- 21 - 'La lavandiere': G- 93 - 'La noue broquin': H- 658- 659 - 'Les basses ounevieres': H- 612- 618
- 'Les ouzerolles': G- 610 - 'Sur le treige': H- 71
MAREY-SUR-TILLE : prés, terres – Urbanisme : RNU
175 ha 33 a 15 ca
- 'Au dessus des fourches': ZN- 16(J)- 16(K)
- 'Champ grey': ZK- 12(A)- 12(BJ)- 12(BK)- 15 - 'Cheville': ZD- 1(A)- 1(B)- 2(A)- 2(B)
- 'Combe a la feuille': ZO- 10(J)- 10(K) - 'Comme au bassin': ZM- 68- 69
- 'Entre les potets': ZN- 6- 8 - 'Grand pre': ZE- 54[12](J)- 54[12](K)- 54[12](L) - 'Jonchenot': ZH- 3(J)- 3(K)- 3(L) - 'Jouey': ZN- 30(J)- 30(K)- 30(L)- 30(M) - 'La charme': ZM- 24- 26- 35- 36 - 'La fourcaule': ZM- 20- 21
- 'Le bal': ZI- 28[22](A)- 28[22](B) - 'Le bassot': ZL- 35(J)- 35(K)- 35(L)- 36(J)- 36(K)
- 'Les chenes du meix': ZH- 36[1] - 'Les commes': ZK- 3- 4- 8 - 'Les savieres de bezanciere': ZH- 23(J)- 23(K)
- 'Les savieres de jonchenot': ZH- 24(J)- 24(K) - 'Les varennes': ZL- 43(B)- 43(AJ)- 43(AK)- 43(AL)- 43(AM)- 44- 59(J)- 59(K)
- 'Les vernots': ZL- 12- 21- 22- 25- 29- 30(B)- 30(AJ)- 30(AK)- 31(B)- 31(AJ)- 31(AK)
- 'Mouillesse': ZI- 3(A)- 3(B)- 3(C) - 'Pre haut': B- 242[220](J)- 242[220](K) - 'Pres au douaire': ZM- 6(A)- 6(B)- 11- 12- 13- 16- 17
- 'Rafays': ZH- 4(J)- 4(K) - 'Sous la voie d is': ZN- 1(J)- 1(K)- 2
- 'Sous tavane': ZH- 2(J)- 2(K) - 'Sur la vigne': ZK- 26[16] - 'Sur le regulion': ZN- 20- 23
5 ha 58 a 23 ca
- 'Le village': AB- 141(J)- 141(K) - 'Mouillesse': ZI- 365[355]
13 ha 88 a 20 ca
- 'Champ grey': ZK- 10(J)- 10(K)- 10(L)- 10(M) - 'Champs sous l allier': ZO- 13(A)- 13(B) - 'Le devant de la montagne': ZO- 9(J)- 9(K)
9 ha 11 a 80 ca
- 'Montigny': ZN- 4(J)- 4(K) - 'Sur le regulion': ZN- 24
53 a 00 ca
- 'Les commes': ZK- 7
VILLEY-SUR-TILLE : prés, terres – Urbanisme : RNU
11 ha 09 a 90 ca
- 'Champ thibault': ZA- 54 - 'La charbonniere': ZA- 47- 48- 49 - 'Les herbues': ZD- 41- 43
- 'Les montants': ZD- 59- 62- 63 - 'Varenne des contrats': ZA- 51
3 ha 64 a 60 ca
- 'Folminot': ZA- 1(A)- 1(B)- 2(A)- 2(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/05/2023** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007667

ANNONCES LÉGALES

en date à DIJON du 04/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MESSAGER GERMAIN
Siège social : 4 Rue de l'Est – 21000 DIJON
Objet social : l'exploitation par tous moyens de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole, pris à bail par la société ou acquis par elle ; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne et le vin ; l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole et aux produits du terroir ; le développement de formations/cours nologiques et d'ateliers pratiques en lien avec l'oenotourisme à destination des particuliers et/ou des entreprises.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Simon MESSAGER, demeurant à BEAUNE (21100) 6 Avenue du 8 Septembre 1944.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL23007654

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY EN AUXOIS du 05/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SASU.
Dénomination : IJ COMPANY.
Siège : 8 Ruelle de Gué, 21320 POUILLY EN AUXOIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
Capital : 15 000 euros.
Objet : Toutes activités de marchand de biens, notamment l'achat et revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'uvre et de construction-vente ; L'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et plus particulièrement l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, la location de logements meublés et toutes prestations annexes ; Les prestations de conseil, notamment en investissement immobilier et la fourniture de tous concours d'ordres administratif, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la Société BUSINESS PLAN COMPANY, demeurant 8 Ruelle de Gué, 21320 POUILLY EN AUXOIS.
POUR AVIS. Le Président

AL23007669

NIÈVRE

// MODIFICATION

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

REDUCTION DU CAPITAL

EARL PINET DES ECOTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 159 760 euros
Siège social : Thiot
58160 SAUVIGNY LES BOIS
489 999 466 RCS NEVERS

Suivant AGE du 25/03/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 64 610 € par voie du rachat d'actions à un associé en vue de leur annulation, pour le ramener de 159 760 € à 95 150 €. Les articles 6 à 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007517

MODIFICATIONS

VIMEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 9 Rue des Beuchots
58800 CORBIGNY
435 002 191 RCS NEVERS

L'AGE du 30.03.2023 a décidé :
- le changement de dénomination sociale :
Ancienne mention : VIMEC
Nouvelle mention : CV-ETUD
- le transfert du siège social :
Ancienne mention : 9 rue des Beuchots, 58800 CORBIGGNY
Nouvelle mention : 2 rue de la Raie, 58000 NEVERS
- la modification de l'objet social :
Ancienne mention : mécanique générale de précision, mécanique générale, chaudronnerie, soudure, tournage, fraisage
Nouvelle mention :
- les activités d'ingénierie, de conception et de conseil dans les domaines suivants : machines, méthodes, processus et sites industriels,
- la recherche-développement en ingénierie et technologie.
Pour avis.

AL23007537

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

DISTANCE LA LOCATION AUTOMOBILE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 600 000 €
Siège social : 30 Bis, Route de Paris – 58640 VARENNES-VAUZELLES
950 376 566 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 04/04/2023 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Anciennes mentions :
- Président – Directeur Général – Administrateur : M. Rodolphe VINCENT
- Administrateurs : M. André VINCENT, Mme Anne VINCENT et la société VINCENT SA (571 881 002 RCS NEVERS)
Nouvelle mention :
- Président : M. Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billaut

AL23007573

MODIFICATIONS

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE COSNE SUR LOIRE - DONZY - POUGNY - ALLIGNY

SISA au capital variable de 1900 euros,
3 rue Louis Paris
58200 Cosne Cours sur Loire
819 469 370 RCS Nevers

Par décision de l'AGE du 16/03/2023 et à compter de cette date, il a été décidé de modifier les statuts à la suite des changements suivants :
Le siège social est transféré au 31 rue du Général Leclerc 58220 DONZY
La dénomination de la société est modifiée : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COSNE SUR LOIRE –DONZY – POUGNY – ALLIGNY – TRACY SUR LOIRE – POUILLY SUR LOIRE, par abréviation "MSP CDPATP"
Retraits :
- Monsieur Alain BOURGADE, Infirmier
- Madame Tatiana PARDIEU, Infirmière
- Madame Brigitte RENOUAT, Infirmière
- Madame Françoise RICHARDOT, sage-femme
- Madame Brigitte FRENOY, Infirmière
Ajouts :
- Madame Sandrine AGOGUE, diététicienne, 3 rue des Ecoles 58150 Pouilly Sur Loire
- Madame Elena BIBIRI, Médecin généraliste, l'Etape 58440 Myennes
- Madame Céline DURAND BLANCHOT, Infirmière, Les Asserts 58 route de Villeberne 58200 CosneCours Sur Loire
- Monsieur Ionut Catalin BRANZAN, Médecin généraliste, 8 chemin Roches 58150 Pouilly Sur Loire
- Madame Verena BRATZKE, Kinésithérapeute, 12 rue des Bleuets 58150 Saint Andelain
- Madame Emmy BONIN, infirmière, 22 Argenoux, 58310 Saint Amand en Puisaye
- Madame Jennifer CARREL, Infirmière, 6 impasse de la Gare 58200 Saint Loup des Bois
- Madame Maria Jimena RUGELES PLATA, Médecin généraliste, 97 Bis rue Emile Combes 58200 Saint Pere
- Madame Cécile LELU COUET, Pharmacienne, 6 imp du 19 Mars 1962 58200 Saint Pere
- Madame Carine MAZURAK, Orthoptiste, 21 rue de Vignelle 58200 Cosne Cours Sur Loire
- Madame Mariette MUGNIER GAVILLON, pharmacienne, Maison forestière des Ronceaux 58210 Varzy
- Madame Sabine GUILLERAULT, Diététicienne, Champcelée 2 route de St Colombe 58150 Suilly LaTour
- Madame Mélanie FOURNIER JARRY, Infirmière, Les Lopières 13 rue du Lavoir 58200 Saint Pere
- Monsieur Jonathan LANDJAS, Pharmacien, 13 rue du Coin 58400 La March
- Madame Elizabeth TERNOIS MATHIEU, Infirmière, Les Breux 76 route Villeberne 58200 Cosne CoursSur Loire
- Madame Bénédicte MORAIS, Infirmière, 11 route de Sevry 18140 Couy
- Madame Coralie LEGRAND PERRY, Infirmière, Les Grands Maraux 7 rue de l'Aubue 58200 Saint Loupdes Bois
- Monsieur Adam RYBAK, Kinésithérapeute, 3 rue du Général de Gaulle 58200 Cosne Cours sur Loire
- Mme Christine ROY, Infirmière, 44 rue des Vignes 58220 Donzy
- Madame Marie-Christine POURSIN SAILLARD, Pharmacienne, 4 chemin du Paradis Villeprevoir 58200 Cosne Cours sur Loire
- Monsieur Hervé SALAVERT, Pharmacien, Les Pénitiaux 3 rue du Lavoir 58350 Colmery
- Madame Céline JOUVET, Infirmière, 20 route du Bois de Chaume, 58290 Moulins Engilbert
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL23007644

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES BOIS CHEVALIER

Le 27 mai 2022, l'assemblée générale ordinaire du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES BOIS CHEVALIER a nommé Gérant, Monsieur Godefroy WALCKENAER demeurant 1 rue Boissac à LYON (69002) en remplacement de Messieurs Jacques de SEROUX-FOUQUET décédé et Damien WALCKENAER démissionnaire. Aux termes de ladite assemblée, il a également été décidé de proroger la société pour une durée de 99 ans à compter du 27 mai 2022.
Pour avis.

AL23007581

MODIFICATIONS

SCEA DU MEEZ

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 1 000 euros
Siège social : « Villaine »
58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE
R.C.S. NEVERS 533 677 498

Le 31/12/2022, l'AGE a décidé de :
- augmenter le capital d'une somme de 6 500 euros pour le porter à 7 500 euros
- de transférer le siège social au 26 route de Beaumont - Fontaraby 58350 Dompierre-sur-Nièvre à compter du 31/12/2022
- de transformer la société en EARL à compter du 31/12/2022.
Le capital social, le siège social et l'exercice social ne sont pas modifiés. Sa dénomination devient «EARL DU MEEZ»
- nommer M. David JARREAU demeurant 26 route de Beaumont - Fontaraby 58350 Dompierre-sur-Nièvre en qualité de nouveau gérant à compter du 01/01/2023.
Pour avis

AL23007590

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DU CAPITAL

RAGOT FLORENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 38 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social
4 Rue des Tilleuls, 58800 PAZY
844 402 065 RCS NEVERS

Par décision du 10 mars 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 62 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention
Capital social : 38 000 euros.
Nouvelle mention
Capital social : 100 000 euros.
Pour avis.
La Gérance

AL23007603

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DE LA GUETTE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 388.500,00 euros
La Guette - 58340 CERCY LA TOUR
511 987 869 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 30/03/23 à CERCY LA TOUR, les associés ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 100.000,00 euros par annulation de 200 titres. Le capital est ainsi ramené de 488.500,00 euros à la somme de 388.500,00 euros, à compter de la même date. Les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de Monsieur Sylvain HOUZE de ses fonctions de gérant de la société. Puis, il est décidé la transformation, à compter du même jour, du groupement agricole. d'exploitation en commun en une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) présentant les caractéristiques suivantes
FORME : Société civile particulière régie par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural et de la pêche maritime.
DENOMINATION : EARL DE LA GUETTE.
SIEGE SOCIAL : La Guette - 58340 - CERCY LA TOUR.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 388.500,00 euros.
GERANCE : Monsieur Claude BOUCHE demeurant à La
Guette - 58340 Cercy la Tour.
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis et mention.
La Gérance

AL23007608

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LIGNA ENR

SAS au capital de 950.414,00 euros,
siège social
Chemin des champs de Bailly
58200 Cosne-Cours-sur-Loire,
848 551 065 R.C.S. Nevers.

Suivant procès-verbal de l'A.G.E. en date du 03/04/2023, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « L'achat de granulés de bois auprès de ses. filiales et de tiers, la commercialisation de granulé de. bois auprès de tiers, en ce inclus notamment le choix de. tout canal de commercialisation et la négociation des. conditions commerciales y afférentes. ».

AL23007615

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EURL VIRIDIANA MAGE-NAULT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 23, Rue des Camélias – Chambeau - 58150 SAINT-ANDELAIN
882 528 714 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/03/2023, l'Associée Unique a décidé à compter du 24/04/2023 d'étendre l'objet social à l'activité de naturo-praticien et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23007624

MODIFICATION DU CAPITAL

GESCOFAC FINANCES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 € ramené à 12 000 €
Siège social : 49, Boulevard Camille Dagonneau - 58640 VARENNES-VAUZELLES
829 760 404 RCS NEVERS

Il résulte de l'acte ssp des 16 et 23 février 2023 et des décisions de la Gérante du 06/04/2023 que le capital social a été réduit de 3 000 € par voie de rachat de parts sociales. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23007643

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin**, le 10 Mars 2023, enregistré à NEVERS, le 30 mars 2023, Ref 2023 N°00159 a été cédé un fonds de commerce par :
La SARL BG FINANCEMENTS, au capital de 5000 €, dont le siège social est à NEVERS, 16 Rue St Martin, immatriculée au RCS de Nevers sous le n°811115484
Au profit de
SAS ACLM FINANCES, au capital de 1000 € dont le siège social est à NEVERS, 16 Rue St Martin, immatriculée au RCS sous le n°948991369
Désignation du fonds : fonds de commerce de courtage en crédits sis à NEVERS, 16 Rue St Martin, connu sous le nom commercial de « Finances-moi.com » immatriculé au RCS de Nevers sous le n°811115484, moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €) dont 45200 € pour les élements incorporels et 4800€ pour le matériel.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007627

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du31/03/2023 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers le 04/04/2023 dossier 2023 00007280, référence 5804P01 2023 A 00254
VENDEUR : Madame Corinne CHARRIER demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) - 9 rue Gaston Morel immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 329 797 633
ACQUEREUR : Madame Delphine MALCOEFFE demeurant à CHAULGNES(-Nièvre) - rue de Pertiseau
DESIGNATION DU FONDS : un fonds de commerce et artisanal de coiffure mixte et produits se rattachant à la coiffure sis et exploité sous le nom commercial et l'enseigne « NOUVELLE VAGUE » à GUERIGNY (Nièvre) - 36 Grande Rue pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 329 797 633
PRIX : 35.000 euros
JOUISSANCE : le 01/04/2023
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile aucabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15 rue Adam Billault dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL23007631

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date du 29 mars 2023, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 04/04/2023, dossier 202300007309 référence 5804P01 2023 A00256
VENDEUR : La société dénommée « A.C.N PAYSAGISTE », société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros dont le siège social est à Germigny-sur-Loire, Nièvre, 12, rue des Morins, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 890 350 457.
ACQUEREUR : La société dénommée « SAP ENTRETIEN », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à Germigny-sur-Loire, Nièvre, 12, rue des Morins, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 948 935 523.
DESIGNATION DU FONDS : Fonds de commerce de services à la personne à domicile relatifs aux petits travaux de jardinage et divers services.
PRIX : 10 000 euros
JOUISSANCE : Le 1er avril 2023.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - Maître Benoit MARTY - 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23007633

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS CONCERNANT LES COMMUNES DE BRASSY, CHAUMARD, DUN-LES-PLACES, MONTSAUCHE-LES-SETTONS, OUROUX-EN-MORVAN ET SAINT-AGNAN
Dans le cadre du projet de réglementation des boisements des communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, il sera procédé, du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, à une enquête publique d'une durée de 36 jours.
Monsieur Robert LECAS, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon, assurera ses permanences afin de recevoir les observations du public dans les six mairies concernées les jours suivants :
Mairie de Brassy : le vendredi 7 avril 2023 de 9h30 à 12h, le vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 12h, le vendredi 5 mai 2023 de 14h à 16h30 et le vendredi 12 mai 2023 de 14h à 16h30.
Mairie de Chaumard :le mercredi 19 avril 2023 de 14h à 16h30.
Mairie de Dun-les-Places : le mardi 25 avril 2023 de 9h30 à 12h.
Mairie de Montsauche-les-Settons : le mardi 25 avril 2023 de 14h à 16h30.
Mairie de Ouroux-en-Morvan : le vendredi 5 mai 2023 de 9h30 à 12h.
Mairie de Saint-Agnan : le mercredi 19 avril 2023 de 9h30 à 12h.
Ces observations pourront également être adressées par voie écrite, à l'attention de Monsieur Robert LECAS, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Brassy, 8 rue Saint-Gervais, 58140 Brassy, ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdb.lot1.enquete@nievre.fr.
Ces observations devront lui parvenir, au plus tôt le vendredi 7 avril 2023 à 9h30, et au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à 16h30.
Il n'est pas prévu d'organiser de réunions d'information ou d'échange.
Le dossier d'enquête d'enquête publique comprendra :
1 - la délibération du Conseil départemental relative au document de cadrage, prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime,
2 - les plans comportant le tracé des périmètres délimités, en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime,
3 - le détail des interdictions et des restrictions concernant les semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
4 - la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
5 - l'évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale, le cas échéant.
Ce dossier d'enquête publique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 7 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, au Conseil Départemental de la Nièvre (Rue de la Préfecture, 58000 NEVERS) et dans chacune des six communes désignées ci-dessus, où il sera tenu à la disposition des personnes intéressées, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet du Conseil Départemental de la Nièvre à l'adresse suivante : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/amenagement-foncier-agricole-et-forestier/ (ou via le menu : Cadre de vie → Agriculture, alimentation, espace rural → Aménagement foncier, agricole et forestier) et sur les sites des six communes concernées, à savoir :
Brassy : http://www.brassy.fr
Chaumard : La commune de Chaumard ne disposant pas de site internet, le dossier d'enquête publique sera à consulter sur les sites internet des cinq autres communes concernées ou du Conseil Départemental
Dun-les-Places : https://www.dun-les-places.fr/
Montsauche-les-Settons : https://www.montsauche-les-settons.org
Ouroux-en-Morvan : https://www.mairieouroux-enmorvan.fr
Saint-Agnan : https://saintagnanenmorvan.fr
Dans chacune des mairies des six communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, un accès gratuit au dossier sera garanti par au moins un poste informatique dans un lieu ouvert au public, durant leurs horaires d'ouverture. Le Département de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête, garantira le même accès gratuit au dossier par au moins un poste informatique.
Toute personne peut également obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, Réglementation des boisements, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront affichés et consultables dans chacune des six mairies concernées aux jours et heures d'ouverture ou sur leurs sites internets respectifs, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental, au plus tard deux mois après la clôture de l'enquête, et ce pendant un an.
Au vu du rapport et des consultations du commissaire enquêteur, le Département pourra approuver par délibération le projet de réglementation des boisements.
Le Conseil départemental de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête publique, fournira à toute personne qui en fait la demande les renseignements sur l'enquête publique ainsi que sur ce projet de réglementation des boisements, via les coordonnées de contact suivantes :
Direction du Développement Territorial
Service Développement Rural et Transition Énergétique
03 86 60 68 83
reglementation.boisements@nievre.fr
Fait à NEVERS, le 14/03/23
Le Président du Conseil Départemental,
Fabien BAZIN

AL23007642

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

La commune de BRASSY lance une enquête publique portant aliénation et vente de deux chemins ruraux situés :
- à Razou, entre les parcelles C n° 891, 898, 966, 968 et 969
- à Magnémont, entre les parcelles C n° 1594, 1595, 1596 et 1597
Mr Dominique LAPREVOTTE a été désigné commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie du 06 au 20 mai 2023 inclus.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les observations des intéressés le :
- 06 mai 2023 de 9h à 11h
- 20 mai 2023 de 10h à 12h

AL23007675

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Emilie CLEME
10 AVENUE SAINT JUST –
58000 NEVERS
TEL : 03.86.21.96.41
Maître Martine MESPELAERE
SCP 2MZA
37 AVENUE JEAN-BAPTISTE LEBAS –
59100 ROUBAIX
TEL : 03.28.36.94.42

VENTE AUX ENCHÈRES

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE NEVERS
PLACE DU PALAIS – 58000 NEVERS
LE MARDI 16 MAI 2023 A 10H30
UNE MAISON A USAGE D'HABITATION
SISE A SAUVIGNY LES BOIS, LIEUDIT « CHARBONNIERE »
REPRISE AU CADASTRE DE LADITE VILLE
SECTION B N°565 POUR 50 A
CLASSE ENERGIE : G
MISE A PRIX : 8 000 €
(HUIT MILLE EUROS)
Visite prévue le 3 mai 2023 à 14h30
Consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS

AL23007283

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 24 octobre 2022, Mle Emmanuelle Sylvie GRAILLOT, en son vivant Avocat, demeurant à CHOISY-LE-ROI (94600) 20 rue de l'Insurrection Parisienne Appartement 202, née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190), le 17 septembre 1976, célibataire, non pacsée, décédée à CRETEIL (94000), le 11 janvier 2023 a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 31 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007578

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Ismaël DERRAR, agent EDF, né à LE CREUSOT (71200), le 04/04/1996 et **Mme Amîna Bakhta FLIH**, sans emploi, née à PARIS 19ème (75019), le 24/05/1997,demeurant ensemble à NEUVY SUR LOIRE (58450), 15 rue des Vignerons, mariés à la Mairie de LE BREUIL (71670), le 28 août 2021, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens. L'acte a été reçu par Me Sandie MAIERON, notaire à MONTCEAU LES MINES, le 19 décembre 2022.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Sandie MAIERON, notaire à MONTCEAU LES MINES (71300) 6 rue Eugène Pottier, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal,par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil
Le notaire

AL23007613

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2016,
Mademoiselle Paule Pierrette **AMIOT**, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 61 Bis rue de la Raie.
Née à VARENNES-VAUZELLES (58640), le 11 octobre 1936.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 6 mai 2020.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-ver-

ANNONCES LÉGALES

bal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 29 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007634

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE RNU
avec bâtiments Habitation et exploitation
biens loués par bail rural sur une partie de la surface
73 ha 95 a 72 ca
- Bois des buissons: E-154 - Champ du taillis: E-152-153(*) - Du buisson: E-194 - Grand pre neau: E-254-255 - La geneciere: E-155 - Le buisson: E-195-196 - Le rolet: E-442[144] - Les chailloux: E-240-241 (avec bâtiments)
- Les chenes: E-249(*)-250(*) - Les plans chaudrons: E-146(*)-148(*)-149(*)-150-151-443[149]-444[149] - Les rondieres: E-197(*)-198(*) - Paturail de la geneciere: E-156-157-158-159 - Pre de la grange: E-190-191-192
- Pre de la maison: E-193(*) - Pre du doigt: E-256
Cmne de DONZY: ZONE RNU
28 a 08 ca
- Sur villacot: YL-161-225[160]
Cmne de GERMIGNY-SUR-LOIRE: ZONES N et A
4 ha 07 a 40 ca
- La saulaie: ZP-1-2 - Les avots: ZK-44
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE N
4 a 93 ca
- Les rechines caillottes: C-480
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/05/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél. : 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL23007647

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DE LA VALLEE BOIVIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 59 rue de Gérigny, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
500359138 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 18/07/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Nevers.

AL23007536

CLOTURE DE LIQUIDATION

BB PIZZ'
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 1 Rue de l'Etang - Sourdes
58400 VARENNES LES NARCY
829 660 588 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Brice BERNON

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er mars 2023, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23007562

DISSOLUTION

CLUB VERT VICHY
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 34 Bis Côte de Conflans
58180 MARZY
789 827 581 RCS NEVERS

Le 18.01.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Xavier MOREL demeurant 34 bis Côte de Conflans 58180 MARZY, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 34 bis Côte de Conflans 58180 MARZY.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL23007592

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PHARMACIE MARCON
SELARL en liquidation
au capital de 1.000.000 euros
Siège social
44 avenue de la République
58260 LA MACHINE
810 318 048 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2023 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Madame Marie-Elisabeth MARCON demeurant 44 avenue de la République – 58260 LA MACHINE a été désignée liquidateur.
Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur 44 avenue de la République – 58260 LA MACHINE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis,

AL23007607

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PREMIERE A DROITE
Société Civile Immobilière en Liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : Chamery -
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Siège de liquidation : 34 rue des Lavoirs -
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
752 743 534 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 16/03/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 31 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23007626

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2023, les associés de la Sté dénommée SCCV DE BOUISSOUDY au capital de 86.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 Place Clémenceau, identifiée au SIREN sous le n° 508 252 681 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Ont décidé la dissolution volontaire anticipée de la Société à compter du 17 mars 2023, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr MEYRIGNAC Pierre, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 Place Georges Clémenceau. Lequel accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation est fixé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 6 place Georges Clémenceau.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL23007653

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MARGUERITE
SCI en liquidation
au capital de 95 000 euros
Siège social de liquidation
Chez M. Guy RAQUIN
37 rue des Graillots Moulot
58500 CLAMECY
453 364 838 RCS NEVERS

L'AGE du 31.12.2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Guy RAQUIN, demeurant au 37 rue des Graillots Moulot - 58500 CLAMECY, pour toute la. durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé : Chez M. Guy RAQUIN - 37 rue des Graillots Moulot. C'est à cette adresse que la. correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL23007656

// CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CLAMECY du 16/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : EJLFJ.
Siège : 3 route d'Armes, 58500 CLAMECY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou non, ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, acquisition et gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, investissements dans tous produits bancaires, d'assurance, d'épargne et de placement, prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Philippe RAMEAU, demeurant 13 chemin de la Côte d'Or, 58500 CLAMECY.
Directeur général : Madame Nathalie RAMEAU, demeurant 13 chemin de la Côte d'Or 58500 CLAMECY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23007527

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL
Dénomination : My vspace
Siège : 47 Bis Rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 1 000,00 euros
Objet : Toutes activités d'agence de communication, conseil en communication (visuelle) et marketing (digital) au moyen de tous supports notamment par internet et tout média interactif, réseau sociaux; Création, développement et commercialisation de logiciels informatiques et d'applications web et mobiles
Gérant : Monsieur Rachid IBNTABIT demeurant 1 Allee Piétro Favret 58000 NEVERS

AL23007532

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une SCI dénommée: LAFILLE
Objet social : Location immobilière
Siège social :Allée de la terre rouge-VILLECHAUD - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 100 euros
Gérance : Arnaud LAFILLE demeurant Allée de la terre rouge-VILLECHAUD - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23007586

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une SCI dénommée : LAFINEAU
Objet social : Location immobilière
Siège social : Allée de la terre rouge-VILLECHAUD-58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 100 euros
Gérance : Arnaud LAFILLE demeurant Allée de la terre rouge-VILLECHAUD-58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Pour avis.

AL23007587

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/04/2023, il a été constitué une EURL dénommée DE REUGNY.
Objet social : - Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - L'achat et la vente de tous types de chevaux ; - L'achat, la production et la vente d'énergie. photovoltaïque ; - Négoce d'aliments de bétails, céréales, engrais, semence, produits du sol, de toute matière premières agricoles .
Siège social : Lieudit Reugny 58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY.
Capital : 1 500 euros.
Gérance : M Charles MAGNIEN demeurant Lieudit Reugny 58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23007597

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
Route de Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte dressé par Me Aurélie POUVIAUD en date du 25Janvier 2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI JAMT
Objet social : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; -exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 2441 Route d'Onlay - 58360 PREPORCHE
Capital : 30.000euros
Gérance : Monsieur et Madame Jean Michel CHAPELIN, 2441Route d'Onlay - Achez - 58360 PREPORCHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL23007623

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

FIDAL,SOCIETE D'AVOCATS -

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au RCS de NEVERS dénommée AU BORD DE L'EAU. Son nom commercial et son enseigne sont GINGUETTE DE LA TAMBOURINETTE, au capital de 1 000 euros, ayant pour activités principales :
- Restaurant sur place et à emporter ;
- Épicerie fine, vente de produits locaux ;
- Vente d'objets artisanaux ;
- Évènements : organisation de concerts, jeux ateliers pour enfants, soirées dansantes, ateliers de cuisine ;
- Consultant en aménagement de cuisines professionnelles et conseil dans le domaine de la restauration ;
- Location saisonnière.
Son siège est situé 3, rue de la Citadelle Paroy, 58500 OISY
Son président est Monsieur Cyrille GIRAULT, né à Cosne-Cours-Sur-Loire (58), le 13 mars 1969 demeurant 3, rue de la Citadelle Paroy 58500 OISY.
Sa directrice générale déléguée est Madame Anne-Françoise ROSE, épouse GIRAULT, née le 24 janvier 1969 à Dunkerque (59), demeurant à 3 rue de la Citadelle Paroy 58500 OISY.
Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Les transmissions d'actions de l'associé unique s'effectuent librement. Toute autre transmission d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés sauf si le bénéficiaire a déjà la qualité d'associé.
Pour avis,

AL23007632

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/04/2023 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée DE LA PLAINE GUENOT, capital de 1 000 €, siège social 3 Rue du Vieux Tilleul – Beaumont - 58230 ALLIGNY EN MORVAN, objet social : exploitation des installations de production d'électricité, commerce d'électricité. durée 99 ans, Président Monsieur GUENOT Gérard, 3 Rue du Vieux Tilleul – Beaumont - 58230 ALLIGNY EN MORVAN, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. agrément : Les cessions d'actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007645

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARTREL ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 850 euros
Siège social : 15 Rue de Sormery – BOULAY
-
89570 NEUVY SAUTOUR
434 444 683 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 28 juin 2022, il résulte que les mandats de la Société INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Yohan LOTH, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL23007478

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOREDINE DISTRIBUTION SAS au capital de 1000€ Siège social : 20 rue des Grahuches 89100 Sens 914 102 660 RCS Sens L'AGE du 20/03/2023, a décidé de nommer M. Othamot Fabrice 2 rue Eugene Viollet-le-Duc 89100 Sens à la fonction de président en remplacement de M. Ekeng Essoudouck Joseph à compter du 20/03/2023. Dépôt au RCS de Sens

AL23007520

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BENOIT MATUNDU V.S.L sise 8 rue du Pressoir – 89560 COURSON – LES – CARRIERES SIREN : 885331215 , AU CAPITAL DE 2000€ Par AGE du 15 NOVEMBRE 2022, il a été décidé du changement de la dénomination social, qui devient : T.P.M.R

AL23007563

CHANGEMENT DE GÉRANT

ANAD
SC au capital de 243 918,43€
LE BOIS DES VALLEES
CHANTEGRENOUILLE
89150 DOMATS
388 795 585 RCS SENS

Par DUA du 24/03/2023, les associés décident de nommer Gérante Mme. Arielle VIGIER, 31 Rue Lemercier 75017 PARIS en remplacement de M. Bernard VIGIER, partant.

AL23007574

MICHELEZ NOTAIRES

CHANGEMENT DE GÉRANT

DANA
SCI au capital de 106 714,31€
LE BOIS DES VALLEES
CHANTEGRENOUILLE
89150 DOMATS
388 795 031 RCS SENS

Par DUA du 24/03/2023, les associés décident de nommer Gérante Mme. Arielle VIGIER, 31 Rue Lemercier 75017 PARIS en remplacement de M. Bernard VIGIER, partant.

AL23007575

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FORT REVEUR
SCI au capital de 1.500 €
Siège social : 1 rue des Fossis
89190 Bagneaux
948 616 412 RCS de SENS

L'AGE du 23/03/2023, décidé de transférer le siège social au 51 rue Rimy Dumoncel 77210 AVON à effet du 01/03/2023. Radiation sera faite au RCS de SENS.

AL23007577

Notaire

CHANGEMENT DE GÉRANT

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

Dénomination sociale : SCI DBP.
Forme : SCI.
Siège social : 2 quai du gué de la baume, 89250 GURGY.
Capital social : 250.000,00 Euros.
Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89) sous le numéro 491 108 106.
Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, le 31 mars 2023, les associés ont décidé de nommer Monsieur Patrick DE PAIVA MOREIRA demeurant à GURGY (89250), 2 quai du gué de la baume, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Antonio DE PAIVA MOREIRA, gérant démissionnaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis.
Le notaire

AL23007598

Notaire

CHANGEMENT DE GÉRANT

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

Dénomination sociale : MADP.
Forme : SARL.
Siège social : rue du stade 89250 GURGY.
Capital social : 51.946,00 Euros.
Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89) sous le numéro 530 801 877.
Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE (89), 5 rue Marcelin Berthelot, le 31 mars 2023, les associés ont décidé de nommer Monsieur David MOREIRA demeurant à GURGY (89250), 61 rue des trois cailloux, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Antonio DE PAIVA MOREIRA, gérant démissionnaire.
Les statuts ont été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis.
Le notaire

AL23007600

NOMINATION DE CO-GÉRANT

TURBELIN
SARL au capital de 150 000 euros
Siège social
12 Rue Jules Ferry 89100 PARON
452 518 731 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2022, les associés ont nommé en qualité de cogérante Mme Florence TURBELIN, demeurant 12 Rue Jules Ferry 89100 PARON, pour une durée illimitée à compter du 31/12/2022.
Pour avis
La Gérance

AL23007604

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA H-D
Société civile
au capital de 100 000 €
Siège social
30 rue Renoir
89600 SAINT FLORENTIN
825 333 420 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2023, M. Sébastien DUVEAU, demeurant à BUSSY EN OTHE (89400), 1 Villepied, a été nommé gérant de la société pour une durée non limitée en remplacement de Mme Sylvie DUVEAU née ROSSATO, démissionnaire.
Pour avis, la gérance.

AL23007618

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ME.GE.BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 70 126,55 euros
Siège social
36 Route de Paris
89100 ST DENIS LES SENS
394 690 317 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 23/03/2023, l'associée unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de « Achats, ventes, poses et rénovations de toutes fenêtres et toutes menuiseries, maçonnerie, montage de clôtures et de grilles » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23007619

iD3 AVOCATS

SELARL d'Avocats
11 allée du Groupe Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS CLERMONT-FERRAND

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MARBRERIE PICARD

Société par actions simplifiée
au capital de 16 000 euros
Siège social
37 rue du Pont Capureau
89130 TOUCY
349 998 369 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du. 30.03.2023 :
La Société INFINI DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 8 786. 800 euros, dont le siège social est à BEAUMONT (63110), 14. rue Jules Verne, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND. sous le n°499 091 361, a été nommée en qualité de Présidente. en remplacement de Monsieur Jean-Marc PICARD,. démissionnaire.
Monsieur Bruno SPAGNUOLO, demeurant à LE SUBDRAY (18570),. 31 Les Ouches du Grenouillat, a été nommé en qualité de. Directeur Général.
POUR AVIS.
Le Président

AL23007620

// GÉRANCE

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 31 mars 2023, en cours de publication, a été cédé un fonds de commerce par :
Mme Laurence SCHNEIDER, demeurant à CHATEL-CENSOIR (89660) 1 rue de Magny, née à AUXERRE (89000) le 23 octobre 1965.
A :
M Vincent Marcel André BARBIER, et Mme Sandra Marie-Jeanne GAILLEUX, demeurant à CLAMECY (58500) SEMBERT-LES COURS, M. est né à AUXERRE (89000) le 19 septembre 1974
Mme est née à AUXERRE (89000) le 12 août 1976.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR TABAC, LICENCE IV SNACK, Française des Jeux (FDJ) et petite restauration sur place, paiement de proximité sis à CHATEL-CENSOIR (Yonne) 2 Place Aristide Briand et 2 B Rue du Colonel Rozanoff, connu sous le nom commercial «LE CASTEL CENSORIEN».
Le cessionnaire est propriétaire et a la jouissance du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CENT SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (116.500,00 EUR),
- au matériel pour TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007594

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AVALLON du 30 mars 2023, enregistré à AUXERRE le 03 avril 2023, Dossier 2023 00020800, Référence 8904P01 2023 A 00562, Monsieur Pascal KUBIAK, né le 10 juillet 1961 à CHALONS EN CHAMPAGNE (51), de nationalité française et résidant en FRANCE, domicilié 18 Rue Vincent Scotto 89200 AVALLON, inscrit au Répertoire SIRENE sous le numéro 452 927 643 00018, a cédé à la société KUBIAK, société par actions simplifiée au capital de 4.000 Euros, dont le siège social est 6 Bis Rue des Petites Chaumes 89200 AVALLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 949 928 626, un fonds artisanal de couverture, charpente, zinguerie, maçonnerie, exploité 18 Rue Vincent Scotto à AVALLON (89200), moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €), se rapportant aux éléments incorporels à hauteur de DIX MILLE EUROS (10.000 €) et aux éléments corporels à hauteur de QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €).
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2023.
Les oppositions seront reçues 6 Bis Rue des Petites Chaumes à AVALLON (89200). Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL23007635

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire
à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Maitre Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520) le 16 mars 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre I le 27 mars 2023, dossier 2023 00019284 référence 8904P01 2023N333, a été constaté :
1°) La cession par :
Mr GUIBERT Roger André, et Mme JOUETTE Michèle Jacqueline,demeurant à Teigny (58190) rue de la Mairie,
De QUATRE VINGT (80) parts sociales
Mr GUIBERT Patrice Christian François, demeurant à Moutiers en Puisaye (89520) route de Saint Fargeau, Le Pilori,
De DIX (10) parts sociales
Mme GUIBERT Christelle Chantal Claude, épouse de Mr MONTALBANO Stéphane, demeurant à Cheroy (89690) 19 allée des-Bouleaux.
De DIX (10) parts sociales
Formant la totalité des parts de la SCI GUIBERT, ayant son siège social à Saint Sauveur en Puisaye (89520) rue du Moulin à Vent, au capital de 1 524,49 euros, immatriculée aurégistre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous lenuméro 408 218 089.
Au profit de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE 110BOURGOGNE, société coopérative agricole au capital de 8 097 460,00

ANNONCES LÉGALES

euros, dont le siège est à Monéteau (89470) 49 route d'Auxerre, immatriculée au registre du commerce et dessociétés d'Auxerre sous le numéro 775 567 308.
2°) La nomination de Mr KREBS Jean-Marc en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée.
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis et mention
Me FOSSOYEUX

AL23007660

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 30.3.2023 enregistré à SPFE. d'AUXERRE le 03.04.2023, dossier 2023 00020790, référence 8904P01 2023 A 00564, la SARL BUSSON VAGUE BLEUE au capital. de 200.000 euros, siège social à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120) 30, route de Joigny, 534 239 751 RCS SENS, a cédé à la SARL PISCINE VAGUE BLEUE au capital de 30.000 euros, siège social à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120) 30, route de Joigny, 949 697 502 RCS SENS, la branche du fonds de commerce vente de piscines et matériel de filtration pour piscines ainsi que tous produits et accessoires aux piscines sise et exploités à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120) 30, route de Joigny, pour lequel la SARL BUSSON VAGUE BLEUE est immatriculée au RCS de SENS sous le n° 534 239 751 et identifiée sous le n° SIRET 534 239 751 00017 et ce moyennant la somme de 130.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 40.000 euros et aux éléments corporels à concurrence de 90.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.4.2023. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC au fonds vendu.

AL23007665

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 16.03.2023, enregistré le 03.04.2023 au SPFE d'AUXERRE, dossier 2023 00020795 référence 8904P01 2023 A 00561, la SARL NRJ HABITAT au capital de 10.000 euros, siège social à AUXERRE (89000), Rue du Bas de Jonches - ZI Plaine des Isles, 414 387 381 RCS AUXERRE représentée par Me Bernard DELIBES ès qualités de liquidateur judiciaire de ladite société, a cédé à la SAS VALEURS HABITAT au capital de 5.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) Z.I. La Plaine des Isles - rue du Bas de Jonches, 9448 847 082 RCS AUXERRE, les éléments dépendant des actifs composant le fonds de commerce d'achat, de vente, le commerce de produits et techniques d'isolation et d'équipement du bâtiment destinés à améliorer la construction neuve ou ancienne et la rénovation sis et exploité à AUXERRE (89000) Z.I. La Plaine des Isles - rue du Bas de Jonches, identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 414 387 381 00018, et ce moyennant la somme de 23.450 euros s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 1.000 euros et aux éléments corporels à concurrence de 22.450 euros. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 14.12.2022. La présente insertion n'a d'autre effet que d'informer les tiers de la cession intervenue, les créanciers du cédant étant présumées avoir déclaré leurs créances auprès de Me Bernard DELIBES, liquidateur judiciaire du cédant conformément aux dispositions légales.

AL23007666

// ENQUÊTE PUBLIQUE

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE UNA CURE SEREIN

MERCREDI 3 MAI 2023 A 10 H A GUILLON SALLE DES FETES
ORDRE DU JOUR
Approbation du compte rendu AG 2022
Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier 2022
Approbation des comptes et affectation des résultats 2022
Quitus pour la gestion des administrateurs et du Président
Renouvellement des administrateurs
Cotisations 2024
Affaires et questions diverses et informations

AL23007677

// DIVERS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles du PAYS AVALLONNAIS sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 28 avril 2023 à 11h à l'Agence d'Avallon - 12 place Vauban - 89200 AVALLON à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007485

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL », titulaire d'un Office Notarial à SENS, 9 boulevard Maupéou**, CRPCEN 89071, le 30 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :
Monsieur Alexandre Pierre **DAUVERGNE**, retraité, et Madame Martine Marie Thérèse **FINAT**, retraitée, demeurant ensemble à VERON (89510) 32 promenade de l'Ouest.
Monsieur est né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 2 février 1947,
Madame est née à LUZY (58170) le 17 septembre 1948.
Mariés à la mairie de ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 2 février 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.
Pour insertion
Maître Nicolas DUVAL

AL23007583

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS

Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Réunie le 05 mars 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension d'un ensemble commercial par transfert de la jardinerie « Fleurs et Bonheur » sur la commune d'Avallon,pour une superficie totale de 1 329 m²de surface de vente,au profit de la SCI DE L'AVALLONNAIS, dont le siège est situé 12 rue de l'Etang, 89205 Avallon.

AL23007628

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 30/03/2023 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS NEW COURT RN6 89380 Appoigny (restauration). RCS NANTERRE 888796430. Date de cessation des paiements le 28 février 2023 désignant Administrateurs judiciaires : la SCP Abitbol & Rousselet en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL El Baze Charpentier en al personne de Me Jonathan El Baze 41 RUE DU FOUR 75006 PARIS avec les pouvoirs d'assistance. Les déclarations des créances sont à adresser aux mandataires judiciaires : Me Legras De Grandcourt Patrick 31 AVENUE FONTAINE DE ROLLE 92000 Nanterre et la SCP B.T.S.G. en la personne de Me Marc Senechal 15 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc

AL23007641

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de L'AUXERROIS sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 3 mai 2023 à 10 h 00 à l'Agence d'Auxerre, 5 rue Paul Henri Spaak 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale devotre Caisse locale.

AL23007648

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de CENTRE YONNE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 22 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Joigny, 19 avenue Gambetta 89300 JOIGNY à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet destatuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007649

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SCI DMP

L'AGE du 31/03/23 des associés de la SCI DMP, capital 4573,43€, siège social à APPOIGNY (89380) 42 route des ruelles, 421 765 017 RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mr JC PARISOT demeurant à VILLECIEN (89300) 14 rue des Guillottes, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Villecien (89300) 14 rue des Guillottes. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL23007593

DISSOLUTION

SCI SOMADE
Société civile immobilière au capital de 435000 €
Siège social: 33 Grande rue 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
RCS: 407511989 Auxerre
Suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a: décidé de la dissolution anticipée de la société SCI SOMADE à compter du 1er octobre 2022,nommé en qualité de liquidateur Mme Adélaïde MARTINEZ demeurant à ST GEORGES SUR BAULCHE (89000) 33 Grande rue,fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés toutes les actes et documents concernant la liquidation au 33 Grande rue 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL23007579

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LAURENT JEAN-PAUL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 26 000 euros
Siège
12 Rue Pierre Larousse
89100 PARON
Siège de liquidation
12 Rue Pierre Larousse
89100 PARON
404736787 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Marie LAURENT, demeurant 12 Rue Pierre Larousse, 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23007595

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRABLOUS

SCCV au capital de 500 euros
Siège social
24 BD VAULABELLE 89000 Auxerre
537 425 712 RCS d'Auxerre

L'AGE du 15/03/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. Tabaraka Mohamed, demeurant 1 allée Charles Baudelaire 51470 Moncetz-Longevas, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 1 allée Charles Baudelaire 51470 Saint-Memmie.
Mention au RCS d'Auxerre

AL23007602

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETS JULES

Société à responsabilité limitée
à associé unique
en cours de liquidation
Au capital de 3 000,00 €
Siège social
et Siège de la liquidation
14 Lieu-dit Les Joigneaux
89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
Liquidateur : Monsieur Julien BOURDON
demeurant 14 Lieu-dit Les Joigneaux
89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
522 890 797 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

AL23007606

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DE LA PORTE NOEL

Société civile de moyens
en liquidation
au capital de 609,80 euros
Siège social
Place Emile Lamotte 89800 CHABLIS
Siège de liquidation
29 Route d'Auxerre 89800 CHABLIS
300 461 589 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 22 MARS 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sylvain RENAUDIN, demeurant 8 Rue du Foulon 89800 CHABLIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007611

Avenue 52 Avocats
AVOCATS & CONSEILS
E. NONNENMACHER - G. DOPPLER - J. BRESCH - A. SCHMITT
F. ETIENNEY - H. DE PAEUW - M. DAUMAS
52 Avenue des Vosges - CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61
contact@avenue52-avocats.com

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRANCE CHEVAL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2 Rue de Bourgogne
Zone Artisanale et Commerciale
89140 CUY
445 364 110 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal GAUTHERIN, demeurant 31 Rue Chaude 78240 CHAMBOURCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue de Bourgogne Zone Artisanale et Commerciale 89140 CUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Julien BRESCH - Avocat.

AL23007629

DISSOLUTION

La société « SASU NS AUTO »,

Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 500,00 €uros
Siège social : 7 rue Arnold Marti –
89000 Saint-Georges-sur-Baulche
RCS AUXERRE : 878 403 930

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 31 mars 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2023 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : 7, rue Duguay Trouin à AUXERRE 89000, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur Mohamed BENZERROUK, domicilié 7, rue Duguay Trouin à AUXERRE 89000, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le président

AL23007646

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE LA RAINERIE

Société civile d'exploitation agricole en liquidation
au capital de 169 980,65 euros
Siège social : 1 la Rainerie –
89330 VERLIN
330 130 576 RCS SENS

Liquidateur : M. Jean-Philippe THIAULT, demeurant à VERLIN (89330) 1 la Rainerie
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL23007640

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ELECTROSYSTEM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social
18 rue de Courgis - MONTALLERY
89290 VENOY
813 561 016 RCS AUXERRE

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant décisions de l'associé unique du 15 mars 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Christophe ROUILLER demeurant 18 rue de Courgis – MONTALLERY – 89290 VENOY.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :18 rue de Courgis - MONTALLERY – 89290 VENOY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007658

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

DISSOLUTION

TRANSPORT DEMETS

SARL en liquidation
Capital : 25 000 €.
Siège social
Les Caillats
89220 Rogny-les-Spet-Ecluses
423 111 269 RCS Auxerre

La dissolution anticipée est prononcée le 15 mars 2023 avec effet au 31 mars 2023, dans le cadre de l'art. 1844-7, 4°, C. civ.
Le siège de la liquidation est au siège social.
Correspondances, de même que documents concernant la liquidation, sont à envoyer à cette adresse
Liquidateur :Michel Demets, demeurant 6 rue Léon Jaupitre – 89220 Rogny-les-Sept-Ecluses.
Dépôt des actes au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL23007661

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE LA GRANDE PUISAYE

Société coopérative agricole à capital variable, en liquidation
N° d'agrément 11718
RCS Auxerre 402 027 478
Siège de liquidation : chez Thomas VANLAUWE, 22 route d'Auxerre, les Bruyères 89240 Villefargeau

Avis de clôture de liquidation
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 03/04/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC d'Auxerre.
Les liquidateurs

AL23007672

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AGRIMAT AGRICULTURE MATERIEL

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social
22 GRANDE RUE
89320 Villiers-Louis
333 904 845 RCS de Sens

L'AGE du 07/04/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2023, nommé liquidateur M. HERBETTE CHRISTIAN, demeurant 22 GRANDE RUE 89320 Villiers-Louis, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens.

AL23007673

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09 mars 2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE 44
Forme : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)
Capital : 1 000 €uros
Siège social : 5, Avenue Lucien Cornet
89100 SENS
Objet social : Bar, pub, boissons froides, chaudes. Petite restauration, vente sur place, en livraison et à emporter de tous les produits, sandwichs, salades, paninis, kebabs, brochettes de viande, hamburgers, boulangerie, boucherie grillades, traiteur, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que
Début d'activité : 20/03/2023
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérance : SALHI El Mahdi, demeurant 19 Avenue Lucien Cornet à SENS 89100, né le 26/01/1982 au MAROC, de nationalité Française
Immatriculation : RCS de SENS.
Pour avis, Le gérant.

AL23007674

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29/03/2023, il a été constitué L'EURL EURL HANA DISTOK a été constituée. Capital: 1000 €. Siège: 44 Rue Gabriel Cortel 89300 Joigny. Objet: Commerce d'alimentation générale déstockage alimentaire. Durée: 99 ans. Gérant: BRAHIM BARROUG, 4 Place De La Frenaie, 77680 Roissy En Brie RCS: SENS

AL23007467

AVIS DE CONSTITUTION

FS HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 34 rue Pasteur
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
RCS SENS
Suivant acte SSP du 23/03/2023 il a été constitué une SASU dénommée :
FS HOLDING
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 34 rue Pasteur 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Objet :
L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise ;L'exercice de tous mandats sociaux ; L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales ;
Président : FATIH SAHIN, demeurant au 9 route de Marcé,MARZY,
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL23007481

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2023, il a été constitué une SAS Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ABP89.
Siège social : 4 rue Saint Sauveur des Vignes 89100 SENS.
Durée : 99 ans.
Capital social : 5 000 euros.
Chaque action donne droit au vote et à la représentation. dans les décisions collectives.
Les cessions d'actions à un associé sont libres ; toute. autre mutation est soumise à l'agrément préalable des. associés de la société.
Objet social : L'entretien et la réparation de véhicules. automobiles. La vente de pièces détachées et toutes. activités connexes pouvant se rapporter aux activités. exercées.
Président : Alexandre BRONSIN demeurant 1 chemin d'Everly. Neuvry 77480 JAULNES.
Immatriculation RCS SENS.

AL23007610

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALAY-LE-GRAND du 13/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS / Dénomination : CORBERON LOCATION / Siège : 8 ZA des Bas Musats, 89100 MALAY LE GRAND / Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS / Capital : 5 000 euros / Objet : La location de matériel de chantier et de nacelles élévatrices avec ou sans chauffeur ou opérateur / Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions / Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés / Président : HOLDING CORBERON, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 8 ZA des Bas Musats, 89100 MALAY-LE-GRAND, immatriculée au RCS sous le numéro 948 813 993, représentée par M. Pierre CORBERON, Président. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS -Le Président

AL23007625

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 1er avril 2023 a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : **SCI BOURGOGNE**
Siège social : 32 rue Pasteur – 89150 Vallery.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 1.000 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Monsieur Didier DELIGAND, né à Vallery (89150), le 10 janvier 1957 et Madame Colette Mauricette TRABUCHET, née à Sens (89100), le 2 juillet 1958.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL23007638

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :QODUS
Objet social : Conseil en systèmes et logiciels informatiques
Siège social :5 rue Bercier 89000 Auxerre.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. THIEBAUT François André Gaston, demeurant 5 rue Bercier89000 Auxerre
Admission aux assemblées et droits de votes : Règles de majorité
Clause d'agrément : Clause d'agrément des cessions d'actions
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23007664

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL BENOIST.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet :Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 222 200 €.
Siège social : 15 rue des Michottes – 89500 DIXMONT.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 221 894,52 € et de numéraire pour un montant de 305,48 €.
Gérant : M. Jean-Loup BENOIST demeurant à DIXMONT (89500), 15 rue des Michottes.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

AL23007668

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 31/01/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : MINI MARKET
Siège Social : 4 RUE ANDRE MARTIN 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Capital : 1000 €
Activités principales : Épicerie, vente de produits alimentaire et vente d'alcool, frais ou surgelé, hôtellerie, location meublé
Durée : 99 ans
Président : M. DEVECI UNAL 2 RUE ANDRE MARTIN 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Cession d'actions : LIBRE
Immatriculation au RCS de SENS

AL23007676

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ÉQUIPEMENT

// MOTOCULTURE

89

Les bons conseils avant la première tonte

Du démarrage difficile allant jusqu'à la panne, chaque année, au printemps, l'inquiétude émerge au moment de ressortir sa tondeuse à gazon. Pour éviter les galères perpétuelles de la première tonte, voici quelques petits conseils.

Si vous n'avez encore pas sorti votre tondeuse à gazon en ce début d'année, cela ne devrait plus tarder. Même si on le sait, nous avons tous un peu de mal à nous lancer la première fois. Car chaque année, c'est la même rengaine : le démarrage difficile, les lames usées qui devaient être changées durant l'hiver mais que nous avons oublié de faire (et non, le fameux *« ce week-end, sans faute, je m'en occupe »* ne fonctionne jamais), voire les pannes de dernières minutes. Bref, nous le savons, la première tonte est souvent synonyme de galères.

Mais si ces galères étaient derrière nous dès à présent ? Grâce aux conseils de Fabrice Moreau, vendeur mécanicien motoculture du magasin Gamm Vert à Épineuil, c'est possible. Pour ce dernier, le premier réflexe à avoir se fait à la fin de l'automne, après la dernière tonte de l'année. *« Il est important de faire une révision hivernale chaque année »*, assure-t-il. *« Comme ça, on est tranquille au printemps et on n'a pas besoin de faire réparer sa tondeuse en urgence »*. Et à chaque tonte, Fabrice Moreau conseille de vérifier le niveau d'huile du moteur pour les tondeuses thermiques.



Fabrice Moreau, Brandon Moreau et Denis Defaix, du magasin Gamm Vert d'Épineuil.

L'essence alkylate, l'assurance tous risques

Autre chose importante à savoir, *« le carburant que l'on trouve à la pompe à essence a tendance à pourrir très vite, surtout sur ce genre de matériel »*, indique Fabrice Moreau. *« Si on range sa tondeuse à l'automne avec du sans-plomb dedans, lorsqu'on la reprendra au printemps, il y a de grande chance qu'elle ait du mal à démarrer, voire ne démarre pas du tout. Car le carburateur aura pourri à cause des dépôts »*.

Pour remédier à cela, il existe l'essence alkylate (produite à partir d'hydrocarbures sous forme gazeuse provenant de carburants fossiles) qui dure bien davantage dans le temps, jusqu'à trois, voire quatre ans. *« On appelle cela une essence d'hivernage. L'idéal serait de l'utiliser toute l'année pour tondre. Mais cela reviendrait très cher (il faut compter en moyenne une trentaine d'euros pour 5 litres). Alors, le mieux est de mettre cette essence alkylate à l'automne, à la dernière tonte, afin de pouvoir redémarrer avec au printemps. Là, la tondeuse repart immédiatement, sans problème au niveau du carburateur »*.

Et si vous souhaitez être en paix avec toutes ces éventuelles problématiques, vous pouvez aussi opter pour la tondeuse électrique, *« avec laquelle on peut se permettre de tondre sa pelouse le dimanche, sans déranger le voisinage »*, sourit Denis Defaix, responsable du magasin. *« On n'a plus non plus le problème d'aller chercher du carburant, de vérifier le niveau de l'huile. On a seulement le souci de penser à charger les batteries »*, rit-il.



Le magasin Gamm Vert d'Épineuil de Denis Defaix propose une large gamme de tondeuses, de la tondeuse classique au tracteur tondeuse.



… Et même une gamme électrique.

Voilà de quoi mieux appréhender la première tonte du printemps. Et si vous n'avez pas bien anticipé cette année, au moins, pour l'année prochaine, vous saurez quoi faire.

Christopher Levé

// MACHINISME

21

Le Valtra série Q présenté aux établissements Morisot

Après 4 années sans portes ouvertes, en raison du Covid, les Ets Morisot de Terrefondrée (21) ont renoué avec cet évènement, les 30 et 31 mars. À cette occasion, le nouveau Q de Valtra a été présenté pour la première fois dans le nord de la Côte-d'Or.

Manifestement, cet évènement avait manqué. Les clients ont en effet été nombreux à se rendre à l'invitation de la concession Valtra de Terrefondrée, dans le nord de la Côte-d'Or, pour deux jours de portes ouvertes, fin mars. Outre l'exposition de matériels organisée par les équipes de Baptiste Bongard qui dirige l'entreprise familiale, chacun montrait sa satisfaction de se retrouver « comme avant ». Pour beaucoup, c'était aussi l'opportunité d'échanger avec les représentants des marques représentées par les Ets Morisot. La présentation pour la première fois du nouveau Valtra Q a également contribué au succès de ces deux jours. Le Valtra Q305 de 305 CV, le plus puissant de cette série, trônait au beau milieu de l'exposition. Cinq modèles de 230 à 305 CV composent cette série Q, qui s'intercale entre les T et les S. Fabriqués en Finlande, ils adoptent un moteur 6 cylindres Agco Power de 7,4 l et une transmission à variation continue ML260, produite par Agco. Ils bénéficient d'une suspension pneumatique sur la cabine et le pont avant, et intègrent les solutions de télémétrie et de guidage automatique. Comme les autres séries, les Valtra Q sont disponibles en différentes couleurs. Les premiers exemplaires vendus sont attendus pour la fin de cette année.

Terres de Bourgogne était présent aux portes ouvertes des Ets Morisot. Pascal Cornet, de Gomméville, a gagné le blouson aux couleurs du journal, offert lors de la tombola.



Première présentation dans le nord Côte-d'Or pour le nouveau Valtra série Q.

LOISIRS

// FESTIVITÉS

21

Le comice agricole de Mirebeau-Fontaine approche

Une grande fête de l'agriculture se tient dimanche 30 avril à Fontaine-Française.

Le comice agricole de Mirebeau-Fontaine est fin prêt pour son événement ! *« Nous sommes au stade des derniers détails »*, annonce Clément Leclerc, agriculteur à Fontenelle et membre de l'organisation, qui attend plusieurs milliers de visiteurs à Fontaine-Française dimanche 30 avril. Il y a quatre ans, lors de la dernière édition du comice, pas moins de 7000 personnes avaient fait le déplacement à Mirebeau. *« Il n'avait pas arrêté de pleuvoir, 50 mm étaient tombés dans la journée mais malgré cela, le public était au rendez-vous »*, se souvient Clément Leclerc, *« nous attendons une affluence au moins aussi importante cette fois-ci, et bien sûr sans la pluie ! En plus des Côte-d'oriens, nous espérons accueillir beaucoup de monde de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, deux départements à deux pas de Fontaine-Française »*.

L'équipe de bénévoles, composée d'une centaine de personnes - majoritairement des agriculteurs - ne lésine pas sur les moyens pour faire connaître son événement. Pas moins de 35000 flyers ont été récemment distribués. Neuf vaches *« fabriquées maison »* ont été installées le long d'axes routiers et font écho à cette grande journée. La communication va également bon train sur les réseaux sociaux. *« Une très grande affiche arrive aussi très prochainement. Il sera difficile de ne pas savoir qu'un comice se tient à Fontaine-Française à la fin du mois ! »*, lance Clément Leclerc.

Dimanche 30 avril, un grand marché de producteurs locaux sera proposé : *« nous l'avons intitulé Saveurs des Terroirs. Les productions seront alimentaires ou non, l'idée sera de promouvoir notre belle campagne. Les inscriptions sont sur le point de se terminer… les retardataires doivent se manifester au plus vite »*. Le membre de l'organisation rappelle qu'il sera possible de déjeuner : *« des cuisses de bœuf à la broche sont au menu le midi, 1000 repas sont disponibles, il faut penser à réserver rapidement là aussi. Une buvette et une restauration rapide seront aussi à disposition. Le soir, les visiteurs pourront manger du jambon braisé avec des frites »*.



Clément Leclerc annonce de belles et nombreuses animations le jour J.

Surprise à 19 h 30

De nombreux animaux des deux cantons organisateurs seront présents, une ferme miniature et des animations pour enfants sont aussi au programme. Une fête foraine se tiendra en parallèle de la manifestation. Le moiss'batt cross réunira la bagatelle de 14 bolides : deux catégories seront constituées et une manche sera même organisée en nocturne, à partir de 20 h 45. *« Cette manche est programmée après un spectacle surprise, qui débutera à 19 h 30. Après le moiss'batt cross, un grand feu d'artifice sera proposé »*, ajoute l'exploitant agricole.

AG

// EN SAVOIR +

Inscription

La réservation et le paiement du repas sont possibles sur https://www.payasso.fr/comice/inscription ou en flashant ce QR Code. La page Facebook @ Comice agricole Mirebeau sur Bèze est également disponible.

DIJON CÉRÉALES — ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

Nièvre

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

Yonne

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de la bière icaunaise

• Samedi 13 mai

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18 h 30, Kalffa (rock celtique) à 21 h 30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

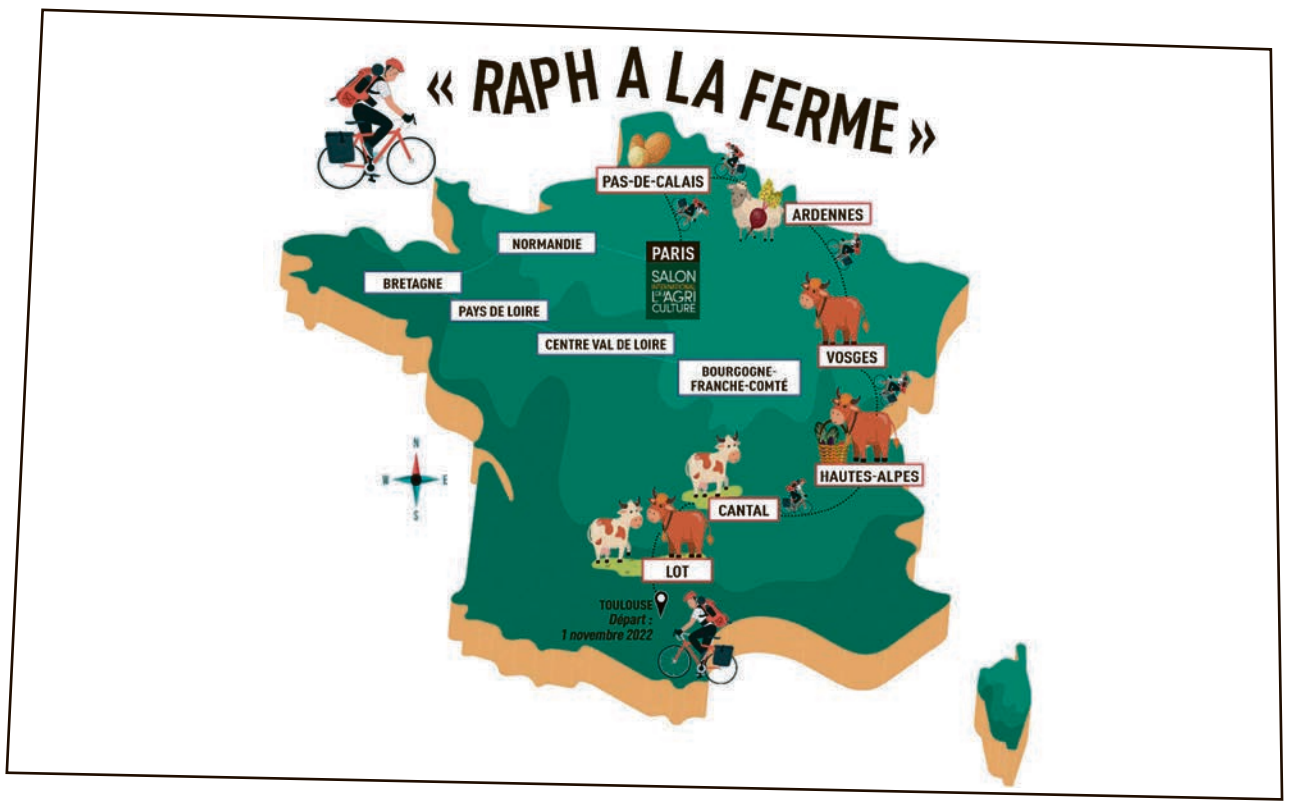
TOTAL

PORTRAIT

// INSOLITE

Un an pour parcourir la France à vélo et rencontrer les agriculteurs

Étudiant en droit à Toulouse, Raphaël Caviglioli a entrepris un projet personnel et professionnel inédit. Durant un an, le jeune homme de 21 ans va traverser la France en train et à vélo pour passer une semaine au cœur d'une dizaine d'exploitations agricoles.



C'est après l'obtention de sa licence en droit international et européen, en mai 2022, que l'idée lui est venue. Tandis qu'il partait sur les traces du chemin de Compostelle, Raphaël Caviglioli a fait une rencontre bouleversante : celle d'un éleveur de bovins lait en Lozère. *« J'ai dormi sur son terrain une nuit, ce qui m'a permis de discuter avec lui durant la traite*, relate le jeune homme. *C'était la première fois que je voyais une vache d'aussi près, mais ce qui m'a le plus marqué, c'est sa situation précaire… Il n'avait pas pris un seul jour de congé depuis dix-huit ans. Il s'en sortait en transformant le lait en fromages directement sur sa ferme. Mais sans ça, il n'avait pas de quoi s'acheter à manger»*. L'étudiant a alors ressenti une certaine injustice. *« L'agriculture est indispensable, ce sont les agriculteurs qui nous nourrissent, je ne trouvais pas cette situation normale !»*. Le jeune homme, originaire de Corse, a finalement décidé de ne pas entamer une nouvelle année d'études à Toulouse. *« Un mois après ma rencontre avec cet éleveur en Lozère, j'ai fait un stage d'un mois chez un céréalier dans le Pas-de-Calais*, détaille-t-il. *La situation de sa ferme était bien plus viable, il vivait également de la culture de pommes de terre et de betteraves. Mais grâce à lui, j'ai compris à quel point le métier d'agriculteur était technique »*.

Les grandes cultures et l'élevage comme fil rouge

Une fois rentré, sa décision était prise. Le jeune toulousain allait prendre une année de césure pour entamer un tour de France à vélo d'un an, à la rencontre des agriculteurs. Son projet *« Raph à la Ferme »* était né. Après quelques mois à travailler dans un hôtel pour financer son périple, l'aventure a démarré le 1er novembre 2022 depuis Toulouse, direction le Lot. Mais la France agricole est vaste. De façon à cibler les exploitations sur lesquelles il allait se rendre, Raphaël Caviglioli a choisi de suivre le recensement agricole de 2010 et de se concentrer sur les exploitations les plus représentées à cette époque : les grandes cultures et l'élevage de vaches laitières et allaitantes. *« Certes, le recensement de 2020 a montré la baisse de la production de bovins lait, mais je tenais à la garder, car elle représente la production la plus en difficulté et ma première rencontre avec l'agriculture »*, justifie le baroudeur. À chaque étape de son aventure, le jeune homme prévoit de rester une semaine. Le principe ? Être logé et nourri contre son aide sur l'exploitation. La semaine terminée, il adresse un questionnaire à chacun de ses hôtes. Une façon de découvrir plusieurs facettes du métier d'agriculteur et de mieux comprendre les besoins de chaque exploitation. *« Il m'avait appelé le jour de son arrivée*, se remémore l'éleveur laitier Fabrice Biscarat, une pointe d'ironie dans la voix. *Cela fait toujours plaisir de faire découvrir le métier, surtout lorsque l'on dispose d'une chambre en plus »*. Ce qui a permis au jeune homme de découvrir le fonctionnement de la coopérative laitière de Neuvéglise (Cantal), qui perdure depuis plusieurs générations. *« Grâce à cette coopérative, les éleveurs décident du prix de revente du lait et ont ouvert un magasin pour vendre leurs produits »*, note Raphaël Caviglioli, impressionné par la capacité de la coopérative à s'être modernisée et adaptée.

Inscrit en BTS agricole à distance en parallèle

Si le jeune homme s'intéresse autant aux modèles économiques des exploitations, c'est avant tout parce qu'il a décidé de suivre un BTS agricole à distance. *« Il est orienté sur la comptabilité et la gestion, car je considère que c'est la première chose qu'un exploitant doit connaître pour gérer au mieux son exploitation »*, explique-t-il.

À terme, Raphaël Caviglioli ne compte pourtant pas s'installer. Mais une fois son Tour des fermes terminé, son cœur balance entre un Master dans l'environnement ou en droit rural.

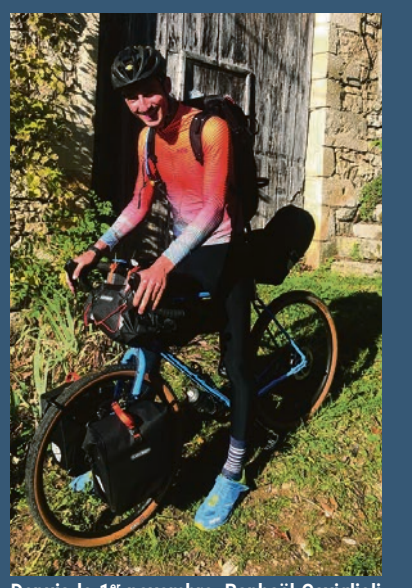
Léa Rochon

Suivez l'aventure de Raphaël Caviglioli sur sa page Instagram (https://www.instagram.com/raph_a_la_ferme/).

« Les agriculteurs sont souvent lésés par les intermédiaires »

Premier bilan

Parti le 1er novembre et après une pause pour se rendre au Salon international de l'agriculture, Raphaël Caviglioli dresse le bilan de son périple. En l'espace de cinq mois, le jeune homme a rencontré des agriculteurs du Lot, du Cantal, des Hautes-Alpes, des Ardennes et du Pas-de-Calais. De l'élevage laitier, aux vaches allaitantes en passant par la culture de blé, de maïs et de légumes ou encore l'élevage de brebis, l'étudiant a pu découvrir de nombreuses techniques et problématiques. *« Aucune exploitation ne se ressemble… c'est donc difficile de faire une généralité*, déclare-t-il. *Beaucoup d'agriculteurs se plaignent de la paperasse administrative, j'ai l'impression que certains préféreraient avoir moins d'aides de la politique agricole commune (Pac) et que leurs produits soient mieux valorisés. D'autant plus que les conséquences de la loi Égalim ne se ressentent pas encore assez sur le terrain. Les agriculteurs sont souvent lésés par les intermédiaires qui se font une marge assez importante sur le prix de vente final »*.

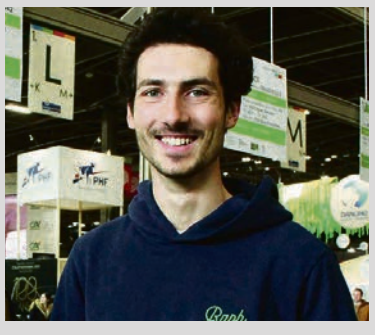


Depuis le 1er novembre, Raphaël Caviglioli arpente la France à vélo pour rencontrer des agriculteurs et leur proposer de travailler une semaine sur leur exploitation en échange du logis et de la nourriture.

Des moments de vie marquants

Pour un non-initié, vivre sur une exploitation agricole comporte forcément son lot de découvertes. Au cours de son périple, Raphaël Caviglioli a notamment eu l'occasion de faire agneler une brebis pour la toute première fois de sa vie. *« C'était émouvant et impressionnant, car même si j'étais sous la supervision de l'agriculteur, j'ai sorti l'agneau du ventre de sa mère »*, relate-t-il avec une certaine émotion. Outre l'acquisition de ces gestes techniques, le jeune homme se souvient avec vivacité d'un échange avec un éleveur. *« Lorsque je suis arrivé chez lui, je lui ai demandé combien de vaches il possédait ? Il m'a répondu "assez pour rembourser mes emprunts" »*. Une réponse finalement anodine pour bon nombre d'éleveurs. *« Mais la sienne était tellement instinctive, que cela m'a beaucoup marqué »*.

« Un Salon international de l'agriculture à deux vitesses »



Selon Raphaël Caviglioli, le Sia est une vitrine importante de l'agriculture française, mais qui ne permet pas aux visiteurs et aux consommateurs de prendre conscience des difficultés rencontrées par les éleveurs.

Point de vue

Raphaël Caviglioli a arpenté le Salon international de l'agriculture durant plus d'une semaine. Cette virée parisienne lui a permis de comparer ce qu'il a découvert durant son Tour des fermes et l'image que le Salon reflète de l'agriculture. *« J'ai un point de vue plutôt nuancé… C'est à la fois un événement important pour le monde agricole puisque cela permet aussi aux agriculteurs d'avoir du poids pendant une semaine et que les citadins et les enfants voient ces animaux*, explique-t-il. *Mais de mon point de vue, c'est un salon à deux vitesses, avec d'un côté les éleveurs qui ont du mal à boucler leurs fins de mois, et à côté d'eux, des stands d'entreprises industrielles qui ne les payent pas forcément bien. Mais cette incohérence, les visiteurs ne la voient pas forcément puisqu'ils n'ont pas la connaissance du milieu. Ce salon mériterait d'être plus authentique et de ne pas seulement montrer des vaches parfaitement tondues et brossées. Je pense que si les visiteurs avaient plus conscience de ce que vivent les éleveurs au quotidien, ils feraient plus attention à ce qu'ils achètent »*.